

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 2

154^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van
19 février -- 19 februari 2020

PRESIDENTE - VOORZITSTER

CÉCILE JODOGNEBourgmestre ff - wnd BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGPOINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

Le règlement relatif à la politique communale de stationnement voté par le Conseil Communal le 23 octobre 2019 et entré en vigueur le 1er janvier 2020 (Demande de Madame Héloïse van Cutsem et Monsieur Christian Schoenmaeckers) -- Reglement betreffende het gemeentelijk beleid aangaande het parkeren, goedgekeurd door de gemeenteraad op 23 oktober 2019 en van kracht sinds 1 januari 2020 (Verzoek van Mevrouw Héloïse van Cutsem en de heer Christian Schoenmaeckers).....	77
Le règlement relatif à la politique communale de stationnement voté par le Conseil Communal le 23 octobre 2019 et entré en vigueur le 1er janvier 2020 (Demande de Monsieur Jesse Pappers) -- Reglement betreffende het gemeentelijk beleid aangaande het parkeren, goedgekeurd door de gemeenteraad op 23 oktober 2019 en van kracht sinds 1 januari 2020 (Verzoek van de heer Jesse Pappers)	80

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISCISO-DPO -- CISO-DPO

Convention de sous-traitance (RGPD) avec RenovaS asbl afin d'obtenir par la Commune des informations du cadastre - Approbation -- Overeenkomst met RenovaS vzw betreffende de verwerking van persoonsgegevens (RGPD) om kadastrale informatie, die in het bezit van de Gemeente zijn, te krijgen - Goedkeuring	89
--	----

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Société Coopérative Intercommunale de Crémation - Comptes annuels 2018 et budget 2019 - Pour information -- Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie - Jaarrekeningen 2018 en begroting 2019 - Ter informatie.....	90
--	----

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER**Contrôle -- Controle**

ASBL "Centre des Ressources Humaines" en abrégé CRHu - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW "Centre des Ressources Humaines" in het kort CRHu - Rekeningen 2018 - Akte nemen	91
ASBL Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale en abrégé ASIS - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale in het kort ASIS - Rekeningen 2018 - Akte nemen.....	91
Fabrique d'Eglise Sainte Marie - Budget 2020 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Sint Maria – Begroting 2020 - Gunstig adviseren	92

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)**Logement -- Huisvesting**

Partenariat Commune - Asbl Biloba - Convention 2020 – Approbation -- Partnerschap Gemeente - Vzw Biloba - Overeenkomst 2020 – Goedkeuring	94
---	----

Développement urbain -- Stedelijke ontwikkeling

Contrat de quartier durable petite colline - Constitution de la Commission de Quartier - Approbation -- Duurzaam Wijkcontract Heuveltje - Samenstelling van de wijkcommissie - Goedkeuring.....	95
---	----

Eco-conseil -- Milieuraadgeving

Charte "Goodies écoresponsables" - Approbation -- Charter "Ecologische goodies" - Goedkeuring	97
---	----

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN**Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer**

Contrat de rénovation urbaine 2 (CRU2) - Bien sis place de la Reine 14 - Dernière offre et recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique en cas de refus - Autorisation d'agir en justice - Approbation -- Stadsvernieuwingcontract 2 (SVC.2) - Pand gelegen in Koninginneplein 14 - Laatste aanbod en beroep op onteigening voor openbare doeleinden in geval van weigering - Machtiging om gerechtelijke stappen te ondernemen - Goedkeuring.....	101
Contrat de rénovation urbaine 2 (CRU2) - Bien sis place de la Reine 15 - Expropriation pour cause d'utilité publique - Autorisation d'agir en justice - Approbation -- Stadsvernieuwingcontract 2 (SVC.2) - Pand gelegen in Koninginneplein 15 - Onteigening voor openbare doeleinden - Machtiging om gerechtelijke stappen te ondernemen - Goedkeuring	103
Contrat de rénovation urbaine 2 (CRU2) - Bien sis place de la Reine 16 - Expropriation pour cause d'utilité publique - Autorisation d'agir en justice - Approbation -- Stadsvernieuwingcontract 2 (SVC.2) - pand gelegen in Koninginneplein 16 - Onteigening voor openbare doeleinden - Machtiging om gerechtelijke stappen te ondernemen - Goedkeuring	104

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR**Equipement -- Uitrusting**

Achat de 3 vélos triporteurs et accessoires - Procédure de passation et fixation des conditions du marché public de faible montant - Pour information -- Aankoop van 3 bakfietsen en toebehoren - Plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de overheidsopdracht van beperkte waarde - Ter informatie	105
--	-----

Bâtiment -- Gebouwen

Bâtiment sis Rue Verte 216 - Aménagement des 5ème et 7ème étages en vue d'y accueillir le service PPU - Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information -- Gebouw gelegen Groenstraat 216 - Inrichting van de 5de en 7de verdieping om er de dienst SPP in onder te brengen - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie	106
Bâtiment sis Rue Verte 216 - Aménagement des 5ème et 7ème étages en vue d'y accueillir le service PPU - Réalisation d'un inventaire destructif d'amiante - Marché de faible montant - Pour information -- Gebouw gelegen Groenstraat 216 - Inrichting van de 5de en 7de verdieping om er de dienst SPP in onder te brengen - Realisatie van een destructieve asbestinventaris - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie	108

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Règlement d'Ordre Intérieur des établissements scolaires communaux - Approbation -- Huishoudelijk reglement van de gemeentelijke scholen - Goedkeuring	109
--	-----

Inspection pédagogique -- Pedagogische inspectie

Conventions "plans de pilotage" du CECP avec les écoles maternelles et primaires n° 2, 6 et 16, l'école fondamentale n°13 et l'école primaire spécialisée La Vallée - Approbation -- Overeenkomsten "besturingsplannen" van de CECP met de kleuter- en basisscholen n° 2, 6 et 16, de basisschool n°13 en de basisschool La Vallée (bijzonder onderwijs) - Goedkeuring	114
Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux - Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2020-2025", proposé par la Commission Communale de l'Accueil - Approbation -- Programma van de lokale coördinatie voor de kinderen - Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioriteiten voor 2020-2025, voorgesteld door de gemeentelijke onthaalcommissie - Goedkeuring	115

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

La situation de crise au CPAS (Demande de Monsieur Cedric MAHIEU) -- De crisissituatie in het ocmw (Verzoek van de heer Cedric MAHIEU)	118
Crise au CPAS de Schaerbeek (Demande de Monsieur Matthieu DEGREZ) -- Crisis in het ocmw van Schaerbeek (Verzoek van de heer Matthieu DEGREZ)	126
Quelle est la réponse du Collège des Bourgmestres et Echevins à la crise qui touche le CPAS de Schaerbeek (Demande de Monsieur Axel BERNARD) -- Wat is het antwoord van het College van Burgemeester en Schepenen op de crisis die het ocmw van Schaerbeek raakt (Verzoek van de heer Axel BERNARD)	126
L'installation du Centre d'Hébergement de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI) -- De installatie van een opvangcentrum en een burgerlijk platform als steun voor vluchtelingen (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)	126
Mise en place d'une maison d'accueil et d'hébergement d'urgence pour femmes à Schaerbeek (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI) -- Opstarten van een onthaalhuis en noodopvangcentrum voor vrouwen in Schaerbeek (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)	129
Redevance pour les marchands ambulants - Réactions suite à l'augmentation des taux (Demande de Monsieur Matthieu DEGREZ) -- Bijdrage voor de marktkramers - Reacties op de verhoging van de tarieven (Verzoek van de heer Matthieu DEGREZ)	131

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Le futur conseil des jeunes (Question de Monsieur Elyass EL YAKOUBI) -- De toekomstige jeugdraad (Vraag van de heer Elyass EL YAKOUBI).....	133
La lutte contre le harcèlement (Question de Madame Naima BELKHATIR) -- De strijd tegen pesterijen (Vraag van Mevrouw Naima BELKHATIR).....	134

19.02.2020

**CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 19 FÉVRIER 2020
VERGADERING VAN 19 FEBRUARI 2020**

PRÉSENTS-AANWEZIG : Mme-mevr. Cécile Jodogne, Bourgmestre ff-Présidente-wnd Burgemeester-Voorzitster; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksai, Échevins-Schepenen; M.-h. Mehmet Bilge, Echevin-Schepen; Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevine-Schepene; M.-h. Michel De Herde, Échevin-Schepen; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin-Schepenen; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Sophie Querton, Done Sonmez, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkouï, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. Philippe Den Haene, Secrétaire Communal Adjoint-Adjunct gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : -

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : M.-h. Emin Ozkara, Conseiller communal-Gemeenteraadslid.

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : -

Mme Jodogne, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'elle ouvre en séance publique à **18 heures et 40 minutes**. De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **mvr. Jodogne**, Burgemeester.

Elle est satisfaite au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **22/01/2020 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil. Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **22/01/2020 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Monsieur Koyuncu est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal. **De heer Koyuncu** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**. De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS
Ordre du jour n° 1 -- Agenda nr 1

Le règlement relatif à la politique communale de stationnement voté par le Conseil Communal le 23 octobre 2019 et entré en vigueur le 1er janvier 2020 (Demande de Madame Héloïse van Cutsem et Monsieur Christian Schoenmaeckers)

Reglement betreffende het gemeentelijk beleid aangaande het parkeren, goedgekeurd door de gemeenteraad op 23 oktober 2019 en van kracht sinds 1 januari 2020 (Verzoek van Mevrouw Héloïse van Cutsem en de heer Christian Schoenmaeckers)

Mme la Bourgmestre ff : Il y a deux interpellations qui ont été inscrites dans les délais, à l'occasion de ce Conseil communal, avec, si je ne me trompe, pour la première, deux personnes, successivement, qui parleront pour la première interpellation. Et ensuite, la personne qui représente la deuxième interpellation citoyenne. Suite à ces deux interpellations, je pense qu'on vous a rappelé la lecture des textes qui nous ont été transmis, vous aurez une réponse du Collège. Je vais peut-être prendre le baladeur, ce sera plus facile. Ce sera peut-être plus clair comme ceci ? Voilà. Donc, je disais que nous écouterons successivement les trois représentants des deux interpellations citoyennes. Il y aura ensuite la réponse du Collège, et enfin, la réaction d'un porte-parole pour chaque groupe politique. Je rappelle que ce sont donc les porte-parole qui se font vos représentants, et il n'y a donc pas de débat direct avec le public. Alors, je rappelle que ce n'est pas le Collège, ou moi-même, qui inventons ces règles, c'est ainsi que sont organisées, de part une ordonnance régionale, les interpellations citoyennes. C'est afin de permettre un débat et une écoute sereine, et une réponse, et que cela se passe de la meilleure manière possible. Cela n'empêche pas que nous ayons d'autres moments, d'autres occasions, dans d'autres lieux, de pouvoir, et cela se fait déjà d'ailleurs, d'avoir des débats avec des citoyens. Je l'ai encore fait ce weekend avec des citoyens que j'ai rencontrés dans la Commune. Mais ici, au niveau du Conseil communal, c'est ainsi que cela doit s'organiser. Donc, c'est pour cela que je le rappelais ici à tout le monde. Monsieur Bernard, je pense qu'on va directement commencer, comme cela est prévu, par le règlement. Alors, si vous aviez été présent à la commission que j'organise tous les lundis, veille de Conseil communal, pour justement pouvoir répondre à ces questions et vous donner les informations, vous auriez su que j'ai doublé le temps de parole pour la réaction des groupes politiques. Donc, vous aurez 3 minutes, Monsieur Bernard, et je vous invite donc à ce que votre groupe soit présent aux réunions qui sont organisées pour justement, vous donner ce genre d'information, notamment. Si cela vous intéresse de travailler, effectivement, dans nos enceintes. Voilà, cela étant donc précisé, j'appelle, mais ils sont déjà là, Monsieur de Lichtervelde et Madame Durieux pour la première interpellation citoyenne. Vous avez la parole.

M. de Lichtervelde : Madame la Bourgmestre, bonsoir. Nous aurions souhaité que vous nous donniez une réponse à notre interpellation, de manière séparée de l'autre. Parce que cela parle du même sujet, mais dans des options tout à fait différentes. Donc cela va créer la confusion, et c'est notre droit de recevoir notre réponse après notre interpellation.

Mme la Bourgmestre ff : Comme vous le précisez vous-même, il s'agit du même objet, et donc, il nous paraît assez difficile d'avoir des réponses différentes à un même objet et à un même règlement, si on veut être correct et donner une réponse qui soit vraie, et celle que le Collège va porter, il s'agit donc bien d'une seule réponse.

M. de Lichtervelde : C'est noté. Bonsoir à toutes et à tous, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Nous sommes ici ce soir pour vous faire part du mécontentement de milliers de citoyens à propos du nouveau règlement de stationnement entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, et vous demander une révision significative de celui-ci. Notre démarche se veut citoyenne, indépendante de toute tendance ou de toute couleur politique, et entend rencontrer la déception des schaerbeekois face aux décisions et attitudes peu empathiques de leurs représentants locaux. Ce mécontentement se concrétise par la présence de nombreux citoyens, ce soir, et par le succès de notre pétition qui a recueilli plus de 7.300 signatures, dont plus de 5.300 émanant de schaerbeekois. Je tiens d'ailleurs à votre disposition une clé USB avec un fichier et l'ensemble de ces signatures.

Mme Durieux : Ce mécontentement porte sur plusieurs choses. Vous préconisez vouloir rendre, je cite : « le stationnement à Schaerbeek plus compréhensible, tout en portant une attention particulière aux riverains. » Cette attention paraît toute relative, quand on voit les décisions majeures que vous avez prises pour les usagers de la voirie schaerbeekoise, sans la moindre consultation publique, ou enquête citoyenne digne de ce nom. Les citoyens ont été mis devant un fait accompli, pris en otage par le niveau de pouvoir qui leur est le plus proche. Vous portez, ce faisant, une atteinte majeure à notre vie sociale, en restreignant, contre notre gré, notre liberté. Liberté d'accueillir et de recevoir chez nous, et quand bon nous semble, nos familles, nos amis, ou des aidants proches. Vous diminuez de façon significative l'attractivité des commerces, des ASBL ou des professions libérales de la Commune. Face à ce constat, la

motivation réelle de votre décision peine à rester dans l'ombre. Les besoins financiers de la Commune sont criants, et le maintien d'un second système de contrôle manuel du stationnement engendrerait des coûts supplémentaires que vous n'estimez pas nécessaires. Mais ces raisons permettent-elles de légitimement faire fi de l'avis de ses propres élus, et de provoquer le repli de Schaerbeek sur elle-même ? Vous avez voté un règlement sans nuances, qui ne tient pas compte des spécificités de chaque quartier et des besoins de vos élus. Ce faisant, vous avez trahi votre propre accord de majorité, ceux qui vous ont porté au pouvoir et l'ensemble des schaerbeekois, et vous êtes allés à l'encontre du Plan d'Action Communal de Stationnement de 2016, qui avait, lui, fait l'objet d'une consultation citoyenne. Il ne fait aucun doute que cette prise de décision est bien politique et non citoyenne. Vous avez mis un nouveau règlement en vigueur à la hâte, faisant montre d'un manque total de préparation au niveau de l'implémentation. Et nous déplorons les dysfonctionnements choquants auxquels nous devons faire face depuis le 1^{er} janvier : cartes visiteurs indisponibles, applications de paiement ne respectant pas les règles que vous avez-vous-même fixées, système de contrôle via scan-cars posant question au niveau de la protection de la vie privée, et incapable de prendre en compte toute une série de situations spécifiques, dont les cartes pour personnes à mobilité réduite, pour ne citer qu'un exemple. Nous avons enfin plusieurs interrogations, dont nous vous remettons une liste, par rapport au respect par la Commune de l'ensemble des textes de lois en vigueur, tant au niveau du processus d'adoption de ce nouveau règlement, qu'à celui de l'ensemble de son contenu.

M. de Lichtervelde : Certes, aujourd'hui, nous devons repenser la mobilité, penser au monde de demain et réduire progressivement l'usage de la voiture. Mais pour inciter des citoyens à bouger autrement, il semblerait plus adéquat de d'abord concrétiser des solutions alternatives et structurelles crédibles de mobilité. Nous pensons au RER, aux nouvelles lignes de métro, à l'amélioration de la couverture, de l'efficacité et des tarifs des transports en commun, un réseau global et efficace des voitures partagées, des pistes cyclables, etc. Travailler à des alternatives positives et non pénalisantes serait plus épanouissant pour tout le monde que d'imposer une nouvelle taxe déguisée, extrême dans son application, et accompagnée d'une communication presque réduite à néant. Nous vous demandons, dès lors, de suspendre avec effet immédiat ce nouveau règlement relatif à la politique communale de stationnement, jusqu'à l'obtention de l'assurance de sa légalité et sa révision sur base des éléments suivants : premièrement, remise en place des zones bleues, ou de la plupart d'entre elles, et, au minimum, tel que mentionné dans votre accord de majorité, dans les quartiers résidentiels de la Commune, où il n'y a aucune nécessité d'un stationnement dynamique. Deuxièmement, révision du cadre des zones vertes. Trois points : plage horaire de stationnement payant repassant de 21 à 18 heures, tarification plus raisonnable de 1 euro de l'heure, par rapport au montant actuel abusif de 2 euros de l'heure, suppression du paiement le samedi. Troisièmement, généralisation du paiement en pièces de monnaie pour l'ensemble des horodateurs du territoire, et pas seulement en zone rouge, conformément aux dispositions de votre propre règlement, la situation actuelle étant discriminatoire pour les citoyens n'ayant pas de smartphone ou de carte bancaire. Quatrièmement, suppression de l'article 8 du règlement le rendant applicable devant les entrées de garages privés. Le code de la route interdit le stationnement devant les accès carrossables des propriétés, sauf si le numéro de plaque est apposé sur la porte du garage. La Commune a-t-elle le droit de prélever une redevance à un endroit qui n'est pas une place de stationnement ? Cinquièmement, attribution à chaque foyer d'une « carte invité » annuelle, gratuite, permettant le stationnement sans redevance, sans aucune restriction horaire. Sixièmement, suppression de la limite annuelle insuffisante de 100 cartes à 5 euros. Septièmement, période de gratuité de 30 minutes au lieu de 15. Huitièmement, révision de l'emplacement des horodateurs, bien souvent trop proches des zones de parking, dangereux lors des manœuvres et empêchant l'ouverture minimum utile pour pouvoir sortir de son véhicule.

Mme Durieux : Nous vous remettons, ci-joint, un document reprenant une série de questions auxquelles nous aimerions avoir une réponse écrite dans les 15 jours. Nous souhaiterions également pouvoir en débattre lors d'une concertation à venir, et nous réservons le droit d'en référer aux instances régionales et fédérales compétentes en la matière, si nous ne pouvons obtenir, au niveau communal, des réponses et actions satisfaisantes concernant, notamment, la légalité du règlement. Nous ne voulons pas d'un Schaerbeek asocial et replié sur lui-même. Dans l'attente d'une réaction rapide et constructive de votre part, nous vous remercions de nous avoir écoutés.

Mme la Bourgmestre : Merci pour cette interpellation en duo claire. Je donne maintenant la parole à Monsieur Jesse Pappers pour la deuxième interpellation citoyenne sur le même sujet. Je vous demande le respect de chaque citoyen et des porte-parole d'autres citoyens, qui souhaitent aussi, et c'est leur droit également, s'exprimer ce soir sur le Plan de Stationnement. Monsieur Pappers, vous avez la parole.

Ordre du jour n° 2 -- Agenda nr 2**Le règlement relatif à la politique communale de stationnement voté par le Conseil Communal le 23 octobre 2019 et entré en vigueur le 1er janvier 2020 (Demande de Monsieur Jesse Pappers)****Reglement betreffende het gemeentelijk beleid aangaande het parkeren, goedgekeurd door de gemeenteraad op 23 oktober 2019 en van kracht sinds 1 januari 2020 (Verzoek van de heer Jesse Pappers)**

M. Pappers : Merci beaucoup. Nous résidents de la Commune Schaerbeek, constatons que la grande partie de l'espace public est dédié aux voitures. Cependant, Schaerbeek a également des résidents qui ne se déplacent pas par voiture. De plus, de nombreux résidents ne bénéficient ni de jardin ni de balcon. A cause de la répartition inégale de l'espace public, ces résidents ont beaucoup moins d'opportunités pour profiter d'espaces publics que les résidents qui possèdent une voiture. Nous pensons donc que la récente modification du règlement de stationnement est un pas dans la bonne direction et mènera à une répartition plus équitable de l'espace public à Schaerbeek. Nous, riverains de la Commune Schaerbeek, constatons que l'usage de la voiture contribue à la pollution de l'air et à la pollution sonore, lesquelles affectent notre santé et notre bien-être. L'usage de la voiture provoque des émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique. L'usage de la voiture est associé à des accidents, où les usagers de la route qui se déplacent en façon durable sont gravement blessés, voire perdent la vie. La possession d'une voiture est souvent réservée aux personnes ayant un revenu supérieur à la moyenne. La moitié des familles bruxelloises ne possèdent pas de voiture. En moyenne, dans la Région de Bruxelles-Capitale, les voitures ne sont pas utilisées 97,9% du temps. Chaque place de parking occupe environ 10 m² d'espace public. De nombreux habitants de Schaerbeek n'ont pas d'espace extérieur comme un jardin ou un balcon. Schaerbeek est très bien connectée avec le reste de Bruxelles et la Belgique via le réseau de transport public de la STIB, De Lijn, TEC et SNCB. Nous pensons que l'utilisation de l'espace public à des fins privées peut ne pas être gratuite. Une rétribution de 2 euros de l'heure pour les non-résidents de Schaerbeek qui utilisent les rares espaces publics est tout à fait raisonnable. Compte tenu du coût de possession d'une voiture, un ticket de jour de 5 euros n'est pas un obstacle insurmontable pour les non-résidents de Schaerbeek. Il est injuste qu'un ticket de parking pour les voitures des résidents soit moins cher qu'un parking sécurisé pour les vélos. Les espaces verts constituent une meilleure utilisation de l'espace public, car ils profitent à toute la population de Schaerbeek. Nous demandons aux autorités communales de ne pas baisser le tarif de stationnement actuel pour les visiteurs, de ne pas raccourcir les horaires, et même de les prolonger jusqu'au dimanche, d'examiner si le tarif des cartes de résidents est proportionnel aux externalités négatives causées par la possession d'une voiture et de la taxe sur les espaces publics, de mettre en œuvre le moratoire sur la vente des cartes de résidents dans les quartiers déjà saturés, tel que décrit dans l'accord de majorité du Collège actuel, d'examiner si la politique actuelle de stationnement est en ligne avec l'urgence climatique que la Commune de Schaerbeek a déclarée unanimement en novembre 2019. Nous, résidents de Schaerbeek, remercions le Conseil municipal pour son attention et espérons que le Conseil poursuit les travaux sur base de nos suggestions. Merci beaucoup.

Mme la Bourgmestre ff : Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord remercier les intervenants des deux interpellations, et en particulier Monsieur Pappers qui a dû s'y reprendre à quelques fois pour pouvoir être entendu. Schaerbeek est une Commune dense, à la fois par le nombre et par les activités qui y ont lieu. Nous avons la chance d'habiter une Commune dynamique, lieu de vie pour ses habitants, mais aussi pour les visiteurs, les travailleurs, les commerçants. Et il faut le constater, bon nombre de déplacements liés à ces usages utilisent effectivement, de manière encore fort présente, la voiture. Sur un territoire délimité, il est inévitable de devoir procéder à des arbitrages. Dois-je vous rappeler, ou vous apprendre, qu'il y a 27.000 places de stationnement en voirie, à Schaerbeek, mais plus de 40.000 véhicules immatriculés à Schaerbeek, auxquels, bien sûr, il faut ajouter toutes les personnes qui visitent notre Commune, et qui y sont bien évidemment les bienvenus. Le constat est mathématique. Il est impossible de permettre à tous de se stationner sans contrainte. Depuis le début du processus de stationnement, qui a démarré il y a plus de 10 ans, notre angle d'approche n'a pas changé. Nous souhaitons mettre le riverain au centre de nos préoccupations, et favoriser nos habitants. Cela ne peut se faire qu'en mettant en place des contraintes pour des personnes externes à la Commune. Les habitants sont au cœur du Plan de Stationnement. Cela ne signifie pas que la convivialité doive pâtir de

ces mesures. J'en veux pour preuve le fait que 50% du territoire communal était déjà en zone verte depuis plusieurs années. Et cela, dans les quartiers les plus denses, sans que cela n'ait diminué les échanges familiaux, sociaux ou commerciaux. Schaerbeek tient à rester une Commune accueillante et accessible. Mais cette accessibilité ne doit pas se baser uniquement, mais doit bien aussi l'inclure, mais ne doit pas se baser uniquement sur la voiture individuelle, et vous l'avez souligné. La Commune travaille aussi à obtenir des avancées en termes de transport public. La nouvelle ligne de bus démarra d'ici quelques jours, le métro Nord, auquel vous avez fait allusion desservira cinq stations schaarbeekoises, et il nous faut aussi encourager toujours plus les modes actifs. Voilà le contexte et les points que je souhaitais rappeler ici. Venons-en aux récents changements. Il est vrai que les premières semaines de la gestion par Parking Brussels ont été marquées par des difficultés pratiques. Nous déplorons qu'une série d'engagements n'aient pas été tenus de la part de notre nouveau gestionnaire, et que vous, nos habitants, aient dû faire les frais de ce lancement difficile. Néanmoins, nous avons pu constater que Parking Brussels met tout en œuvre pour que le service aux citoyens soit plus efficace et fiable. Nous ne doutons pas que la situation s'améliora très prochainement. Nous restons bien sûr à l'écoute de nos citoyens, à votre écoute. Les courriers, les courriels, les réactions sur les réseaux sociaux, vos interpellations, vos deux interpellations de ce soir, ne nous laissent pas indifférents. Nous les écoutons, nous les enregistrons, mais nous ne jouerons pas aux apprentis sorciers, en changeant le Nouveau Plan de Stationnement, si peu de temps après sa mise en œuvre. Une évaluation de ce Plan sera réalisée cet été. C'est la seule manière de pouvoir prendre en considération toutes les remarques, questions, propositions qui sont faites et de pouvoir alors sereinement envisager des modifications, tout en restant dans le cadre de l'ordonnance régionale. Voilà ce que je souhaitais préciser de manière générale, et je vais maintenant passer la parole à l'Echevine de la Mobilité, Adelheid Byttebier, et je vous demande, parce que sinon il ne sert à rien de nous interpellier si vous n'écoutez pas nos réponses, je vous demande d'écouter la réponse qui va vous être faite.

Mev Byttebier : Bonsoir, en goedenavond allemaal. Madame Durieux, Monsieur de Lichtervelde, Mijnheer Pappers ... U zal mij horen spreken in het Nederlands en in het Frans ... Bien sûr, vu le nombre de personnes dans la salle, je vous promets de m'exprimer aussi en français, et j'invite les conseillers à utiliser le casque, et de profiter de la traduction simultanée, car je vais parler beaucoup, mais pas seulement en néerlandais. ... Schaarbeek is een conviviale gemeente met zeer ... et vous en êtes le témoignage, en étant ici, que vous trouvez important d'être ici. ... We hebben een gemeente met zeer betrokken burgers. Daarvan getuigt uw grote opkomst hier vanavond en de beide interpellaties. Ik ben blij dat jullie hier zijn. Ik ben blij dat jullie hier zijn en dat jullie ons rechtstreeks jullie bekommernissen zelf komen vertellen. Burgers oproepen tot deelname is de basis voor een goede democratie. U bent beiden hier vandaag om dat het goed samenleven 'le bien vivre ensemble', in onze gemeente voor u belangrijk is. Voor de ene omwille van familie en vrienden, voor de andere met het oog op de algemene leefbaarheid van de gemeente. Alle twee zijn ze even valabel. ... Si on est ici parce qu'on s'inquiète pour sa famille et ses amis, ou si on est ici parce qu'on s'inquiète pour le climat, pour le bien-vivre, pour la qualité de l'air, c'est aussi valable pour être une bonne Commune conviviale. ... De veralgemening van de groen betalende parkeerzone is een proces dat ruim 10 jaar geleden gestart werd. 10 jaar geleden al! Ondertussen was in 2019 de helft van Schaarbeek al meerdere jaren groene zone. Heeft dat een effect gehad op het sociale leven van onze medeburgers in deze wijken? Neen. Schaarbeek blijft een open en gastvrije gemeente en deze gastvrijheid mag niet alleen in het voordeel van de individuele wagen zijn. Als gemeente trekken we de kaart van de actieve mobi en steunen we de uitbreiding op het openbaar vervoer. Zo gaat binnen enkele dagen de nieuwe buslijn 56 van start en ook de nieuwe metro Noord zal 5 haltes in Schaarbeek bedienen en met de rest van Brussel verbinden. ... En ce qui concerne maintenant les propositions concrètes faites par Monsieur et Madame. Alors, la remise en place de la zone bleue, je me permet de dire que ceci est malheureusement une fausse bonne idée. La zone bleue est en soit légalement une zone payante, déjà et partout. La zone bleue est en soit une zone payante, à part les deux premières heures qui sont gratuites. Mais nous connaissons bien les mauvaises habitudes de ceux et celles qui remettent à chaque fois leur disque bleu pour rester garer parfois pendant des jours et des jours, voir un weekend. Or, cet abus est très peu contrôlable. ... Ten tweede, vraagt u een herziening van de modaliteiten van de groene zone. De huidige modaliteiten werden door de gemeenteraad van november 2016 goedgekeurd. ... Donc, les modalités d'aujourd'hui ont été votées à ce Conseil communal en novembre 2016, et n'ont pas changé. ... Uiteraard kunnen de modaliteiten herzien worden ... On pourrait les revoir. ... We kijken met een open vizier. Zoals onze Burgemeester al zei, voorzien we effectief, na zes maanden, en op basis van concrete data, om bepaalde voorstellen te doen in het najaar, hier in deze zaal. Is het een goed idee om het eind uur van 21 uur terug te brengen naar 18

uur? ... Donc, la question, est ce qu'il faut changer l'heure limite de 21 h à 18 h. Voilà, le public est convaincu, mais bien sûr, il faut voir tous les habitants, comment eux ils considèrent cette proposition. Puis, j'ai une deuxième demande, je vais poser une deuxième question, donc, je pense que les gens dans la salle ont quand même, plusieurs dans la salle vont déjà me dire quelle est la réponse. ... Is het een goed idee om zaterdag niet betalend te maken? ... J'avais attendu cette réaction, mais sachez quand même qu'il y a quelques années, une proposition a été faite de le faire payant jusqu'à 22 heures au lieu de 21 heures. Tout est possible. ... Want, ik hoor evengoed stemmen opgaan om niet alleen zaterdag maar ook zondag betalend te maken. Ik ken ook mensen die wonen in de nieuwe groene zone en die blij zijn als ze 's avonds, wanneer ze thuis komen, dat ze eindelijk, als inwoners van Schaarbeek, met een bewonerskaart, een plaats vinden in de wijk. ... Il y a des gens qui ne sont peut-être pas dans la salle ce soir, mais qui m'ont quand même informé qu'avec les 6 semaines que la nouvelle zone verte est en vigueur, dans certains quartiers, c'est nouveau, qui disent que finalement, ils trouvent un emplacement. Mais avec toutes ces questions, on ne donnera pas la réponse ce soir. ... Vanavond gaan we hier niet op antwoorden want we willen niet vooruit lopen op de analyse van de gegevens die aantonen wat de impact van elke maatregel is. Ten derde, jullie vragen om cash te betalen. Ik ben er niet van overtuigd dat cash betalen een meerwaarde zou kunnen zijn. De parkeerautomaten laten verschillende betaalmethodes toe waaronder een bankkaart. Eerlijk gezegd, vandaag heeft men voor de minste handeling een bankkaart nodig. Men kan op veel plaatsen zelfs niet tanken zonder bankkaart. ... La carte bancaire, même pour les personnes qui reçoivent leur petite pension, c'est nécessaire pour aller chercher leur argent en cash. Donc la carte bancaire, c'est vraiment la carte d'aujourd'hui, et c'est pour cela qu'on la défend. Puis, vous demandez de rendre le stationnement devant son garage gratuit aux visiteurs. Ici, je ne peux que référer au code de la route, qui dit que chaque accès à un garage doit rester libre. Seule la voiture dont le numéro d'immatriculation est affiché sur la porte du garage, seulement cette voiture peut se stationner devant. A ce moment-là, cette voiture est stationnée en voirie, c'est-à-dire dans l'espace public. Dès lors, le règlement de stationnement y est d'application. Donc, en zone verte, ce stationnement est payant, soit par carte riverain, soit par horodateur. La Commune, en tant que telle, ne peut pas changer le code de la route. En ce qui concerne votre demande plus loin d'une « carte invité » par ménage. Attention, qu'il n'y ait pas de confusion. La seule carte à titre personnel qui existe, c'est la carte de stationnement pour les PMR, les personnes à mobilité réduite, qui ont, oui, une carte à titre personnel. L'octroi de cette carte est une compétence fédérale, et c'est comme cela que ça fonctionne avec cette carte. Ceci dit, toute autre carte de stationnement, est par ordonnance régionale, octroyée à une voiture. Donc la carte de stationnement et le numéro d'immatriculation de la voiture sont légalement liés. Et donc, liés à la voiture, et pas à la personne. Puis, à votre proposition par rapport aux invités, et à l'adaptation de la période gratuite de 15 à 30 minutes, et je sais que les gens qui m'ont parlé de leur commerce ou de leur restaurant ou autre, pour eux, c'est absolument important, et ce sont des idées que nous allons inclure comme pistes de réflexion, ensemble, avec les autres propositions que nous recevons par les riverains, lors de l'évaluation après 6 mois. Donc, certainement, nous reviendrons à cette proposition en automne. ... Nu wil ik toch ook wel antwoorden, niet alleen op de interpellatie die het accent legt op familie en vrienden maar wil ik ook antwoorden op de interpellatie die het parkeerreglement in een groter geheel plaatst en die vraagt om ambitie. Ik kan trouwens zeggen dat er tussen de schaarbekenaren, die moeite hebben met de veralgemening van de groene zone, ook heel wat mensen zijn die graag te voet gaan, of de fiets gebruiken. ... Cela, j'ai vraiment apprécié dans beaucoup de mails qu'on a reçu, que ce soit la Bourgmestre, moi ou Parking Brussels, que les gens qui ont réagis, même ceux qui s'opposent à la situation actuelle, ils ont souligné que pour eux aussi, l'environnement, le vélo, etc, c'est pour eux aussi important. Et j'espère qu'on pourra parler ensemble des solutions à trouver. ... Ons groot stedelijk leefmilieu is divers geworden. Vroeger had men op de openbare weg, vooral voetgangers en auto's. Vandaag moeten we rekening houden met veel types gebruikers daarom heeft deze meerderheid aan het begin van de legislatuur zich geëngageerd om het stop principe toe te passen. Parkeren kadert evengoed hierin en heeft te maken met hoe we met onze publieke ruimte omgaan. Fietsers en voetgangers verwachten meer veiligheid, ... plus de sécurité ... in de openbare ruimte, met plaats voor iedereen. ... Que tout le monde s'y retrouve, en sachant que les modes de déplacement sont devenus si nombreux. Avant, il y avait les piétons et les voitures, c'était tout. Aujourd'hui, il y a une multitude d'usagers. Le défi pour un responsable local est de trouver le bon équilibre pour tous, d'en faire un puzzle qui tient. Et ceci nécessite des décisions courageuses. Le monde change, la vie urbaine change. Schaarbeek 2020 n'est plus le même Schaarbeek 2000. Nous devons avancer tous ensemble. Si tous les schaarbeekois veulent que leur commune soit *The place to be*, où on respire de l'air sain, où on peut sortir en toute sécurité, et où les enfants peuvent

jouer dehors, alors le choix sera celui du principe « stop » : favoriser les modes actifs d'abord, la marche, le vélo, les transports en commun, et puis la voiture. ... De la commune rôt hiervoor verschillende plannen uit waarvan ik er enkele wil nemen. Het fietsplan, met de gemeentelijke fietswegen, ... les itinéraires cyclables communales ... en de fietsinfrastructuur waarin we systematisch investeren. Je fiets veilig kunnen stallen is één van de belangrijkste redenen om al dan niet in de stad te fietsen. Voor de vele mensen die thuis geen plaats hebben om een fiets te stallen, zijn fietsboxen een goede keuze. Vandaag hebben we 72 fietsboxen en 700 fietsbomen in Schaarbeek, goed voor een veilige stalling van meer dan 1.000 fietsen. Dit en het volgende jaar komen er nog eens 50 boxen bij, goed voor zo'n 250 fietsen. Ook hebben we oor naar de specifieke problemen van ouderen. ... Les problèmes spécifiques des personnes âgées me tiennent à cœur. ... Ouderen moeten in Schaarbeek zo lang mogelijk mobiel en autonoom kunnen blijven. Voor hen, net zoals voor de duizenden kinderen en jongeren die dagelijks in Schaarbeek te voet naar school gaan is het voetpadenplan ... le plan trottoir ... en de systematische beveiliging van de gemeentelijke kruispunten ... la sécurisation des carrefours ... een bevoegdheid van collega Vanhalewyn. Op dit moment worden de laatste van de 367 gemeentelijke kruispunten aangepakt ... Presque tous les carrefours ont été sécurisés, et on parle de 367 carrefours. Et cela aussi, est important pour les enfants, pour les personnes âgées, qui puissent se déplacer en toute sécurité. Les personnes âgées seront un groupe-cible spécifique quand on va faire les réflexions en été. En réponse à vous tous, je termine par vous dire qu'aujourd'hui, une solution toute faite pour chacun individuellement ne sera pas possible. En tant que Commune, nous, le Collège des Bourgmestres et Echevins, nous engageons à choisir, pour Schaarbeek, le chemin vers une commune métropolitaine, moderne, où il fait bon vivre pour tous. Nous espérons pouvoir continuer de faire ceci ensemble avec vous tous. Je confirme que nous prenons les 6 mois pour collecter des données fiables, que nous analyserons dans le courant de l'été afin d'évaluer cet impact pour revenir vers vous au Conseil communal en automne, où vous serez tous aussi bienvenu qu'aujourd'hui.

M. Mahieu : Merci Madame la Présidente. Est-ce que le micro porte assez fort ? Merci aux citoyens qui se sont présentés ce soir, et qui se sont mobilisés pour nous interpeller sur ce sujet important à Schaarbeek. Je prends aujourd'hui la parole au nom du groupe Cdh, et je dois vous dire que je partage la plupart des questionnements sur la méthodologie, la légalité et l'opportunité du changement de politique de stationnement, ainsi que sur les défaillances et les discriminations constatées. Un exemple criant concerne les cartes visiteurs qui ne sont toujours pas disponibles après 6 semaines, dont on ne sait toujours pas si elles pourront encore exister en format papier pour lutter contre la fracture numérique, mais dont on sait, par contre, qu'elles seront plus chères qu'avant, puisque les citoyens devront payer un SMS surfacturé pour l'envoi du code, et un second pour le message de confirmation. En octobre, le Cdh avait voté contre ce règlement de stationnement pour trois raisons : la première, c'est que ce règlement n'a pas de motivation claire et juste. La majorité tient des discours variables, suivant ses composantes. Les écologistes parlent de nécessité de réduire la place de la voiture en ville, et donc, de diminuer les déplacements en voiture, les proches de la liste du Bourgmestre parlent de la protection des riverains qui doivent pouvoir se garer avec leur voiture. Ce que vous ne dites pas, mais qui se retrouve dans les considérants des décisions du Collège, et dans la première version de l'avis que vous nous aviez soumis pour le Plan Good Move, c'est que ces différentes décisions ont été prises pour faciliter le contrôle de Parking Brussels par de nouvelles technologies, et avec une volonté de rentabilité financière. Deuxièmement, la majorité n'a pas évalué le Plan de stationnement en vigueur depuis 2016, afin d'objectiver les situations problématiques d'un point de vue territorial ou horaire, et elle n'a pas évalué l'impact que cette nouvelle politique aurait sur la vie sociale et familiale des schaarbeekois. Enfin, troisièmement, ce changement a été décidé sans prendre en compte l'avis des schaarbeekois. Et le Cdh dénonce à ce propos l'hypocrisie des partis écologistes francophones comme néerlandophones, qui font l'éloge de la participation citoyenne en campagne électorale, mais qui une fois au pouvoir et aux responsabilités, prennent leurs décisions du haut de leur tour d'ivoire sans mettre en œuvre la participation citoyenne qu'ils appelaient pourtant de leurs vœux en campagne. Ce changement politique s'est fait à l'envers, envers et contre tout, et mène aujourd'hui à une situation chaotique, renforcée par une communication particulièrement déficiente. Nous pouvons voir aujourd'hui, à travers les différentes interpellations citoyennes, en sens divers, l'une entraînant l'autre, ainsi qu'à travers les violences perpétrées sur le matériel urbain, à quel point cette décision irréfléchie et impréparée a un impact négatif grave sur la cohésion sociale de nos quartiers, avec une fracture intergénérationnelle, sociale et culturelle. La politique de mobilité et de stationnement à Schaarbeek constitue un débat qui nécessite un vrai dialogue avec les citoyens schaarbeekois, afin d'apaiser le climat actuel. C'est un débat qui nécessite d'évaluer le plan de stationnement qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, ça n'est

pas l'an 2000, ce n'est peut-être pas 2020, mais c'est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, pour objectiver les situations problématiques à véritablement solutionner. C'est un débat qui nécessite d'établir une série d'hypothèses permettant de solutionner ces problématiques et d'étudier l'impact de ces différentes hypothèses. C'est un débat, surtout, qui nécessite de tenir compte de la spécificité des différents quartiers schaerbeekois, comme prévu dans le plan de stationnement voté en 2016, ainsi que dans votre accord de majorité que vous avez donc foulé aux pieds. Je termine, Madame la Bourgmestre, je termine. C'est un débat donc, qui nécessite donc de prendre le temps de la réflexion et de la co-construction par la participation citoyenne. Afin de retrouver la sérénité, le groupe Cdh demande au Collège d'apaiser la situation en suspendant l'entrée en vigueur du nouveau règlement de stationnement et en lançant un processus de participation citoyenne permettant d'aboutir à un plan de stationnement suscitant une plus grande adhésion des schaerbeekois, et ayant pour objectif de réduire, à la fois, les risques de véhicules ventouses aux moments critiques tout en portant le moins possible atteinte à la vie sociale et familiale des schaerbeekois. En France, les gilets jaunes ont forcé le Président à entamer un « grand débat national ». Nous espérons que les gilets bleus schaerbeekois seront entendus par la majorité et que celle-ci pourra s'ouvrir à un « grand débat local » sur le stationnement et la mobilité en général. Merci.

M. Bernard : D'abord, je voudrais vraiment vous remercier, et vous féliciter, à tous, d'être présent ici, et de permettre ce débat, qui à mon sens, est vraiment magnifique. Alors, au nom du PTB, j'aimerais un peu résumer ma position en une phrase : le PTB est 100% pour favoriser les alternatives à la voiture, mais le PTB est 100% contre l'écologie punitive, l'écologie asociale, l'écologie élitare. A Schaerbeek comme ailleurs, il faut évidemment réglementer le stationnement. Pour nous, l'avenir est aux transports en commun, aux transports publics, à une ville qui est aménagée pour laisser la place aux autres modes de mobilité que la voiture. Oui, il y a une urgence climatique, oui, il y a une urgence à ce que nous puissions vivre ensemble sur la voirie, et je voudrais vraiment le répéter ici, que ce soit clair. Mais donc cela implique aussi des choix. Des choix qui vont bouleverser notre vie. Mais pas n'importe comment, et pas à n'importe quel prix ! Alors, beaucoup sont fâchés aujourd'hui, et quelque part, nous partageons cette colère de nombreux citoyens, car on pense tous ensemble à ces grands-parents qui viennent garder leurs petits enfants le mercredi, on pense aux couples, dont l'un habite une autre commune et qui doivent payer pour passer du temps ensemble, on pense aux travailleurs qui essaient de gagner leur vie, on pense aux commerçants, aux restaurateurs, qui font vivre les quartiers. On le dit depuis des mois, c'est toute la vie sociale, toute la vie privée de beaucoup, de beaucoup d'habitants schaerbeekois qui est gravement impactée, et ce règlement est totalement disproportionné par rapport à l'objectif qui est poursuivi. Je répète, et nous l'avions déjà dit, parce que nous étions le seul groupe politique à s'opposer aux modifications du règlement en septembre, et à proposer sa modification il y a un mois. Oui, nous estimons que le samedi est un jour où la vie familiale peut se faire sans être taxé. Oui, les soirées, également, doivent pouvoir se faire à partir de 18 heures sans être taxé. Oui, il n'y a aucun sens à limiter les cartes visiteurs à 100 cartes par an, c'est vraiment ridicule, il faudrait avoir cette carte « invité » annuelle que vous proposez. Donc, tout cela nous appelle à dire qu'il faut, aujourd'hui, mettre fin à ce règlement, mais pas le suspendre. Mettre fin ! Il y a déjà eu suffisamment de discussions par rapport à cela. Alors, je voudrais aussi m'adresser aux auteurs de la 2^{ème} interpellation, et j'aimerais souligner le courage de la personne qui est venue parler ici, dans un environnement qui n'est pas toujours chouette. Il a du courage, mais j'aimerais dire que je ne suis pas toujours d'accord avec lui non plus. Alors, évidemment, nous partageons le souci, et j'aimerais qu'on soit tous conscients qu'il y a un énorme shift de mobilité à faire, à Bruxelles et à Schaerbeek. Mais j'aimerais leur dire qu'il faudra des mesures positives pour les réaliser. Et j'aimerais souligner que j'étais ici bien seul à Schaerbeek à dénoncer la fin des rangs scolaires en vélo, dans les écoles communales. J'étais ici bien seul pendant longtemps à dénoncer la cacophonie et les délais inacceptables pour pouvoir avoir des vélos-box, ici à Schaerbeek. Nous nous sommes battus pour qu'il y ait un gardien de la paix devant chaque école, pour assurer la sécurité routière devant les écoles, alors qu'il y a souvent beaucoup de problèmes. J'étais bien seul, encore une fois aussi à me battre contre le parking privé souterrain qu'ils voulaient construire, hyper cher d'ailleurs, place Lehon. Et je répéterai sans cesse que la politique de piste cyclable dans notre Commune est vraiment nulle, archi nulle, il n'y a pas d'autre mot. Et donc, j'aimerais vous inviter aussi à partager ces combats. C'est un combat qui est important pour que chacun puisse avoir la mobilité auquel il a droit, dans notre Commune. Par contre, et je vais terminer par-là, oui, le PTB s'oppose à la politique antisociale et élitare, qui consiste à faire payer toujours les gens. Alors j'ai entendu un écolo échevin ici, qui m'a dit : regardez les bourgeois du haut Schaerbeek ! Je suis évidemment choqué de ce que j'ai entendu, parce que ces taxes de stationnement, ils taxent tout le monde, ils taxent tous les

gens, quels que soient leurs revenus, elles tapent donc aussi plus durement les gens qui ont peu de moyens. Et j'aimerais dire aussi un mot qui est important pour tous les gens qui sont ici dans la salle, et en particulier les gens qui sont attachés à une autre mobilité, à un environnement et une politique climatique ambitieuse. La politique qu'on mène ici, je l'estime aussi extrêmement contre-productive. Et pourquoi ? Parce qu'au lieu d'amener toujours plus de gens à partager notre soucis écologiste et de libération de l'espace public à d'autres modes de mobilité que la voiture, votre politique, elle polarise, elle divise, elle met les gens en colère, et j'ai même entendu des gens ici, qui sous-estimaient l'enjeu du climat. Et je pense que c'est cela aussi, le résultat de votre politique, et maintenant, vous devez vraiment en tenir compte.

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Présidente. Tout d'abord, permettez-moi, évidemment, de vous remercier, les intervenants, qui ont porté les interpellations à l'ensemble du public, pour la qualité des interpellations, également, portées. Je pense que ces interpellations nous permettent de rouvrir un débat qu'on avait déjà eu lors de précédents Conseils sur la politique de stationnement que nous voulons. Alors, malheureusement, comme vous l'aurez compris, le règlement nous impose de parler dans un délai relativement court. Je crains d'être incomplet, et je pense aussi que c'est une question, désolé peut-être de refroidir un petit peu l'ambiance, mais c'est une question qui appelle à de la nuance. Je crois qu'il faut nous garder de caricature des interpellations, quelles qu'elles soient, d'ailleurs, et des messages qui sont portés. Il faut nous garder de ces caricatures, et nous ne pouvons pas non plus dire, dans le même élan, à la fois blanc et à la fois noir. C'est-à-dire que si on assume, effectivement, une certaine forme de transition, il faut aussi pouvoir réfléchir aux modes alternatifs, par rapport à la voiture, il faut aussi réfléchir à la place de la voiture. Mais je disais, il faut éviter de caricaturer, parce que, en tout cas, la première interpellation que nous avons entendue, ce soir, n'est pas, pour moi, pour le groupe PS, n'est pas le produit d'un conservatisme dangereux. Je suis convaincu que les très nombreux schaarbeekois qui ont signé la pétition, on parle de 5.300 personnes schaarbekoises qui ont signé cette pétition, ont bien conscience des enjeux liés à la mobilité, et à la transition environnementale en région bruxelloise. Et je voulais le rappeler, parce que je voulais éviter les caricatures. Les gens qui nous interpellent, la première interpellation, ce ne sont pas des gens pro-voiture, sans aucun discernement. En réalité, ces très nombreux schaarbeekois nous interpellent sur les conséquences pratiques du nouveau règlement communal sur le stationnement, qui a, sans doute, été voté trop hâtivement. Qui a sans doute été mis en œuvre beaucoup trop rapidement, sans communication, on l'a déjà dit, sans information suffisante, sans concertation préalable. Ils nous interpellent sur ces conséquences dramatiques, ils interpellent aussi le Collège sur la logique de sa politique de stationnement, sur les variations qu'elle a pu connaître, sur les engagements manqués, alors qu'ils avaient été pris à l'égard des schaarbeekois. Mais plus important encore, je pense que ces schaarbeekois veulent surtout, et tout simplement, revendiquer des aménagements pour qu'on tienne plus compte d'autres réalités à Schaarbeek, de leur réalité. De leur réalité personnelle, de leur réalité familiale, de leur réalité professionnelle. Il ne s'agit pas d'adopter une posture purement dogmatique qui signifierait qu'il faut faire ce règlement, qu'il faut passer ce règlement en vue de lutter contre la place de la voiture, sans tenir compte de l'ensemble des réalités de nos habitants. Je voulais dire aussi un mot sur la seconde interpellation, et je salue la personne qui l'a portée, parce qu'effectivement, c'est courageux par rapport au climat. Je pense que cette seconde interpellation est pertinente, bien qu'elle soit, évidemment, et on peut le reconnaître, beaucoup plus idéologique. Ce qui d'ailleurs, je tiens à le dire en tant que socialiste, n'est absolument pas un gros mot pour moi. Mais cette interpellation, Monsieur, relève évidemment d'un combat militant contre la place de la voiture dans l'espace public. Alors, je respecte cette position, je peux la partager pour partie, mais je pense, et c'est une erreur qui sans doute est faite, c'est de ne pas tenir compte suffisamment de toutes les réalités schaarbeekoises, de l'ensemble de la vie culturelle, de la nécessité de contacts sociaux, du développement économique dans notre commune. Il s'agit juste de se focaliser sur votre réalité, sans comprendre, finalement, la réalité d'autres schaarbeekois, sans empathie. C'est vraiment le reproche que je peux formuler. Il y a un autre élément à clarifier, à mon avis, dans le débat, j'aurais peut-être dû commencer par cela, c'est, finalement, ça a été relevé, je pense, par mes prédécesseurs, c'est : est-ce que la politique de stationnement communal vise à favoriser le stationnement des schaarbeekois par rapport aux non schaarbeekois, cela c'est la thèse qui est défendue plutôt au sein de la liste du Bourgmestre, ou est-ce qu'elle vise fortement à décourager l'usage ou la possession de la voiture ? En fait on est soit dans un débat purement idéologique, soit dans un débat pratique, à savoir, est-ce que, effectivement, les réglementations en matière de stationnement au niveau communal doivent favoriser, j'accélère, donc je réponds évidemment par rapport à cet objectif exclusivement. Donc, vous le savez, ça a été déjà abordé

par mes prédécesseurs lors du dernier Conseil communal du mois de janvier. Le groupe PS a rappelé qu'il était d'accord avec certaines dispositions du règlement communal adopté le 23 octobre, mais qu'il convenait d'amender celui-ci. Et lors du dernier Conseil communal nous avons proposé des amendements, vu, notamment, le retour des citoyens. Ces amendements ont malheureusement été rejetés par la majorité. Alors, sans remettre en cause le principe d'un traitement équitable, nous y tenons, équitable pour tous les quartiers, notre proposition était de ne plus envisager le stationnement en termes de zone, mais plutôt distinguer la semaine et les weekends. Nous avons aussi, lors du dernier Conseil communal, cela a été rejeté, proposé que le stationnement payant soit seulement du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, et non plus payant comme cela est dans le nouveau règlement, du lundi au samedi de 9 h à 21 h. Nous considérons effectivement que le stationnement payant du lundi au samedi de 9 h à 21 h est déraisonnable, compte tenu que l'extension du stationnement payant affecte de manière déraisonnable les relations familiales, sociales de nombreux schaarbeekois. Plus prudent par rapport à l'objectif qui était poursuivi par cette réglementation, par ce règlement, nous estimons que l'extension du stationnement payant ne répond pas du tout, en tout cas ne répond pas à l'objectif qui était de favoriser le stationnement des schaarbeekois par rapport aux non schaarbeekois. Ce que je veux dire par là, c'est que l'objectif que vous poursuivez, il est essentiellement dogmatique et idéologique. Nous avons également proposé un autre amendement : nous sollicitons l'équivalent d'une carte riverain pour les aidants proches. Cela a été refusé. Il y a de nombreux schaarbeekois qui vivent à Schaarbeek, mais qui ont besoin, effectivement, d'aidants proches qui ne résident pas dans la commune. Le Collège nous a répondu que c'est impossible parce que les cartes de dérogation sont régionales. Je vois Monsieur l'échevin qui hoche la tête. C'est inexact. Effectivement, les cartes de dérogation sont fixées à l'ordonnance, mais il renvoie à un arrêté ministériel, et il est prévu que le Conseil communal peut déterminer les catégories de population qui reçoivent une carte de stationnement communal. Je vous renvoie à l'arrêté ministériel du 9 janvier 2007, et c'est d'ailleurs ce que l'on fait, puisque le Conseil communal détermine effectivement les catégories de personnes qui peuvent bénéficier d'une carte de stationnement communal, et notamment les non-résidents schaarbeekois qui ont une seconde résidence à Schaarbeek. Donc on est en train de faire bénéficier d'une carte de stationnement à des personnes qui ont une seconde résidence à Schaarbeek, mais pas pour ceux qui sont les aidants proches. Je terminerai tout simplement, Madame la Présidente, en disant que j'espère que ces interpellations marquent le début d'un véritable dialogue, qu'il nous faut construire avec nos concitoyens. Je pense qu'il faut à la fois tenir compte des autres réalités, de l'enfer que vivent certains schaarbeekois pour se garer, mais aussi de la nécessité de maintenir des contacts sociaux et familiaux, et qu'il faut donc revoir ce règlement. Et donc, j'appelle à ne pas attendre 6 mois, à ne pas attendre le mois d'octobre, à agir immédiatement pour revoir ce règlement, comme les amendements que nous avons proposés.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente, de me donner la parole en ce moment particulièrement difficile pour nos concitoyens schaarbeekois. Je voudrais commencer par remercier l'intervention de Gilles de Lichtervelde et de Vanessa Durieux, tant leurs propos étaient, me semble-t-il, pertinents, mesurés et constructifs. Et cela, tranche très fort avec la nature de l'intervention du second intervenant, qui est tout au contraire dogmatique, téléguidé et qui poursuit bien évidemment d'autres objectifs que celui du bien-être de tous les schaarbeekois. On a coutume de dire que tout ce qui est excessif est insignifiant. Eh bien, Monsieur Pappers, votre intervention est véritablement excessive. J'ai le droit d'avoir une opinion et je l'exprime ! Je n'ai pas de leçon à recevoir. Mesdames et Messieurs, chers collègues, le 23 octobre dernier, dans ce Conseil, je suis intervenu pour attirer l'attention de la majorité sur les conséquences désastreuses de la suppression des zones bleues au profit des zones vertes, en termes de relations sociales entre les schaarbeekois, entre leurs familles, leurs amis, mais aussi pour tout le secteur économique, et en particulier l'horeca. En janvier, il y a moins d'un mois, j'ai demandé tant aux partis de l'opposition, qu'à la majorité, de sursoir au débat parce que je leur demandais d'abord de donner la parole aux habitants puisque je savais qu'ils allaient interpellier aujourd'hui. Personne n'a voulu, effectivement, suivre mon conseil. La réaction sans précédent de plus de 7.000 personnes à ces mesures prises arbitrairement et dans la précipitation par la majorité confirme hélas toutes les craintes que j'avais formulées. Comment comprendre autrement l'immense recul démocratique que cette suppression constitue, quand on se souvient du plan de stationnement adopté le 25 mai 2016, qui à l'époque, avait fait l'objet d'une concertation totale avec les citoyens, et qui avait conclu au maintien global du stationnement en ne suggérant que des transformations au cas par cas de voiries en zone bleue vers une verte, voire une rouge. Ceci est d'autant plus désastreux que ce genre de diktat accentue encore un peu l'écart entre les élus et les citoyens et je m'adresse ici, en particulier, à la majorité et à

son Collège. Ce plan de 2016 avait conclu effectivement, que le programme de votre majorité nouvelle ne comporterait en cette matière aucune modification notable du plan de 2016, et alors même que les partis de votre majorité se rengorgent, et d'autres que moi l'ont dit ce soir, à longueur d'année des mots de participation citoyenne ! On est bien loin de la participation citoyenne, on est vraiment dans le diktat ! Que penser alors de la motivation de cette décision qui, formellement affirme vouloir améliorer le bien-être et le confort des schaerbeekois ? En réalité, il suffit de se référer au rapport du service Mobilité du 4 juin 2019, il y a quelques mois, et qui dit : « la Commune va confier la gestion du stationnement à l'agence ; l'agence va mettre à la disposition du matériel technologique du dernier cri qui ne pourra être pleinement rentabilisé que par l'uniformisation des cartes de stationnement et la fin des cartes de dérogation physiques, que le « scan » sur voitures ne peut contrôler. » C'est donc bien la preuve, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que cette mesure n'a pas été voulue au bénéfice des citoyens schaerbeekois, mais bien pour faciliter un contrôle interne du stationnement en vue de générer un rendement fiscal supplémentaire ! A ce point-ci, et j'en ai quasiment terminé, je voudrais noter que la loi communale, l'article 112 de la nouvelle loi communale, oblige de faire afficher le règlement complémentaire de circulation routière qui énumère les rues passant en zone verte pour la rendre opposable à la population ! Ceci, à ce jour, n'a pas été fait. Résultat, toutes les amendes délivrées depuis le 1^{er} janvier à ce jour sont parfaitement illégales ! Dans ces conditions, je demande formellement au Collège de suspendre ce plan qui menace gravement le « vivre ensemble » de l'ensemble des schaerbeekois et d'organiser une large consultation citoyenne portant sur le rétablissement des zones bleues, sur l'heure de la fin du stationnement payant, sur l'exonération du paiement pendant le temps de midi, sur la suppression du paiement le samedi. A défaut d'une telle consultation, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette majorité serait directement responsable de la dégradation sans précédent de la qualité de vie des schaerbeekois, ainsi que des atteintes tant à leurs libertés qu'à leur vie privée, qu'une forêt d'horodateurs et de voitures robotisées menacent directement ! Mesdames et Messieurs, un certain Georges Orwell a écrit un livre, il y a quelques années, qui s'appelait 1984. Et il parlait effectivement du contrôle. Du contrôle par un certain Big Brother, par les ordinateurs, et lié à l'absence de toute concertation citoyenne. On y est bientôt, et je dirais même plus, nous y sommes déjà ! Moi, je ne veux pas vivre dans un Schaerbeek où nous sommes tous, tout le temps, contrôlés par des engins robotisés sous la surveillance de caméras, où on ne peut pas circuler à plus de 30 à l'heure sans se faire verbaliser, quand bien même on ne ferait que 35. Je ne veux pas d'une société où nos libertés et notre vie privée sont menacées. S'en est trop, Mesdames et Messieurs du Collège, s'en est trop ! Je vous demande d'entendre ce qui a été dit ce soir. Je vous demande de l'entendre, et à défaut de l'entendre, je pense que votre majorité sera lourdement sanctionnée. J'ai dit.

Dh Verstraete : Bonsoir tout le monde. Je prends la parole au nom du groupe Ecolo-Groen, ici à Schaerbeek. Je remercie avant tout vous tous et toutes d'être venu ici, pour mener ce débat, ce qui est essentiel. Tout changement est difficile, il faut qu'on en parle et il faut qu'on s'écoute. Je vous remercie aussi de montrer le respect comme vous le faites à tous les gens qui ont parfois d'autres opinions que vous. C'est parfait, c'est comme cela que ça se passe au Conseil communal. On s'écoute, on a différentes opinions, et comme cela on progresse. Donc, merci pour cela. Le dialogue est essentiel. La participation est essentielle. Je suis d'accord avec ceux qui ont évoqué cela. Moi j'ai compris que cette mesure, dont on discute aujourd'hui, émane d'un plan de stationnement qui a été validé en 2016, qui a été soumis à la participation, à l'initiative de Monsieur Grimberghs, du Cdh et qui a été validé. Et c'est ce plan qui prévoyait ces mesures. Donc il y a eu une participation citoyenne, cela a été validé à ce moment-là. Pourquoi avons-nous récemment confirmé ici, au Conseil communal, la mise en œuvre de cette mesure ? On a fait cela dans un regard de l'intérêt général. Peut-être que vous n'êtes pas convaincu. Je vais vous expliquer comment j'ai compris cela. Premièrement, les automobilistes schaerbeekois, je pense que chaque personne à Schaerbeek, qui possède une voiture, reconnaît la situation qui arrive à tout le monde le soir, quand on arrive après le boulot, après qu'on rentre de l'école avec les enfants, et on ne trouve pas de place de stationnement dans sa rue. Oui ou non ? C'est un problème qui se présente souvent à beaucoup de schaerbeekois. Ils ne trouvent pas, les riverains ne trouvent pas de place de stationnement dans leur quartier. Et donc, ce qui mène à un trafic de recherche de place. Une entreprise spécialisée parisienne a calculé que le soir, parfois jusqu'à 30% du trafic est le trafic lié à la recherche d'une place de stationnement dans le quartier. Cette mesure va augmenter la disponibilité de places pour les schaerbeekois qui possèdent une voiture. Donc, cela va rendre la vie plus facile pour les schaerbeekois et on va avoir moins de trafic dans les quartiers. En tout cas, c'est l'effet souhaité. Mais cela, c'est normalement ce qu'on devrait voir. Deuxième point de vue, c'est le visiteur des schaerbeekois. Et je pense, c'est vrai, et tout le monde le sait, c'est là que se trouve le changement. Les

visiteurs seront amenés à réfléchir au choix qu'ils font, comment ils vont se déplacer pour se rendre chez leurs amis, leur famille schaarbeekoise. Et ils peuvent peut-être plus souvent prendre des transports en communs, marcher à pieds, ils peuvent aussi continuer à venir en voiture. C'est vrai qu'à ce moment-là, ils paieront un petit prix par heure qu'ils stationnent, mais ils auront aussi en échange plus facilement un accès à une place de stationnement. C'est difficile. Moi j'ai essayé d'écouter tout ce qui a été développé par vos représentants. Troisièmement, et dernier groupe cible ou partie prenante que je voulais évoquer, les ménages schaarbeekoïses qui ne possèdent pas de voiture. Et justement, effectivement, la moitié des ménages schaarbeekoïses ne possèdent pas de voiture. Et eux, effectivement, peuvent s'introduire sur cette mesure parce qu'elle les touche, elle leur donne des bénéfices très indirectement. Parce qu'ils auront, par effet indirect, moins de stationnement illégal, peut-être moins de trafic, de transit dans leur quartier, peut-être une meilleure contribution au prix de stationnement qu'ils paient aujourd'hui via leurs impôts. Mais tout cela est indirect. Ce que ces gens demandent surtout, comme ce que vous avez demandé aussi, si j'ai bien entendu, c'est plus de place pour les transports en commun, transports en commun plus efficaces, plus de pistes cyclables. Et tout cela ... Nu kom ik bij de tweede interpellatie, deze van de heer Pappeters. ... Monsieur Pappeters, je vous remercie de tout cœur, je vous félicite aussi. ... Proficiat met uw tussenkomst, met uw moed, en ik denk dat iedereen het kan erkennen, U bent zeer moedig geweest. De tussenkomst die U hebt gehouden is er een die het algemeen belang voorop stelt, onderbouwd met feiten en zo kijken wij er ook naar. Wij, met Ecolo-Groen, wij zetten ook het algemeen belang voorop en we onderbouwen ons beleid met feiten, met cijfers. Ja, we gaan door op dit elan, ja, we gaan verder bouwen aan een stad voor mensen en stilletjes aan weg bewegen naar een stad voor auto's. We gaan een stad bouwen waar de levenskwaliteit nog meer centraal staat. Ja dat gaat moeilijk zijn, dat gaat nog meer dialoog vragen, dat is vanavond duidelijk. ... Cela va être un défi, et cela demande beaucoup de changements, et nous vous invitons à continuer à mener le dialogue avec nous, et nous, volontiers, on va continuer à le faire avec vous. Je vais conclure. En ce qui nous concerne, les objectifs de cette mesure sont tout à fait louables. Ils sont voulus pour bénéficier aux schaarbeekoïses, dans l'intérêt général. Après, il y a la question de ce que sont les faits réellement réalisés sur le terrain. Et il y a aussi la question, comme on a entendu, il y a eu des problèmes techniques. Là, on est d'accord qu'on doit évaluer les effets, et j'ai entendu qu'on va le faire. Il faut donner la chance aux politiques menées, dans 6 mois on pourra évoluer, et on pourra ajuster des éléments opérationnels. Mais on ne peut pas revenir sur les choix essentiels qui sont faits. Évidemment, il faut améliorer les questions techniques, et évidemment, il faut qu'on continue, tous les schaarbeekoïses de mener le dialogue en toute sérénité. Merci.

Mme Loodts : Bonsoir à tous, merci pour vos interpellations, et merci aussi au public d'être venu si nombreux. Au nom de la liste du Bourgmestre, je voulais simplement vous rappeler le principe derrière cette politique de stationnement, qui est de garantir une place pour les riverains près de chez eux. Quand je rentre de l'hôpital avec ma grand-mère de 83 ans, j'ai aussi envie de trouver une place près de chez moi, et c'est dans cette optique-là qu'on parle de prioriser le stationnement des riverains. Nous n'avons pas peur de dire que nous devons remettre à plat cette réforme, et probablement garantir d'autres mécanismes pour les personnes dépendantes, pour les personnes âgées qui ont besoin d'avoir des visiteurs régulièrement. Par exemple, réformer le système de cartes de visiteur, ou par exemple revoir les modalités de stationnement. Cela, se sera à discuter après une évaluation basée sur des chiffres, basée sur ces statistiques récoltées. Alors, nous regrettons aussi toute une série de choses. Nous regrettons aussi, notamment, la communication apathique qui n'a pas été assez ciblée, qui n'a pas été pédagogique, qui n'a pas été concertée avec les commerçants, qui n'a pas été concertée avec les citoyens, et nous le regrettons. Nous sommes aussi fâchés du dysfonctionnement constaté au sein de Parking Brussels. Les, anciennement, cartes à gratter, les cartes visiteurs, et d'autres dysfonctionnements. Donc, tout cela nous le regrettons et nous sommes là à votre écoute, certainement le cabinet, et nous poursuivrons le débat dans un climat apaisé avec le cabinet de l'échevine de la Mobilité, avec vous. Merci beaucoup. Et l'important, c'est bien d'évaluer, comme nous l'avons dit, au mois de juin.

Mme la Bourgmestre ff : Alors, nous avons terminé, et nous avons laissé le temps à tous les groupes de pouvoir s'exprimer largement. Nous allons maintenant reprendre l'ordre du jour du Conseil communal, qui comprend d'autres points. Je vous remercie pour votre présence ce soir. Je vous souhaite un bon retour. Bonne soirée.

* * *

Monsieur Boukhari et Monsieur Verstraete quittent la séance -- De heer Boukhari en de heer Verstraete verlaten de vergadering

* * *

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS

CISO-DPO -- CISO-DPO

Ordre du jour n° 3 -- Agenda nr 3

Convention de sous-traitance (RGPD) avec RenovaS asbl afin d'obtenir par la Commune des informations du cadastre - Approbation

Overeenkomst met RenovaS vzw betreffende de verwerking van persoonsgegevens (RGPD) om kadastrale informatie, die in het bezit van de Gemeente zijn, te krijgen - Goedkeuring

M. Ben Addi : De quelles données ont-ils besoin, et pourquoi ?

Mme la Bourgmestre ff : Dans le cadre des différents projets immobiliers qu'ils mènent, ils ont de temps en temps besoin de données cadastrales, pour pouvoir identifier des lieux sur lesquels il pourrait y avoir des opérations. Donc, c'est vraiment strictement, dans le cadre de leur délégation de mission de la Commune, pour mener des opérations dans les contrats de quartier et le contrat de rénovation urbaine. Et cela doit être donc, pour respecter le RGPD, il y a un avenant entre la Commune et eux, qui cadre, justement, ces demandes d'information.

M. Ben Addi : Excusez-moi, mais, normalement, quand on demande des informations cadastrales, en général, tout le monde y a accès, tant que c'est ponctuel. Est-ce que c'est une livraison de données en grande masse de toutes les données cadastrales de la Commune, ou bien c'est spécifique au projet ? Parce que, si c'est spécifique à un projet, tout le monde a accès aux données cadastrales, il suffit d'aller au Registre cadastral, et tout le monde y a accès.

Mme la Bourgmestre ff : En respectant les conditions d'accès, Renovas, en tant qu'ASBL, doit bénéficier de cette convention, qui lui permet d'avoir des données, à condition que l'ASBL en face une demande justifiée, donc, comme je disais, un projet dans un contrat de quartier, etc., qu'elle ait lieu dans le cadre de ses missions de délégation de la Commune, donc relative à la rénovation urbaine, aux contrats de quartier, etc., et qu'il soit précisé dans chaque courrier ou e-mail la justification qu'ils ne pourront employer cette information que dans le cadre de la demande, et uniquement dans le cadre des missions. Donc ce sont vraiment des petites choses, comme cela, qui doivent être précisées. Donc, c'est très technique et formel, mais c'est pour être sans aucun reproche, en ordre avec le RGPD.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 4.8 et 28 du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données – ci-après : RGPD)

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;

Considérant que le 10 avril 2019, RenovS asbl a envoyé un courrier à la Commune concernant son besoin d'informations cadastrales dans le cadre de ses missions, en délégation de la Commune, relatives au contrat quartier durable Stephenson ;

Que, dans l'exercice de sa mission, l'asbl RenovaS a effectivement besoin des informations cadastrales détenues par la Commune ;

Considérant que lors de sa séance du 14 mai 2019 (n°413/113/B/005) le Collège des Bourgmestre et Échevins a autorisé l'asbl RenovaS a recevoir ces informations ;

Considérant que l'article 28 du RGPD stipule que le responsable de traitement (= la Commune) et son sous-traitant (= RenovaS) doivent conclure un contrat organisant leur relation

DECIDE :

1. De prendre acte de la décision de du Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 14 mai 2019 (n°413/113/B/005) relative à l'autorisation pour RenovaS de recevoir d'informations cadastrales détenues par la Commune
2. De prendre acte que l'article 28 du RGPD stipule que le responsable de traitement (= la Commune) et son sous-traitant (= RenovaS) doivent conclure un contrat organisant leur relation
3. D'approuver la convention de sous-traitance (RGPD) des données personnelles en annexe

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de verordening (EU) 2016/679 van het Europees parlement en de raad van 27 april 2016 betreffende de bescherming van natuurlijke personen in verband met de verwerking van persoonsgegevens en betreffende het vrije verkeer van die gegevens en tot intrekking van Richtlijn 95/46/EG (algemene verordening gegevensbescherming – hierna: AVG/GDPR)

Gelet op de artikelen 123 van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat, op 10 april 2019, RenovaS vzw een brief heeft gestuurd aan de Gemeente omdat ze kadastrale informatie nodig heeft in kader van de uitvoering van haar missie in opdracht van de Gemeente, in kader van het duurzaam wijkcontract Stephenson ;

Dat, in de uitvoering van haar missies, de vzw RenovaS inderdaad deze, in het bezit van de Gemeente zijnde kadastrale informatie, nodig heeft ;

Overwegende dat, in vergadering dd. 14 mei 2019 (n°413/113/B/005), het College van Burgemeester en Schepenen vzw RenovaS heeft toegelaten om die informatie te krijgen ;

Overwegende dat het artikel 28 AVG/GDPR bepaald dat de verwerkingsverantwoordelijke (= de Gemeente) en de verwerker (= RenovaS) een overeenkomst moeten aangaan om hun relaties te organiseren

BESLUIT

1. Akte te nemen van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen d.d. 14 mei 2019 (n°413/113/B/005) betreffende de toelating voor RenovaS vzw de kadastrale informatie in bezit van de Gemeente te krijgen ;
2. Akte te nemen dat artikel 28 bepaald dat de verwerkingsverantwoordelijke (= de Gemeente) en de verwerker (= RenovaS) een overeenkomst moeten aangaan om hun relaties te organiseren
3. de overeenkomst tot verwerking van persoonsgegevens (RGPD) in bijlage, goed te keuren

Bureau des assemblées -- Kantoort der vergaderingen

Ordre du jour n° 4 -- Agenda nr 4

Société Coopérative Intercommunale de Crémation - Comptes annuels 2018 et budget 2019 - Pour information

Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie - Jaarrekeningen 2018 en begroting 2019 - Ter informatie.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

Contrôle -- Controle

Ordre du jour n° 5 -- Agenda nr 5

ASBL "Centre des Ressources Humaines" en abrégé CRHu - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "Centre des Ressources Humaines" in het kort CRHu - Rekeningen 2018 - Akte nemen

Mme Nyssens : On se posait la question de la nature de cette ASBL qu'on ne connaissait pas. Sa mission et la raison pour laquelle elle présente ses comptes à la Commune ? On aurait aimé avoir un peu plus d'informations sur ses T.A. et savoir s'il y en a d'autres, non communaux, communaux ? Merci.

M. De Herde : L'ASBL Centre des Ressources Humaines est une ASBL qui a été créée au début des années 1990, et qui a reçu en exploitation une partie du bâtiment scolaire de la rue de la Ruche. Elle y accueille notamment une exposition permanente de minerais et de pierres géologiques, en collaboration avec le Groupement d'Etude des Sciences de la Terre, et c'est aussi une ASBL qui, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, gère le Centre de Technologie Avancé de l'Institut Frans Fischer, spécialisé en chimie. Donc elle n'a pas de subvention en espèce, mais elle a une subvention en nature, puisqu'elle occupe une partie d'un bâtiment communal.

Mme Nyssens : C'est quand même 14.000 euros de subvention !

M. De Herde : Oui, alors vous pouvez appeler cela une subvention, mais en fait, cet argent sert au Centre des Ressources Humaines pour maintenir propre le Centre de Technologie Avancé. Donc, de rémunérer des travailleurs qui, périodiquement, nettoient le centre.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "CRHu" affichent un résultat positif de 2.582,73€ et des fonds propres s'élevant à 3.384,52€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 21 janvier 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 2.582,73€ et des fonds propres s'élevant à 3.384,52€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL "CRHu", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 2.582,73€ et des fonds propres s'élevant à 3.384,52€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "CRHu" een positief saldo van 2.582,73€ en eigen vermogen ter waarde van 3.384,52€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 21 januari 2020 waar het College akte neemt van het positief saldo van 2.582,73€ en eigen vermogen van 3.384,52€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "CRHu", die een positief saldo van 2.582,73€ en eigen vermogen van 3.384,52€ vertonen.

Ordre du jour n° 6 -- Agenda nr 6

ASBL Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale en abrégé ASIS - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale in het kort ASIS - Rekeningen 2018 - Akte nemen

Mme Lahssaini : Simplement, c'était une remarque où on note qu'il y a plusieurs importants investisseurs privés avec lesquels il a été contracté pour des logements, ce qui semble confirmer qu'il y a un investissement, vraiment, dans les AIS. Mais j'avais deux petites questions concernant le moratoire des inscriptions. On a le rapport 2018, est ce que ce moratoire est toujours en cours en 2019 ? Est-ce que vous savez me dire cela ? Et au niveau des émoluments du président, je pense qu'il y a eu des changements dans les règles de rémunération. Est-ce que l'on peut clarifier cela, au niveau du montant qui serait perçu pour le président ?

Mme la Bourgmestre ff : Pour la 2^{ème} question, comme les autres ASBL, ou autres institutions, il y a le respect de l'ordonnance régionale qui a été votée et qui fixe des montants identiques pour toutes les rémunérations des présidents. Donc, on s'est conformé à l'ordonnance régionale. Et pour la 1^{ère} question, par contre, Monsieur Eraly, je pense que oui, mais je préfère que Monsieur Eraly, donc on met entre parenthèse.

M. Eraly : La réponse est oui, pour le moment, le Conseil d'Administration n'a pas encore estimé qu'ils avaient libéré, enfin que la liste avait été suffisamment expurgée, parce que des personnes étaient entrées en location au sein d'un appartement de l'ASIS. Donc, du coup, le Conseil d'Administration a estimé qu'ils n'étaient pas en mesure d'en finir avec le moratoire.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «ASIS» affichent un résultat positif de 54.384,00€ et des fonds propres s'élevant à 625.820,00€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 04 février 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 54.384,00€ et des fonds propres s'élevant à 625.820,00€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL «Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 54.384,00€ et des fonds propres s'élevant à 625.820,00€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "ASIS" een positief saldo van 54.384,00€ en eigen vermogen ter waarde van 625.820,00€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 04 februari 2020 waar het College akte neemt van het positief saldo van 54.384,00€ en eigen vermogen van 625.820,00€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale", die een positief saldo van 54.384,00€ en eigen vermogen van 625.820,00€ vertonen.

Ordre du jour n° 7 -- Agenda nr 7

Fabrique d'Eglise Sainte Marie - Budget 2020 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Sint Maria – Begroting 2020 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu le budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie, arrêté par le Conseil de Fabrique;

Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Budget 2020	Recettes	Dépenses
Ordinaires	58.611,76€	76.281,01€
Extraordinaires	17.669,25€	0,00€
Arrêtées par l'Evêque		0,00€
TOTAL	76.281,01€	76.281,01€

Considérant les modifications suivantes proposées par l'administration communale;

Articles	Initial	Correction proposée
Dépenses arrêtées par l'Evêque: Total	0,00€	27.860,00€
R17: Supplément de la commune dans les frais ordinaires du culte	45.663,05€	73.523,05€

portant le budget à:

Budget 2020	Recettes	Dépenses
ordinaires	86.471,76€	76.281,01€
extraordinaires	17.669,25€	0,00€
arrêtées par l'Evêque		27.860,00€
TOTAL	104.141,01€	104.141,01€

Considérant qu'une intervention communale de 73.523,05€ est sollicitée par cette administration fabricienne pour pouvoir couvrir ses dépenses ordinaires dont 54% du montant à charge de la commune de Schaerbeek;

DECIDE :

D'aviser favorablement le budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie sous réserve des corrections proposées par l'administration communale.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2020 van de Kerkfabriek Sint Maria, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek;

Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld wordt:

Begroting 2020	Ontvangsten	Uitgaven
Gewone	58.611,76€	76.281,01€
Buitengewone	17.669,25€	0,00€
Door de bisschop vastgesteld		0,00€
TOTAAL	76.281,01€	76.281,01€

Overwegende de volgende wijzigingen voorgesteld door het gemeentebestuur;

Artikels	Beginbegroting	Correctie
Uitgaven door de Bisschop vastgesteld: Totaal	0,00€	27.860,00€
R17-Toelage van de gemeente voor de gewone kosten van de erediensten	45.663,05€	73.523,05€

de begroting opdrijvende tot:

Begroting 2020	Ontvangsten	Uitgaven
Gewone	86.471,76€	76.281,01€
Buitengewone	17.669,25€	0,00€
Door de Bisschop vastgesteld		27.860,00€
TOTAAL	104.141,01€	104.141,01€

Overwegende dat een gemeentelijke tussenkomst van 73.523,05€ door de Kerkfabriek gevraagd wordt om zijn uitgaven te kunnen dekken waarvan 54% van het bedrag ten laste van de gemeente Schaarbeek;

BESLUIT :

Een gunstig advies te verlenen aan de begroting van het dienstjaar 2020 van de Kerkfabriek Sint Maria onder voorbehoud van de door het gemeentebestuur voorgestelde wijzigingen.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE == STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Logement == Huisvesting

Ordre du jour n° 8 == Agenda nr 8

Partenariat Commune - Asbl Biloba - Convention 2020 – Approbation

Partnerschap Gemeente - Vzw Biloba - Overeenkomst 2020 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu sa délibération du 25 juin 2014 approuvant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant que les subsides supérieurs à 4.500 € et nominatifs au budget doivent être précédés d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire;

Considérant que l'asbl Biloba sollicite une aide pour financer ses activités à Schaerbeek, plus précisément les activités de la maison d'accueil pour Séniors située rue des Plantes 118-120,

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 21 janvier 2020 .

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ses conclusions

DECIDE

d'approuver le projet de convention, joint au dossier, visant à fixer les conditions de partenariat 2020 entre la Commune et l' Asbl Biloba, et à fixer le subside 2020 à 10.000 €.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 25 juni 2014 houdende goedkeuring van het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen;

Overwegende dat toelagen van meer dan 4.500 €, inschreven op naam op de begroting, voorafgegaan moeten worden van een overeenkomst van samenwerking met de begunstigde;

Overwegende dat de Vzw Biloba een financiële hulp vraagt om haar activiteiten in Schaerbeek te financieren en meer bepaald de activiteiten van het huis voor bejaarden gelegen Plantenstraat 118-120;

Gelet op het Collegebesluit van 21 januari 2020;

Overwegende dat het past gevolg te geven aan dit besluit;

BESLUIT

Het, bij het dossier gevoegde, ontwerp van overeenkomst goed te keuren, met als doel de samenwerkingsvoorwaarden 2020 tussen de Gemeente en de vzw, alsook de subsidies 2020 ter hoogte van 10.000 €, vast te stellen.

Développement urbain ==- Stedelijke ontwikkeling

Ordre du jour n° 9 ==- Agenda nr 9

Contrat de quartier durable petite colline - Constitution de la Commission de Quartier - Approbation

Duurzaam Wijkcontract Heuveltje - Samenstelling van de wijkcommissie - Goedkeuring

Mme Lahssaini : En parcourant la liste des candidats à la commission, j'étais assez frappée par le fait que, effectivement, les associations sur le terrain sont bien représentées, mais au niveau des habitants, en tout cas, les noms de familles, cela semblait vraiment manquer cruellement de diversité, par rapport aux habitants du quartier même. Alors, je disais que ce n'était pas facile, forcément d'attirer les gens, mais il y avait, quand même, des questions sur comment étaient recrutés les candidats aux comités, et surtout comment faire émerger, si c'est cette composition qui est maintenue, comment faire émerger les attentes de la jeunesse pour ce quartier, les adolescents, les familles, en terme de logement ? Et aussi, est ce que la Commune prévoit des initiatives pour rencontrer les habitants ? Par exemple, il y a le comité de quartier qui organise des permanences, qui se pose d'ailleurs la question de comment pouvoir suivre la procédure qui est assez rapide avec ces permanences, faire émerger les besoins. Mais donc, est ce que la Commune prévoit quelque chose de similaire, par exemple ?

Mme la Bourgmestre ff : Merci pour vos questions, qui me permettent de réexpliquer, effectivement, comment tout cela se met en place au niveau d'un contrat de quartier. Donc, cette commission de

quartier, qu'on appelle la COQ, elle est constituée suite à la première assemblée générale, qui a été organisée fin janvier, à laquelle plus d'une centaine de personnes ont participé, et qui ont été invitées, après un toute boîte, et des informations dans les commerces, ou dans d'autres lieux de rencontre. Ce sont des personnes qui, spontanément, s'inscrivent en manifestant le souhait de faire partie de cette commission de quartier. Toutes les personnes qui ont souhaité en faire partie ont été inscrites et sont dans votre liste. C'est quelque chose qui n'est pas figé, dans le sens où, à chaque assemblée générale, des personnes nouvelles qui souhaiteraient se rajouter, peuvent le faire. Et donc cela, c'est souvent le cas, des personnes qui arrivent nouvellement, ou qui n'étaient pas au courant, ou parce qu'il y a un projet qui les intéresse particulièrement, souhaitent participer à ces travaux. Donc, cela c'est au niveau de la COQ. Alors, je partage avec vous, et j'en ait fait, d'ailleurs, j'ai manifesté aussi ce point d'attention à l'occasion de cette réunion, c'est que, il y a, malheureusement, peu de représentation d'habitants du quartier, qui sont pourtant bien présents, d'origine étrangère, comme on dit. Cela, c'est un travail qui va se faire aussi avec l'ASBL Renovas, pour aller à leur rencontre. Cela a déjà été le cas lors d'une première marche exploratoire samedi dernier. Donc, il y a toute une série d'initiatives qui sont prises, effectivement, pendant cette première année, et surtout, évidemment, aussi, pendant les 4 années du contrat de quartier, vers tous les habitants, avec des actions spécifiques, vis-à-vis des jeunes, vis-à-vis des personnes âgées, avec les ASBL, dans les écoles, présentent aussi. Pour répondre à votre interrogation pour le contrat de quartier, j'ai répondu à un courrier qui m'est effectivement parvenu avant-hier, si je ne m'abuse, et donc, les associations, y compris les contrats de quartier, feront l'objet de contact individuel aussi, pendant cette année de préparation. Et donc, des personnes du contrat de quartier pourraient aussi rejoindre la COQ, mais celles qui sont dans le périmètre. Or, des informations que j'ai eues, dans le courrier qui m'a été envoyé, deux personnes, en tout cas, le périmètre de ce comité de quartier ne correspond pas au périmètre du contrat de quartier. Donc la personne qui est dans le périmètre est évidemment la bienvenue, mais formellement, les personnes qui sont en dehors du périmètre ne sont pas membres de la COQ. Mais donc j'ai répondu à l'ASBL, et je lui ai indiqué, par ailleurs, qu'on allait l'inscrire dans la liste des comités de quartier, puisque nous ne connaissions pas, je crois qu'il est assez récent, nous ne connaissions pas ce comité de quartier. Mais on aura l'occasion d'avoir des rencontres avec eux dans le cadre de l'élaboration du contrat de quartier. Voilà, j'espère que j'ai répondu à vos interrogations sur la mise en place de tous les moyens pour faire participer le plus largement possible les citoyens, et qu'ils soient tous représentés.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 06.10.2016 ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 24 novembre 2016 portant exécution de cette ordonnance ;
Vu la décision du Gouvernement de la région Bruxelles-capitale du 24.10.2019 de lancer en partenariat avec la Commune un nouveau contrat de quartier durable sur le périmètre Poste et Verte, la petite colline;
Vu l'obligation d'approuver la désignation les membres de la commission de quartier "habitants" du quartier et "secteur associatif et scolaire" par le conseil communal ;
Considérant que l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le 20.01.2020 a permis aux habitants et acteurs associatifs et scolaires et économiques de se porter candidats à la commission de quartier;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 11 février 2020 ;
DECIDE :
de désigner les membres «habitants» et les personnes issues des secteurs associatif et scolaire et économique de la commission de quartier du CQD Petite colline dont la liste est jointe au dossier

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016 houdende organisatie van de stedelijke herwaardering;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 24 november 2016 tot uitvoering van deze ordonnantie;

Gelet op de beslissing van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest van 24.10.2019 om in partnerschap met de Gemeente, een nieuw duurzaam wijkcontract te lanceren voor de perimeter Tussen Post en Groen, Heuveltje;

Gelet op de verplichting om de leden van de wijkcommissie die, enerzijds, de wijkbewoners en anderzijds, de vereniging- school en economische sector vertegenwoordigen, te doen goedkeuren door de Gemeenteraad;

Overwegende dat de Algemene Vergadering die plaats vond op 20.01.2020 aan de bewoners en de actoren van de verenigingen en de scholen heeft toegelaten om zich kandidaat te stellen voor de wijkcommissie;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen op datum van 11 februari 2020;

BESLIST :

de leden «bewoners» en de personen komende van het verenigingsleven, onderwijs en economische sector die zullen deel uitmaken van de wijkcommissie van de Duurzaam Wijkcontract Heuveltje aan te duiden – de lijst hiervan werd bij het dossier gevoegd

Eco-conseil -- Milieuraadgeving

Ordre du jour n° 10 -- Agenda nr 10

Charte "Goodies écoresponsables" - Approbation

Charter "Ecologische goodies" - Goedkeuring

M. van den Hove : Dat is een zeer goede zaak. De goodies die de voorbije jaren uitgedeeld werden waren soms van bedenkelijke kwaliteit en strookten alvast niet met de waarden die wij als gemeente wensen uit te stralen. Er is één ding dat hier misschien ontbreekt, maar misschien zit dat verwerkt in de tekst, maar ik zie nergens dat er geen goodies mogen aangekocht worden waarbij kleinere onderdelen zouden kunnen loskomen en zodoende de gezondheid van kleine kinderen in gevaar zou kunnen brengen. Zit dat eigenlijk meer verwerkt? Ik denk het niet? ... La question, c'est, parce que je ne le vois pas ici, de temps en temps, on a des goodies qu'on a distribués aussi, il y a des petits éléments qui pouvaient éventuellement se détacher. Et donc, être dangereux pour la santé de petits enfants. Est-ce que c'est dans le texte, parce que j'ai l'impression que ça, c'est quelque chose, c'est évident, mais on a oublié de le mettre.

M. Vanhalewyn : On y fera attention. Ici, il y a quelques mois, nous avons voté une motion zéro déchet, d'ailleurs à l'initiative de Madame Loodts. Et ici, c'est, si vous voulez, la première tranche des dispositions que nous faisons pour respecter la motion qui a été votée par l'ensemble du Conseil communal, en s'attaquant par le plus symbolique, à savoir ce qui est la vitrine de la Commune de Schaerbeek, dans sa distribution de goodies. C'est la philosophie de cette convention et de cette chartre qui a été réfléchi en termes de développement durable, sans doute pas assez en termes de protection de la santé des enfants et autre. Nous ferons évidemment bien attention, et je relayerai vos préoccupations au service, pour qu'on fasse aussi attention à ce que les goodies ne soient pas dangereux. De la même manière à ce que l'on fera aussi attention que ces goodies ne promulguent pas d'idées malsaines, etc. Donc voilà, mais ici on était dans un cadre développement durable, où l'éco-conseil s'attaque marché par marché, domaine par domaine, à la volonté que tout ce Conseil communal a, à l'unanimité, de bannir le plastique jetable de l'ensemble des consommations schaerbeekois.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 119 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'en tant qu'acteur public, la commune de Schaerbeek a la responsabilité de s'engager activement dans la lutte contre le dérèglement climatique et qu'à cet égard, elle doit montrer l'exemple ;

Considérant que la Commune de Schaerbeek a adopté un Plan Climat, approuvé lors du Conseil communal du 25 juin 2014;

Considérant que la Commune de Schaerbeek a adopté un Plan Communal de Développement Durable (PCDD), approuvé par le Conseil communal le 27 juin 2012, visant à intégrer le développement durable de manière concrète et transversale dans les projets de la commune ;

Considérant que la Commune de Schaerbeek participe au programme européen URBACT, qui consiste en un réseau de transfert et d'échanges de bonnes pratiques en matière de marchés publics gérés par des villes ;

Vu la motion Zéro plastique approuvée par le Conseil communal du 19 juin 2019 au travers de laquelle la commune de Schaerbeek s'engage à supprimer les plastiques à usage unique et à réduire la quantité de déchets dans l'ensemble des services de l'administration communale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 11vriar 2020 ;

DECIDE:

D'adopter le texte suivant :

- **Contexte**

En tant qu'acteur public, la commune de Schaerbeek a la responsabilité de s'engager activement dans la réduction de son impact écologique et se doit d'être exemplaire. À cet égard, la commune de Schaerbeek a adopté un Plan Communal de Développement Durable (PCDD), visant à intégrer le développement durable de manière concrète et transversale dans les projets de la commune, et un Plan Climat, dont un des objectifs est d'assurer une gestion adéquate des ressources de l'administration communale. L'adoption récente d'une motion « zéro plastique, zéro déchet » traduit également la volonté de la commune de penser autrement la consommation publique.

La présente charte vise à adopter une politique d'achats de goodies plus responsable. Elle tend à définir et mettre en place des bonnes pratiques en matière de distribution de goodies, et sera intégrée de manière progressive. Les **goodies** sont les objets promotionnels distribués par la commune lors d'événements ou activités à des publics variés. Si ces objets permettent d'accroître la visibilité de la commune, ils devraient également refléter son engagement vis-à-vis de certaines causes : lutte contre le réchauffement climatique, diminution des déchets, respect des droits de l'homme dans les filières de production, ...

- **Engagements**

Au travers du présent document, la Commune de Schaerbeek s'engage à rationaliser la quantité de goodies distribués et à proposer des objets en adéquation avec les valeurs que la Commune souhaite mettre en avant, à savoir, une administration engagée dans la transition vers des communes durables, écoresponsable dans ses choix et sa gestion, et qui inscrit sa « politique goodies » dans une logique du moins mais mieux.

La Commune de Schaerbeek s'engage - autant que possible - à :

- Ne plus produire ou commander de goodies jetables,
- Privilégier les goodies utiles,
- Privilégier les goodies qualitatifs, plus solides et qui auront un cycle de vie plus long, dans la mesure où ils constituent une alternative économique acceptable,
- Privilégier les produits fabriqués en Europe,
- Ne plus distribuer d'objets emballés individuellement.

Ces démarches ont pour objectif de réduire l'impact environnemental lié à la production, à l'emballage et au transport des goodies (moindre consommation en ressources naturelles, moindre consommation d'énergie, prévention des déchets et proximité d'approvisionnement).

La prise en compte de ces critères se fera dans les différentes étapes du processus :

1. Lors de la phase d'identification des goodies : ceux-ci seront choisis sur base de leur utilité et des valeurs et messages qu'ils véhiculent. Ce choix sera donc rationalisé et intégrera des considérations économiques, mais aussi environnementales, sociales et éthiques.

2. Lors de la phase de prospection des fournisseurs : le choix des fournisseurs reposera sur leur capacité à fournir les produits demandés, et aussi, dans la mesure du possible, sur leur proximité de localisation, en vue de soutenir l'économie locale, et sur leur engagement dans le respect des droits de l'homme dans les filières de production.
3. Lors de la rédaction du cahier des charges par l'introduction de critères spécifiques (techniques ou d'attribution). À ce sujet, les éléments suivants peuvent être pris en considération :
 - En termes de matériaux :
 - Limiter au maximum l'utilisation du plastique, en particulier du plastique vierge,
 - Préconiser la fourniture de matières naturelles, recyclées (et recyclables) dans la mesure où elles constituent une alternative économique acceptable,
 - Privilégier l'utilisation d'encre végétales notamment pour l'impression du logo de la commune, lorsqu'elles constituent une alternative technique et économique acceptables,
 - Se référer à des « labels produits » lorsque ceux-ci existent ou à des équivalents (Ecolabel européen, label FSC,...- <https://www.labelinfo.be/fr>).
 - En termes de provenance :
 - Préconiser une production en Europe, dans la mesure où elle constitue une alternative économique acceptable, par l'insertion d'une spécification technique ou d'un critère d'attribution sans pour autant limiter artificiellement la concurrence ni favoriser ou éliminer certaines entreprises ou certains produits.
 - En termes d'emballage :
 - Demander que les objets soient fournis uniquement dans un emballage de transport et que tous les emballages de transport soient réutilisables ou composés de matériau 100% recyclé et/ou recyclable.
 - Limiter au maximum l'utilisation de films en plastique comme emballage de transport.
 - Lorsque c'est indispensable, demander que les produits soient fournis uniquement dans des emballages groupés, d'au moins 20, 50 ou 100 pièces en fonction de ce qui est possible.
 - **Ressources**

Les services engagés dans des processus d'achat et de distribution de goodies spécifiques à des publics-cibles particuliers peuvent solliciter les services de support suivants :

Service Eco-Conseil : Christelle Langlet- clanglet@schaerbeek.be – 02/244.76.25.

Service Communication : Delphine Herbourg - dherbourg@schaerbeek.be- 02/244.71.44.

Service Marchés publics : Marches_Publics@schaerbeek.irisnet.be

La présente charte s'inscrit dans une perspective évolutive et de renouvellement.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117 en 119 van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat de gemeente Schaarbeek als openbare actor de verantwoordelijkheid heeft om zich actief in te zetten voor de strijd tegen de klimaatverandering en dat zij in dit opzicht het voorbeeld moet geven;

Overwegende dat de gemeente Schaarbeek heeft ontfermd en een Klimaatplan heeft goedgekeurd tijdens de gemeenteraad van 25 juni 2014;

Overwegende dat de gemeente Schaarbeek een Gemeentelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling (GPDO) heeft goedgekeurd tijdens de gemeenteraad van 27 juni 2012, met het oog op de concrete en transversale integratie van duurzame ontwikkeling in de projecten van de gemeente;

Overwegende dat de gemeente Schaarbeek deelneemt aan het Europese URBACT-programma, dat bestaat uit een netwerk voor de overdracht en uitwisseling van goede praktijken op het gebied van overheidsopdrachten beheerd door steden;

Gelet op de motie Zero Plastic goedgekeurd door de gemeenteraad van 19 juni 2019, waarmee de gemeente Schaarbeek zich verbindt om kunststoffen voor eenmalig gebruik te elimineren en de hoeveelheid afval bij alle diensten van de gemeentelijke administratie te verminderen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 11 februari 2020;

BESLUIT :

De volgende tekst over te nemen,

- **Context**

Als publieke speler heeft de gemeente Schaarbeek de verantwoordelijkheid om zich actief in te zetten voor de vermindering van haar ecologische voetafdruk en moet ze een voorbeeld zijn. In dit opzicht heeft de gemeente Schaarbeek een Gemeentelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling (GPDO) goedgekeurd, dat gericht is op de concrete en transversale integratie van duurzame ontwikkeling in de projecten van de gemeente. Ze keurde ook een Klimaatplan goed, waarvan een van de doelstellingen bestaat in het verzekeren van een adequaat beheer van de middelen van het gemeentebestuur. De recente invoering van een motie “zero plastic, zero waste” weerspiegelt ook de wil van de gemeente om anders te denken over het verbruik van de overheid.

Dit charter is bedoeld om een meer verantwoord aankoopbeleid voor goodies aan te nemen. Het is de bedoeling om goede praktijken voor de verdeling van goodies te definiëren en in te voeren, en het charter zal geleidelijk worden geïntegreerd. **Goodies** zijn promotieobjecten die de gemeente verdeelt tijdens evenementen of activiteiten voor uiteenlopende doelgroepen. Hoewel deze voorwerpen de zichtbaarheid van de gemeente kunnen vergroten, moeten ze ook het engagement van de gemeente ten aanzien van bepaalde doelen weerspiegelen: strijd tegen de opwarming van de aarde, vermindering van het afval, respect voor de mensenrechten in de productieketens ...

- **Verbintenissen**

Met dit document verbindt de gemeente Schaarbeek zich ertoe om rationeel om te gaan met de hoeveelheid uitgedeelde goodies en voorwerpen voor te stellen die beantwoorden aan de waarden die de gemeente wil uitdragen, namelijk een bestuur dat betrokken is bij de overgang naar duurzame, ecologisch verantwoorde gemeenten in haar keuzes en beheer, en dat haar “goodies-beleid” integreert in een logica van “minder maar beter”.

De gemeente Schaarbeek verbindt zich ertoe om – voor zover mogelijk –:

- Geen wegwerp-goodies meer te produceren of te bestellen,
- De voorkeur te geven aan nuttige goodies,
- De voorkeur te geven aan kwalitatieve goodies, die sterker zijn en een langere levensduur hebben, zodat ze een aanvaardbaar economisch alternatief vormen,
- De voorkeur te geven aan producten die in Europa worden geproduceerd,
- Geen individueel verpakte voorwerpen meer te verdelen.

Deze maatregelen hebben tot doel de milieu-impact van de productie, de verpakking en het transport van goodies te verminderen (minder verbruik van natuurlijke hulpbronnen, minder energieverbruik, afvalpreventie en nabijheid van bevoorrading).

Deze criteria zullen in aanmerking worden genomen in de verschillende stappen van het proces:

1. Tijdens de identificatiefase van de goodies: die zullen worden gekozen op basis van hun nut en de waarden en boodschappen die ze uitdragen. Over deze keuze zal dus rationeel worden nagedacht en men zal rekening houden met economische, maar ook ecologische, sociale en ethische overwegingen.
2. Tijdens de prospectiefase van de leveranciers: de keuze van de leveranciers zal gebaseerd zijn op hun vermogen om de gevraagde producten te leveren, en in de mate van het mogelijke ook op de nabijheid van hun locatie, om de lokale economie te ondersteunen, en op hun engagement wat betreft het respect voor de mensenrechten in de productieketens.
3. Bij het opstellen van het bestek door de invoering van specifieke criteria (technische of gunningscriteria). Hierbij kunnen volgende zaken in acht genomen worden:
 - Qua materialen:
 - Het gebruik van plastic, in het bijzonder “maagdelijk plastic”, zoveel mogelijk beperken,
 - Aanmoediging van de levering van natuurlijke, gerecycleerde (en recycleerbare) materialen, voor zover die een aanvaardbaar economisch alternatief vormen,
 - De voorkeur geven aan het gebruik van plantaardige inkt, met name voor het drukken van het logo van de gemeente, wanneer de inkt een aanvaardbaar technisch en economisch alternatief vormt,
 - verwijzen naar “productlabels” indien die bestaan of naar equivalenten (Europees Ecolabel, FSC-label,...- <https://www.labelinfo.be/nl>).

- Qua herkomst:
 - Productie in Europa, voor zover die een aanvaardbaar economisch alternatief vormt, stimuleren door een technische specificatie of een gunningscriterium in te voeren, zonder daarbij de mededinging kunstmatig te beperken of bepaalde ondernemingen of bepaalde producten te bevorderen of uit te schakelen.
- Qua verpakking:
 - Vragen dat de voorwerpen enkel in een transportverpakking worden geleverd en dat alle transportverpakkingen herbruikbaar zijn of bestaan uit 100% gerecycleerd en/of recycleerbaar materiaal.
 - Gebruik van plastic folie als transportverpakking tot een minimum beperken.
 - Waar nodig, eisen dat de producten alleen geleverd worden in gegroepeerde verpakkingen van minstens 20, 50 of 100 stuks, afhankelijk van wat mogelijk is.
- **Middelen**

Voor diensten die betrokken zijn bij de aankoop en distributie van goodies die specifiek zijn voor specifieke doelgroepen, kunnen de volgende ondersteunende diensten worden gevraagd:

Dienst Milieuraadgeving: Christelle Langlet- clanglet@schaerbeek.be – 02/244.76.25.

Dienst Communicatie: Delphine Herbourg - dherbourg@schaerbeek.be- 02/244.71.44.

Dienst Overheidsopdrachten: Marches_Publics@schaerbeek.irisnet.be

Dit charter kadert in een voortdurend evoluerend perspectief van hernieuwing."

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Ordre du jour n° 11 -- Agenda nr 11

Contrat de rénovation urbaine 2 (CRU2) - Bien sis place de la Reine 14 - Dernière offre et recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique en cas de refus - Autorisation d'agir en justice - Approbation

Stadsvernieuwingcontract 2 (SVC.2) - Pand gelegen in Koninginneplein 14 - Laatste aanbod en beroep op onteigening voor openbare doeleinden in geval van weigering - Machtiging om gerechtelijke stappen te ondernemen - Goedkeuring

M. Degrez : Je vous remercie. Je tenais à intervenir parce que je suis un petit peu inquiet, quand même, par rapport à ce contrat de rénovation urbaine. C'est évidemment très important, on parle de la Place de la Reine, du réaménagement de celle-ci, des projets qui sont autour. Donc, c'est un enjeu important pour le quartier. Je suis inquiet parce que, d'abord, certaines opérations prévues dans la CRU, sauf erreur, ont déjà un petit peu connu des obstacles ou des difficultés. Je pense à l'achat de la synagogue pour y mettre une crèche, alors que c'est finalement impossible. Et je suis aussi inquiet au niveau des délais. Donc, on a 60 mois en principe à partir du début, pour finaliser le tout, travaux compris. Et j'ai l'impression que là, on est en train de maintenir un projet qui peut être intéressant, mais on est en train de maintenir un projet en prenant peut-être le risque, un risque inconsidéré, notamment au niveau financier. Alors, j'ai été revoir le programme définitif, tel qu'il se retrouve sur les sites de la Région, et au niveau du pôle des étudiants, liaison à la Maison des Arts, place de la Reine, d'abord c'est un budget qui est quand même important, on parle de plus de 5.500.000 euros, il y a quand même une part communale d'1.700.000 euros. Et puis, il est bien précisé qu'une condition de la réussite, c'est que les immeubles puissent être, soit acquis, soit par vente de grés à grés, soit par expropriation. Et alors, c'est cela qui est intéressant, vous voyez bien une ligne du temps, Madame la Présidente, qui indique un achat en 2017 et une réception en 2020, avec des travaux en 2018 et 2019. Nous sommes donc maintenant en février 2020, et les points qui nous sont soumis indiquent d'abord une vente de grés à grés, et puis si cela échoue, une expropriation. Donc je m'inquiète vraiment du risque que nous sommes en train de prendre. Mes questions sont donc les suivantes : où en êtes-vous, précisément dans la préparation de ce projet et les expropriations en cours ? Pouvez-vous nous rassurer sur le réalisme de l'opération, compte tenu des délais serrés des contrats de rénovation urbaine ? Avez-vous entrepris toutes les actions utiles pour tenter d'aboutir à l'amiable dans ces expropriations ? Quel accompagnement des habitants concernés ? Les délais de la procédure devant le juge de paix ne

risquent-ils pas de mettre à mal le planning ? Avez-vous un plan B et quelle est la date butoir à laquelle vous y passerez ? Je vous remercie.

Mme Dogancan : Merci Madame la Présidente. La décision d'acquisition de ces immeubles, après avoir fait plusieurs propositions aux propriétaires, sont dans les limites des expertises du cadre légal. Nous devons, hélas, passer par des expropriations. L'acquisition de ces immeubles est importante pour le quartier de la place de la Reine. Ce quartier possède un grand potentiel, mais aujourd'hui, on constate beaucoup de problèmes sur la place. L'occupation est exclusivement d'hommes, fait également fuir un grand nombre de mamans, et des femmes qui évitent de passer sur cette place, et les trottoirs. Les espaces publics ne sont pas assez confortables, il y a peu de mixité sociale, les habitants du quartier ne s'y sentent pas à l'aise, et les nombreux étudiants qui fréquentent les établissements à proximité sont peu en contact avec les personnes qui habitent dans ce coin de Schaerbeek. On peut donc se féliciter de voir arriver un nouveau projet qui répond à ces différents constats, grâce à ces acquisitions que nous votons ce soir. Nous allons pouvoir développer un pôle étudiants moderne, qui apportera plus de cohésion sociale, de plus de bâtiments qui construits, répondront aux normes les plus récentes, en terme d'accessibilité et aux PMR, et d'efficacité énergétique. Enfin, sur une place qui possède une grande valeur patrimoniale, j'espère que le nouveau bâtiment sera intéressant d'un point de vue architectural. Cela contribuera également à améliorer l'attractivité de la place de la Reine, et des rues environnantes. Merci.

M. Dönnenez : Merci Madame la Présidente. Mon camarade Matthieu Degrez a vraiment fait le pourtour de chiffres et ses inquiétudes sur l'expropriation. Je crois que c'était assez clair. Moi, il y a autre chose qui m'inquiète, on en a un peu discuté à notre commission de lundi. Ce n'est pas juste avec l'acquisition de trois immeubles qu'on va vraiment rendre ce quartier beaucoup plus attractif. J'ai l'impression qu'il faut vraiment une vision beaucoup plus globale de ce quartier, surtout qu'on a un contrat de quartier, donc la petite colline, qui vient s'insérer. Je pense qu'il faut, à un moment donné, avoir une vision plus complète, et je pense qu'il faut intégrer les deux projets surtout. Je vous ai fait part en commission de tous ces rez-de-chaussée qui étaient vides, et on avait quelques cafés sur l'espace de 60 mètres. Et je pense qu'il y a une réelle réflexion à avoir sur les futurs aménagements, donc, les écoles supérieures qui sont là, le contrat de quartier, le contrat de rénovation urbaine, tout ce changement sur l'axe royal, et également sur les Halles de Schaerbeek. Donc voilà, moi, c'est ce que j'aimerais comme certitude et comme réponse, c'est, effectivement, que notre Collège se penche vraiment sur ce quartier et qu'il donne un peu sa vision sur les futurs aménagements. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Pour répondre aux premières questions, oui, les délais sont relativement serrés, Monsieur Degrez. C'est bien pour cela qu'après avoir laissé du temps pour essayer de faire des acquisitions à l'amiable, nous passons maintenant à l'expropriation. C'est une procédure qui se passe assez rapidement. Mais nous n'avons pas attendu, évidemment, ce moment-là pour déjà lancer le marché d'architecture, donc le bureau d'architecture est désigné. Et, donc, nous pensons, évidemment, pouvoir encore être dans les délais de ce contrat de rénovation urbaine. Et cela se fait en concertation avec la Région aussi. Il faut savoir également que, globalement, effectivement, ce CRU sur d'autres opérations qui ne sont pas sur Schaerbeek, a vu pas mal d'opérations tomber à l'eau. Donc ce serait, effectivement, assez dommage que ce projet relativement emblématique pour le quartier ne puisse pas se faire. Mais donc, c'est serré, mais nous pensons pouvoir encore être dans les délais pour concrétiser ce projet du pôle étudiant. J'enchaîne, et je reviendrai après à l'intervention de Madame Dogancan, donc, Monsieur Dönnenez, pour ce contrat de rénovation urbaine, au niveau de la place de la Reine, ce n'est pas du tout la seule opération, puisque des réaménagements importants sont en cours de réflexion, mais c'est Bruxelles-Mobilité. Vous savez que les contrats de rénovation urbaine, leur particularité, outre d'être sur deux ou trois communes, mais ici, deux communes, concerne aussi et mobilise aussi plusieurs instances régionales. Et donc, dans ce cadre-ci, Bruxelles-Mobilité réfléchi à un réaménagement de la place de la Reine, qui sera évidemment un autre élément fort pour donner une nouvelle dynamique au quartier. Les concertations et les échanges d'idées et les souhaits au niveau des hautes écoles, c'est en cours depuis déjà presque 2 ans. Donc il y a énormément de contacts et de va-et-vient, et d'idées, de projets qui se font avec les hautes écoles. Donc, vraiment, la dynamique, elle est là, elle n'est pas qu'orientée sur ce projet du pôle étudiant. Et Madame Dogancan, je pense, en effet, je partage avec vous le sentiment, et je crois qu'il est partagé, d'ailleurs, avec vous aussi, Messieurs Degrez et Dönnenez, que c'est vraiment une opportunité et une chance de pouvoir donner une nouvelle dynamique à cette place, de pouvoir y amener une population plus mixte, plus diversifiée, et que cette place qui est magnifique puisse être un cadre à plus de convivialité, plus de respect de l'espace public. Et donc, voilà, je pense que c'est vraiment un projet important. Voilà pour cette question, et c'est vrai, oui,

19.02.2020

par rapport aux propriétaires, ils sont au courant, mais on va les accompagner et les aider dans ces démarches aussi de nouvelle localisation. On aurait évidemment préféré le faire à l'amiable, mais voilà, je pense que c'est vraiment un enjeu important pour cette place et pour le quartier.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 0 et 17 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 27 stem(men) tegen 0 en 17 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 27 voix contre 0 et 17 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 270 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins 19.12.2017 d'acquérir l'immeuble

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 03.07.2018 de faire offre au montant maximal autorisé, et de recourir à l'expropriation en cas d'échec des négociations

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 11.02.2020

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE:

Désigner Me Letellier Vincent, 78-80 rue Defacqz - 1060 Bruxelles, pour déposer une action en justice pour l'expropriation de l'immeuble sis à la place de la Reine 14, 1030 Schaerbeek, en cas de refus de la dernière offre

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 27 stem(men) tegen 0 en 17 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet de artikelen 117 en 270 van de nieuwe gemeentewet

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 19.12.2017, om het pand te kopen

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 03.07.2018 om een bod uit te brengen op het maximaal toegestane bedrag en onteigening te gebruiken in geval van mislukking van de onderhandelingen

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd.11.02.2020

Overwegend dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT:

Meester Letellier Vincent, 78-80 Defacqzstraat, 7de verdieping, 1060 Brussel aan te wijzen om een justitie aktie voor de onteigening van het gebouw gelegen Koninginneplein 14 te 1030 Schaarbeek, in geval van weigering van het laatste bod, aan te gaan

Ordre du jour n° 12 -- Agenda nr 12

Contrat de rénovation urbaine 2 (CRU2) - Bien sis place de la Reine 15 - Expropriation pour cause d'utilité publique - Autorisation d'agir en justice - Approbation

Stadsvernieuwingcontract 2 (SVC.2) - Pand gelegen in Koninginneplein 15 - Onteigening voor openbare doeleinden - Machtiging om gerechtelijke stappen te ondernemen - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 0 et 17 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 27 stem(men) tegen 0 en 17 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 27 voix contre 0 et 17 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 270 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins 19.12.2017 d'acquérir l'immeuble

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14.03.2018 de faire offre au montant de l'expertise

19.02.2020

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 03.07.2018 de faire offre au montant maximal autorisé, et de recourir à l'expropriation en cas d'échec des négociations

Vu le refus du propriétaire quant à l'offre maximale que la Commune peut légalement proposer

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 11.02.2020

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE :

Désigner Me Letellier Vincent, 78-80 rue Defacqz - 1060 Bruxelles, pour déposer une action en justice pour l'expropriation de l'immeuble sis à la place de la Reine 15, 1030 Schaerbeek

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 27 stem(men) tegen 0 en 17 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet de artikelen 117 en 270 van de nieuwe gemeentewet

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 19.12.2017, om het pand te kopen

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 14.03.2018 om de hoeveelheid van de expertise te bieden

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 03.07.2018 om een bod uit te brengen op het maximaal toegestane bedrag en onteigening te gebruiken in geval van mislukking van de onderhandelingen

Gelet de weigering van de eigenaar ten aanzien van het maximale bod dat de gemeente wettelijk kan bieden

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd.11.02.2020

Overwegend dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

Meester Letellier Vincent, 78-80 Defacqzstraat, 7de verdieping, 1060 Brussel aan te wijzen om een justitie actie voor de onteigening van het gebouw gelegen Koninginneplein 15 te 1030 Schaarbeek, aan te gaan

Ordre du jour n° 13 -- Agenda nr 13

Contrat de rénovation urbaine 2 (CRU2) - Bien sis place de la Reine 16 - Expropriation pour cause d'utilité publique - Autorisation d'agir en justice - Approbation

Stadsvernieuwingcontract 2 (SVC.2) - pand gelegen in Koninginneplein 16 - Onteigening voor openbare doeleinden - Machtiging om gerechtelijke stappen te ondernemen - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 0 et 17 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 27 stem(men) tegen 0 en 17 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 27 voix contre 0 et 17 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 270 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins 19.12.2017 d'acquérir l'immeuble

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14.03.2018 de faire offre au montant de l'expertise

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 03.07.2018 de faire offre au montant maximal autorisé, et de recourir à l'expropriation en cas d'échec des négociations

Vu le refus du propriétaire quant à l'offre maximale que la Commune peut légalement proposer

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 11.02.2020

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE :

Désigner Me Letellier Vincent, 78-80 rue Defacqz - 1060 Bruxelles, pour déposer une action en justice pour l'expropriation de l'immeuble sis à la place de la Reine 15, 1030 Schaerbeek

19.02.2020

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 27 stem(men) tegen 0 en 17 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet de artikelen 117 en 270 van de nieuwe gemeentewet

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 19.12.2019, om het pand te kopen

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 14.03.2018 om de hoeveelheid van de expertise te bieden

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 03.07.2018 om een bod uit te brengen op het maximaal toegestane bedrag en onteigening te gebruiken in geval van mislukking van de onderhandelingen

Gelet de weigering van de eigenaar ten aanzien van het maximale bod dat de gemeente wettelijk kan bieden

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd.11.02.2020

Overwegend dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

Meester Letellier Vincent, 78-80 Defacqzstraat, 7de verdieping, 1060 Brussel aan te wijzen om een justitie aktie voor de onteigening van het gebouw gelegen Koninginneplein 15, 1030 Schaarbeek, aan te gaan

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Equipement -- Uitrusting

Ordre du jour n° 14 -- Agenda nr 14

Achat de 3 vélos triporteurs et accessoires - Procédure de passation et fixation des conditions du marché public de faible montant - Pour information

Aankoop van 3 bakfietsen en toebehoren - Plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de overheidsopdracht van beperkte waarde - Ter informatie

M. van den Hove : Na de aankoop van een aantal zeer vervuilende bromfietsen niet zo lang geleden, verheug ik me dat U nu het goede voorbeeld geeft en bakfietsen aankoopt. Houden zo!

M. Vanhalewyn : Nous achetons trois triporteurs, qui sont par ailleurs subventionnés, pour pouvoir se rajouter à la flotte communale, et nous réfléchissons avec différents services qui sont particulièrement intéressés à pouvoir utiliser ces triporteurs électriques, en particulier pour faire les trajets assez courts et assez balisés entre l'Hôtel communal et le CTR, qui se trouve avenue Rodenbach, derrière la gare de Schaarbeek. On parle ici de triporteurs, mais on parle bien ici de vélo-cargo. Ce n'est pas pour porter le premier échevin ou la Bourgmestre à pied entre l'Hôtel communal et le CTR, vous l'auriez compris. Nous ne sommes plus à la période de Louis XIV.

Mme la Bourgmestre ff : Ni dans un vélo-cargo non plus d'ailleurs.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu les articles rendus applicables de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 21 janvier 2020 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions du marché public de faible montant conclu par facture acceptée ayant pour objet l'achat de 3 vélos triporteurs et accessoires ;

Considérant que les dépenses seront sous réserve de la prise d'un arrêté rectificatif par Bruxelles Mobilité financées par un subside et à défaut par emprunts

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 et sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21 janvier 2020 de passer un marché public de faible montant conclu par facture acceptée, ayant pour objet l'achat de 3 vélos triporteurs et accessoires.
2. La dépense de 15.401,26€ TVAC sera imputée sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle à l'article 875/743-51/- /642 du budget extraordinaire de 2020 et sera sous réserve de la prise d'un arrêté rectificatif par Bruxelles Mobilité financée par un subside et à défaut par emprunts .

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet betreffende de overheidsopdrachten van 17 juin 2016 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;

Gelet op de desbetreffende artikelen van het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 21 januari 2020 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht van beperkte waarde met als voorwerp de aankoop van 3 bakfietsen en toebehoren ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door toelagen onder voorbehoud van het nemen van een verbeterd besluit door Brussel Mobiliteit en bij gebreke door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020 en onder voorbehoud van goedkeuring van de begroting door de toezichthoudende overheid ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 21 januari 2020 om een overheidsopdracht van beperkte waarde aan te gaan met als voorwerp de aankoop van 3 bakfietsen en toebehoren.
2. De uitgave van 15.401,26€ BTW inbegrepen, zal onder voorbehoud van goedkeuring van de begroting door de toezichthoudende overheid geboekt worden op artikel 875/743-51/- /642 van de buitengewone begroting 2020 en onder voorbehoud van het nemen van een verbeterd besluit, door Brussel Mobiliteit gefinancierd worden door toelagen en bij gebreke door leningen.

Bâtiment -- Gebouwen

Ordre du jour n° 15 -- Agenda nr 15

**Bâtiment sis Rue Verte 216 - Aménagement des 5ème et 7ème étages en vue d'y accueillir le service PPU -
Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information**

Gebouw gelegen Groenstraat 216 - Inrichting van de 5de en 7de verdieping om er de dienst SPP in onder te brengen - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 40 voix contre 0 et 4 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 40 voix contre 0 et 4 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics -en particulier son article 42, §1er, 1°, a- telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 25/06/2019 de procéder à la location des 5ème et 7ème étages du bâtiment sis Rue Verte 216 en vue d'y accueillir le service PPU;

Considérant que cette location était assortie d'une option d'achat à terme;

Considérant que la décision précitée prenait également acte d'un rapport rédigé par le service communal d'architecture listant les travaux à réaliser en vue du déménagement du service PPU;

Considérant que les travaux englobaient, succinctement, les opérations suivantes :

- Démolition et nettoyage.
- Réalisation de finitions intérieures.
- Travaux de peinture.
- Mise en place d'installations sanitaires.

Considérant qu'il conviendrait de confier ces travaux au secteur privé;

Vu le CSC Scha/Infra/2020/002 réalisé par les services communaux;

Considérant que ce CSC serait envoyé à trois entreprises spécialisées;

Considérant que ces travaux sont estimés à 168.000€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 4 février 2020:

1. D'arrêter la procédure de passation et les conditions du marché sous rubrique: procédure négociée sans publication préalable après consultation de trois firmes spécialisées.
2. D'approuver l'envoi du CSC Scha/Infra/2020/002 aux trois firmes spécialisées susmentionnées.
3. D'imputer la dépense, estimée à 168.000€ TVAC, à l'article 300/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2020.
4. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision susmentionnée

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - inzonderheid artikel 42, § 1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het collegebesluit van 25/06/2019 betreffende het huren van de 5de en 7de verdieping van het gebouw gelegen Groenstraat 216, om er de dienst SPP in onder te brengen;

Overwegende dat deze huur op termijn een aankoopoptie voorzag;

Overwegende dat bovenvermeld besluit eveneens akte nam van een rapport opgemaakt door de gemeentelijke dienst architectuur, omvattende een lijst van uit te voeren werken met het oog op de verhuis van de dienst SPP;

Overwegende dat de werken, kort samengevat, de volgende operaties zouden omvatten :

- afbraak en schoonmaak
- realisatie van binnenafwerkingen
- schilderwerken
- inrichting van sanitair

Overwegende dat het aangewezen is deze werken aan de privésector toe te vertrouwen;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2020/002 opgemaakt door de gemeentediensten;

Overwegende dat dit bestek naar drie gespecialiseerde ondernemingen zou worden toegestuurd;

Overwegende dat de werken werden geraamd op 168.000 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het collegebesluit van 4 februari 2020, houdende:

1. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van bovenvermelde opdracht : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van drie gespecialiseerde firma's;
2. goedkeuring om het bestek Scha/Infra/2020/002 aan de drie bovenvermelde firma's toe te sturen;
3. aanrekening van de uitgave, geraamd op 168.000 €, BTW inbegrepen, op artikel 300/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2020;
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld besluit

Ordre du jour n° 16 -- Agenda nr 16

Bâtiment sis Rue Verte 216 - Aménagement des 5ème et 7ème étages en vue d'y accueillir le service PPU - Réalisation d'un inventaire destructif d'amiante - Marché de faible montant - Pour information

Gebouw gelegen Groenstraat 216 - Inrichting van de 5de en 7de verdieping om er de dienst SPP in onder te brengen - Realisatie van een destructieve asbestinventaris - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu les travaux d'aménagement des 5ème et 7ème étages du bâtiment sis Rue Verte 216 en vue d'y accueillir le service PPU, qui sont planifiés pour commencer dans un futur proche;

Considérant que l'adjudicataire de ces travaux aura besoin d'un inventaire destructif d'amiante pour mener à bien lesdits travaux;

Considérant qu'un tel inventaire devrait être réalisé par un laboratoire spécialisé du secteur privé;

Vu les trois laboratoires spécialisés consultés par la Direction Infrastructures à cette fin, dans le cadre d'un marché public de faible montant;

Considérant que le coût de cette mission est estimé à 900€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 11 février 2020:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour la mission susmentionnée.
2. D'arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: marché de faible montant avec consultation de plusieurs firmes spécialisées.
3. D'engager la somme de 900€ à l'article 137/747-60/-/622 du budget extraordinaire 2020.
4. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de eerstdaags geplande inrichtingswerken op de 5de en 7de verdieping van het gebouw gelegen Groenstraat 216, om er de dienst SPP in onder te brengen;

Overwegende dat de opdrachtnemer van deze werken een destructieve asbestinventaris nodig heeft om genoemde werken tot een goed einde te kunnen brengen;

Overwegende dat een dergelijke inventaris moet worden opgemaakt door een gespecialiseerd laboratorium uit de privésector;

Gelet op de drie door de Directie Infrastructuur hiertoe geraadpleegde laboratoria, in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde;

Overwegende dat de kosten voor deze opdracht werden geraamd op 900€, BTW inbegrepen;

Gelet op het collegebesluit van 11 februari 2020, houdende :

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde opdracht.
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure en van de voorwaarden van de opdracht : opdracht van beperkte waarde, met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen
3. vastlegging van de som van 900€ op artikel 137/747-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2020.
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voornoemd collegebesluit

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE --- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Ordre du jour n° 17 --- Agenda nr 17

Règlement d'Ordre Intérieur des établissements scolaires communaux - Approbation

Huishoudelijk reglement van de gemeentelijke scholen - Goedkeuring

M. Nyssens : Merci. Tout d'abord le regret de voir les multiples règlements d'ordre intérieur des différentes écoles fondamentales comme secondaires réunies en une seule analyse. Donc je vais dissocier ma critique aussi, et par rapport aux documents sur le ROI fondamental, je me suis demandée s'il n'y avait pas erreur dans le document. Est-ce que c'est bien le document définitif qui a été joint, parce que c'est un document qui m'a semblé vraiment très brouillon, et vraiment pas de nature à

communiquer un règlement à des parents sur une école. Donc, il n'y a pas de titre, pas de sous-titre, sur un même pied, on met tous les articles, l'un évoquant des importances tout à fait différentes. L'article 9 et 13, pour moi, touchent exactement au même sujet. On parle de la question de la responsabilité de l'élève pour son matériel scolaire ou non, et puis, entre les deux articles, on parle de la question du changement d'école, et de la question du respect du savoir-vivre. Tout cela en 4 articles, les uns après les autres. Alors, je pense qu'un règlement d'ordre intérieur, c'est vraiment quelque chose d'important. J'ai aussi la question : est-ce que cela a été présenté en conseil de participation aux parents de l'école ? Est-ce que cela a été construit avec d'autres ? En tout cas, l'analyse ne faisait pas mention du parcours de ce document, si ce n'est le fait qu'il était mis à jour, enfin, qu'il passait au Conseil communal pour mise à jour, parce qu'il n'avait jamais été passé au Conseil communal. S'il y a cette mise à jour à faire, je crois que c'est vraiment important de le faire de manière approfondie. Et une suggestion enfin, c'est d'avoir en une page les aspects les plus importants du règlement d'ordre intérieur, qui sont communiqués de manière simple, avec des mots simples, à destination directement des parents. Enfin, concernant de manière générale le chemin de ces règlements d'ordre intérieur, l'article 69 du décret mission prévoit que le conseil de participation a pour but de débattre et de remettre un avis sur un ROI. Donc je pense que cette étape-là n'a pas été passée, et je le regrette. Il y a un long paragraphe sur la gratuité scolaire. Bon, c'est manifestement une obligation légale de le mettre dedans, mais n'est-il pas nécessaire de dire, en quelques phrases simples, la substance de ce « copier-coller » de ce décret mission ? Je vous remercie.

M. Bouhjar : Dans le même ordre d'idée que Madame Nyssens, je rejoins pleinement toutes les remarques. En fait, il y a un imbroglio par rapport à ce règlement. Lors de votre commission, Monsieur l'échevin, on a fait état uniquement du règlement de l'Académie de Musique. On n'a pas discuté du reste, et la manière dont les choses ont été présentées, pour nous, c'était comme si on ne votait aujourd'hui que le règlement de l'Académie de Musique, puisque ça avait été le seul. On était présent, on a posé des questions, nous, il n'y a que celui-là. Les règlements ont été déposés il y a deux mois, et vous nous avez dit ; non, non, non, il n'y a pas ces règlements-là, on les a retirés. Et aujourd'hui, on les met. Et j'ai relu les différents règlements, et c'est clair que lorsqu'on lit les textes, ce n'est pas très bien écrit, je crois que ça a besoin d'être encore un peu vulgarisé, beaucoup de choses. Et puis, il y a des points pour lesquels, nous, nous l'avons déjà exprimé en 2012, 2013, lorsqu'il y a eu des modifications des règlements des écoles, il y a des points sur lesquels on aimerait qu'on puisse débattre et revenir en arrière. Et donc, voilà, moi ce que je vous propose, Monsieur l'échevin, c'est peut-être de ne pas présenter ces règlements ce soir, ou pas tous, et de voir s'il n'y a pas un toilettage, quelque chose qui peut être fait, lors d'une commission que vous organiserez. Moi c'est la proposition que je vous fais. Merci.

M. Hammouti : Merci Madame la Présidente. Donc vous n'êtes pas sans savoir que j'ai remis une proposition d'amendement à ces différents règlements d'ordre intérieur, dont vous avez pris connaissance, j'espère. Et je suis novice dans le dépôt de projets d'amendement, je vous avoue, donc je ne sais pas la ligne qu'il faut suivre, la voie qu'il faut suivre. Nous, en tant que groupe PTB, on demande, en l'occurrence, le changement de tout ce qui concerne l'interdiction des couvre-chefs, et donc, justement l'interdiction des marques distinctives indiquant une appartenance communautaire ou idéologique. Donc, on demande l'interdiction de ces interdictions. Qu'on se comprenne bien. Et on voudrait justement que ces points-là, dans les différents ROI, à Schaerbeek, dans les trois écoles, à savoir, Emile Max, Fernand Blum et Frans Fischer, soient remplacés par : « Les élèves ne peuvent stationner aux abords de l'école. Ils doivent avoir en toute circonstance une tenue et une coiffure discrète et correcte. Ils doivent porter des vêtements adéquats, propres, non déchirés ou troués. Donc les vêtements de sport ne sont autorisés qu'aux seuls cours d'éducation physique. L'excentricité dans la coiffure n'est pas d'avantage tolérée, et toutes pratiques par les élèves de prosélytisme religieux ou idéologique qui serait de nature à troubler l'ordre ou les relations entre élèves ou entre ceux-ci et le personnel de l'établissement est interdit ». Et la direction pourrait renvoyer au domicile les élèves qui contreviennent à ces dispositions. Donc, la motivation de notre groupe, c'est qu'au sein des établissements scolaires, on peut éventuellement, ici, se poser le problème du prosélytisme religieux, mais pas du port de toute marque distinctive indiquant une appartenance communautaire ou idéologique. Les élèves dans l'enseignement communal doivent refléter la composition de la population de la commune. Ok ? On est à Schaerbeek. En vue d'encourager tous les élèves de la Commune et notamment les jeunes filles, à être scolarisés, dans les écoles publiques et communales, nous nous opposons à toute forme de limitation ou de discrimination d'accès à l'égard d'une partie de la population en conflit avec le droit du libre choix de l'enseignement. Et donc, c'est pourquoi nous

voulons voir supprimer ces interdictions du foulard et des autres signes religieux, ou idéologiques dans les écoles secondaires de la Commune. Il est dès lors pertinent d'adapter le règlement d'ordre intérieur, en se basant sur le contenu du nouveau règlement de l'Académie de Musique, où justement, là, vous avez fait fi de ces points-là. Merci.

M. De Herde : Je vais d'abord répondre aux deux interpellations sur la forme. Donc, Madame Nyssens, la raison pour laquelle nous soumettons ou nous resoumettons ces 4 règlements au Conseil communal, comme ça a été expliqué en commission, mais je pense que votre représentant était excusé, c'est parce que, lors du déménagement du département qu'on appelait à l'époque, de l'Instruction publique, de l'Enseignement communal, entre le 29 de la place Colignon, qui n'est plus un bâtiment communal, vers le centre administratif de la chaussée de Haecht, je pense situer cela à la fin des années 1990 ou au début des années 2000, les archives du département de l'Enseignement communal ont été perdues, en partie. Donc, d'année en année, nous avons reproduit dans les bulletins, des règlements et quand j'ai demandé au département de me retrouver les actes originaux qui ont été votés, probablement dans les années 1970 ou dans les années 1980, au Conseil communal, cela n'a pas été retrouvé. On a même fait appel au service des Archives, qui a bien retrouvé une trace comme quoi s'est passé au Conseil communal, mais on ne retrouve plus les textes authentiques. Et donc, par sécurité juridique, il est nécessaire que le Conseil communal valide à nouveau ces 4 règlements. Et je vous rappelle qu'au mois de décembre, on a déjà validé le règlement relatif à la promotion sociale. La 2^{ème} raison pour laquelle nous devons, en particulier, repasser au Conseil pour le règlement relatif à l'enseignement maternel, primaire et fondamental, c'est comme vous l'avez dit, l'obligation contenue dans un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui exige de remettre intégralement les articles du décret relatifs à l'installation progressive de la gratuité en maternel, et demain en primaire. Ça c'est les deux raisons. Pour revenir à l'intervention de Monsieur Bouhjar, il y a sans doute eu un quiproquo, mais je me souviens quand même que Monsieur Abkoui a posé des questions relatives au règlement sur le secondaire, donc, c'est que c'était quand même bien à l'ordre du jour de la commission. Maintenant, pour en venir au fond, la remarque du conseiller du PTB. Monsieur, je conçois très bien que vous ayez une autre conception de la neutralité que celle qui est en vigueur depuis plus d'un siècle dans nos établissements secondaires communaux, qui est d'ailleurs une interprétation qui est partagée, à ma connaissance, par l'immense majorité des pouvoirs organisateurs communaux de Wallonie et de Bruxelles. Comme j'ai déjà eu le cas de le dire, je pense, dans d'autres débats, mais c'était sous la précédente législature, je pense que c'est un débat important, celui que vous soulignez. Et moi, je pense que c'est le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui devrait légiférer, s'il estime qu'il faut légiférer là-dessus. En attendant, je vous rappelle quand même que le constituant de 1830 a consacré la pluralité de l'organisation de l'enseignement, puisque, existait à l'époque, des écoles catholiques, et qu'il y a eu la volonté de reprendre du royaume des Pays-Bas, l'organisation d'un enseignement public. Et donc, aujourd'hui, il est tout à fait normal, admis, reconnu, et même subventionné, des réseaux d'enseignement confessionnel. Le plus connu et le plus vaste, c'est le réseau de l'enseignement catholique, où les élèves peuvent, évidemment, arborer des signes d'appartenance religieuse, à cette religion catholique. Il existe des écoles confessionnelles protestantes, il existe des écoles confessionnelles juives, où les enfants peuvent, évidemment, arborer les signes religieux propres à cette religion, et il existe, depuis quelques années, des écoles islamiques. Nous en avons une sur notre territoire, l'école La Vertu, où, évidemment, un certain nombre de jeunes filles arbore, notamment, le voile. Mais dans l'enseignement communal, provincial, dans l'enseignement de Wallonie-Bruxelles, enseignements qui sont les réseaux officiels, la tradition, l'interprétation de la neutralité, c'est qu'il vaut mieux que les professeurs, d'une part, et les élèves, d'autre part, n'arborent pas de signe d'appartenance politique, syndicaux ou religieux. Et cela fonctionne très bien comme cela depuis plus d'un siècle. Et je pense qu'il faut conserver cette tradition. Et j'appelle donc au rejet de votre amendement, même si je le comprends.

M. Hammouti : Merci Monsieur l'échevin pour votre réponse, claire et concise. Elle n'appartient qu'à vous, en tout cas. Donc, concernant cette neutralité, dont vous aimez vous targuer, je veux dire, depuis un siècle. Donc, je vous avoue que moi, je suis sorti du secondaire il y a 20 ans, et d'une école communale. Dans ma classe, il y avait des filles qui portaient le foulard, mais ce n'était pas il y a plus d'un siècle.

M. De Herde : Pardon, qu'est-ce que vous dites ? Que dans les écoles communales, il y avait des filles qui arboraient le voile ? De quelle école s'agit-il ?

M. Hammouti : Alors, je n'étais pas à Schaerbeek, à l'école.

M. De Herde : Ah ! C'était où ?

M. Hammouti : J'étais à l'école à Woluwe. Comme cela vous le savez. A l'institut Royal de Woluwe Saint Pierre. J'ai même des photos de classe qui peuvent en attester. Donc me dire que depuis plus d'un siècle, la Wallonie et la Communauté française sont neutres ! Encore une chose, en Belgique, encore une fois, vous l'avez répété plusieurs fois, on parle bien de neutralité, et pas de Laïcité. Ok ? Donc la neutralité, pour vous, c'est effacer et supprimer de l'espace public tout ce qui ressemble de près ou de loin à une religion, cela, c'est votre interprétation. Ce n'est pas la nôtre. Donc la neutralité, effectivement, donc, les personnes qui sont ici responsables d'enfants, peut-être qu'eux, à ce moment-là, ne devraient pas arborer ce genre de signes. Mais ici, le ROI, en l'occurrence les points qu'on a déposés, concernent les étudiants, et pas le personnel enseignant, ou le personnel, en tout cas, qui encadre. Donc voilà, venir avec moi, et me dire, comme cela, que depuis un siècle, c'est comme cela. Non, ce n'est pas comme cela depuis un siècle.

M. De Herde : A Schaerbeek, en tout cas, oui.

M. Hammouti : Ecoutez, donc c'est une volonté politique. Nous sommes là pour en discuter. Donc, il n'y a rien d'interdit, rien d'illégal. Donc ne faites pas passer cela comme étant quelque chose qui est quasi illégale, non ! C'est une volonté politique.

M. De Herde : Je n'ai jamais dit cela. D'abord, merci Monsieur, parce que vous êtes précis, et c'est un débat respectueux. Je vais vous dire, en tout cas, que dans l'enseignement communal schaarbeekoïse, c'est la tradition depuis plus d'un siècle. Vous dire aussi que, quand je vois depuis tant d'années, des milliers de jeunes filles schaarbeekoïses, probablement musulmanes, qui font confiance à notre enseignement, et qui suivent notre enseignement secondaire, c'est qu'elles estiment qu'elles sont correctement accueillies. Je vous dis que si des jeunes filles veulent arborer le voile, chose que je respecte, elles ont le choix d'aller dans des écoles d'autres réseaux, qui vont les accueillir tout à fait normalement à leur conception, et par rapport à leur projet pédagogique. Et je vous dirais, et je vais faire une petite boutade, que si vous êtes vraiment persuadé de ce que vous dites, avec toutes les ASBL qui gravitent autour de votre formation politique, mais allez-y, créer un pouvoir organisateur, créer une école libre, du PTB ou de tout ce que vous voulez. Monsieur, je ne vous ai pas interrompu ! Donc, créer une école libre que vous appellerez comme vous voulez, organisée par une de vos ASBL. Vous y autoriserez les adultes qui le veulent à porter des signes religieux ou politiques. Les élèves aussi. Vous en ferez évidemment une école bilingue pour être logique avec ce que vous revendiquez. Et je vous souhaite le meilleur, et que cette école s'épanouisse ! Faites-le ! Il n'y a pas de soucis, Monsieur. Vous êtes respectable, je ne partage pas votre idée. Et je vous avoue vraiment que pour moi, ce débat sur la conception de la neutralité des réseaux d'enseignement public, il doit être porté, et débattu entre adultes, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Bouhjar : Alors, Monsieur De Herde, je vais vous corriger. Le règlement d'ordre intérieur qui interdit le port du foulard, de couvre-chef à Schaerbeek, date de 1979. Le 1^{er} règlement qui l'interdit. Et je ne dois pas vous rappeler quel était le Bourgmestre à cette époque-là. Référez-vous à quelles étaient les raisons et les motivations de l'époque. Ensuite, l'interprétation que vous pouvez avoir de la Laïcité ou de la neutralité, sincèrement, c'est toujours un débat faussé. Intellectuellement, on est en train de positionner la chose en disant : les élèves doivent être neutres. Cela n'existe pas un citoyen neutre. La seule chose qui doit être neutre, c'est l'offre de service destinée aux usagers. C'est là où il doit y avoir une neutralité. Et ici, on inverse les débats. Troisième chose, c'est que nous, nous avons un positionnement qui diffère peut-être de celui du PTB sur certaines questions. A l'heure où, il n'y a pas si longtemps de cela, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et dans d'autres pouvoirs subsidiant, on était en train de débattre de la majorité sexuelle, de rabaisser la majorité sexuelle à 14 ans, alors qu'elle est aujourd'hui de 16 ans. Donc, aujourd'hui, une jeune élève qui aurait 16 ans, aurait atteint la majorité sexuelle, mais n'aurait pas atteint la liberté de conscience, cette capacité de pouvoir choisir pour elle-même. Encore une fois, vous bottez en touche. Vous remettez tout sur le dos de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le pouvoir subsidiant à Schaerbeek, ce n'est pas la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le pouvoir organisateur, excusez-moi ! Le pouvoir organisateur, c'est le Conseil communal, c'est le Collège, c'est nous qui décidons. Les règlements qui ont été modifiés ont été faits ici, au Conseil communal. Nols, quand il l'a fait, c'était en 1979, il n'a pas attendu X, Y, Z. et les motivations n'étaient pas les mêmes. Moi ce que je vous propose, Monsieur l'échevin, c'est qu'on puisse avoir un débat serein, sérieux, détendu, avec des vrais arguments, un vrai échange, pas seulement uniquement sur le point soulevé par le PTB, mais d'autres points soulevés également par le Cdh et Madame Nyssens, qui méritent, excusez-moi, mais sincèrement, pour les habitants de Schaerbeek, voir la manière dont cela est écrit, que c'est rédigé, ce n'est pas sérieux. Regardez bien vos textes ! Combien d'écoles on a, combien d'élèves on a et combien d'écoles encore on est en train de construire ! Sincèrement !

M. De Herde : Je ne sais pas quelle version du document vous avez, mais je vais le montrer à ma voisine, mon voisin, ce texte il est clair, il est structuré, il y a un titre, contrairement à ce qu'on dit, il y a des points. Bon, je ne sais pas ce qu'il vous faut, moi ? Excusez-moi, si vous avez été distrait en commission, que vous n'avez pas regardé les points à l'ordre du jour avant la commission, cela, ce n'est pas de ma faute. Maintenant, Monsieur Bouhjar, j'entends votre argumentation, mais j'ai envie de vous dire, avec le respect que je dois à votre personne, le jour où vous aurez convaincu Madame Hariche, ou Monsieur Kumps, on en reparlera.

M. Bouhjar : Ils pourraient eux aussi essayer de me convaincre. Ils ne sont pas arrivés.

M. De Herde : Ici on a un discours, et dans la Commune d'à côté, on a exactement le discours contraire ! Il faut quand même faire un peu attention ! La position des échevins Défi, elle est la même partout, M. Degrez !

Mme Nyssens : Deux questions. Pour moi, le document adressé au Fondamental n'est clairement pas de la même qualité graphique de présentation que le document secondaire. Ce n'est pas organisé, les points se succèdent après les autres, sans aucun lien de sens ni d'organisation. Donc, pour moi, ce n'est pas un document finalisé. Et la deuxième chose, je n'ai pas entendu votre réponse par rapport au passage de ces documents au Conseil de participation.

M. De Herde : Ils ne sont pas passés en maternel et en primaire par le Conseil de participation de chaque école, parce qu'il y a toute une série d'écoles où, malheureusement, il n'y a pas de représentant de parents dans les Conseils de participation. Et notre interprétation, en plus, c'est que ce n'est qu'une validation juridique de règlements qui préexistent. Par contre, dans le secondaire, ils sont passés en Conseil de participation. Et pour l'Académie de Musique, il n'y a pas de Conseil de participation prévu par le législateur.

Mme Nyssens : Eh bien, alors, ce serait intéressant qu'on reçoive le PV du Conseil de participation qui explique les amendements ou la discussion qu'il y a eu sur le document.

M. De Herde : Tout à fait; on vous les fera parvenir pour les trois écoles secondaires. Je m'y engage.

Mme la Bourgmestre ff : Bon, je propose, Monsieur De Herde, que nous passions au vote.

M. De Herde : Voilà, mais il faut faire un vote scindé, puisqu'un amendement, c'est légitime. La demande d'amendement, elle est évidemment parfaitement régulière. Je propose qu'on fasse primaire, et chacun des secondaires, et puis Académie de Musique.

Mme la Bourgmestre ff : Je n'ai d'amendement ici que pour le secondaire !

M. De Herde : Ah oui, que pour le secondaire. C'est le même amendement pour les trois établissements, je suppose ?

Mme la Bourgmestre ff : Pour deux ! Moi j'ai un amendement pour deux établissements. Frans Fischer, Max et Blum ? Cela doit être une erreur, mais sous les yeux, je n'en ai que deux. Je vous crois, je me doute que vous étiez cohérent dans votre demande. Donc il s'agit d'une proposition d'amendement déposé par Monsieur Hammouti, qui concerne, alors les numéros sont différents, mais le contenu est identique pour les trois établissements secondaires, de l'Athénée Fernand Blum, l'ICT Frans Fischer et le Lycée Emile Max, et concerne, les chefs de groupe, je pense, vous l'avez tous reçu ? OK. Donc une modification de l'article, qui supprime le paragraphe sur le port de signes distinctifs. Donc, je mets au vote l'amendement déposé par Monsieur Hammouti et le PTB concernant cette modification. Qui vote pour l'amendement déposé par le PTB ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'amendement est donc rejeté. Nous passons alors au vote du règlement lui-même. Donc, cette fois, pour les écoles primaires, les écoles secondaires et pour l'Académie. Si vous voulez on peut faire, oui, moi je votais sur le point puisqu'il n'y avait pas d'amendement sur les établissements primaires et Académie de Musique. Si vous souhaitez qu'on fasse un vote séparé, on peut le faire, mais le point est bien sur les règlements concernant les établissements. Vous souhaitez un vote séparé par niveau ? Le Secrétariat des Assemblées me précise que s'agissant d'un point, on ne peut pas le scinder. Donc on fait le vote maintenant, ici, sur le point 17, sur les règlements concernant les établissements scolaires, tels que non amendés puisque l'amendement a été refusé. Qui vote pour ce règlement ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, les règlements sont donc adoptés.

Vote à mains levées sur l'amendement aux trois règlements -- Stemming met handopsteken op het amendement voor de drie reglementen :

13 voix pour, 24 contre et 7 abstentions -- 13 stemmen voor, 24 tegen en 7 onthoudingen

- **L'amendement est rejeté -- Het amendement in verworpen**

Vote à mains levées sur le point global -- Stemming met handopsteken op het volledige punt :

27 voix pour, 0 contre et 17 abstentions -- 27 stemmen voor, 0 tegen en 17 onthoudingen

- **Le point est approuvé -- Het punt wordt aangenomen**

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 27 voix contre 0 et 17 abstention(s).

Vu l'article 119 de la nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et échevins du 28 janvier 2020;

DECIDE

D'approuver les Règlements d'ordre intérieur des écoles communales maternelles, primaires et fondamentales, de l'Athénée Fernand Blum, du Lycée Emile Max, de l'Institut Frans Fischer et l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 27 stem(men) tegen 0 en 17 onthouding(en).

Gelet op artikel 119 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op het Decreet van 24 juli 1997 betreffende de prioritaire opdrachten van het basis- en secundair onderwijs en de organisatie van de structuren om deze te verwezenlijken ;

Gelet op de goedkeuring door het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 28 januari 2020;

BESLIST

De huishoudelijk reglementen van de gemeentelijke kleuterscholen en basisscholen, het "Atheneum Fernand Blum", het "Lyceum Emile Max", het "Instituut Frans Fischer" en de "Instrumentale Muziekacademie van Schaerbeek" goed te keuren.

Inspection pédagogique -- Pedagogische inspectie

Ordre du jour n° 18 -- Agenda nr 18

Conventions "plans de pilotage" du CECP avec les écoles maternelles et primaires n° 2, 6 et 16, l'école fondamentale n°13 et l'école primaire spécialisée La Vallée - Approbation

Overeenkomsten "besturingsplannen" van de CECP met de kleuter- en basisscholen n° 2, 6 et 16, de basisschool n°13 en de basisschool La Vallée (bijzonder onderwijs) - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle Loi communale ;

Vu l'article 67 du Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre tel que modifié par le Décret adopté par le Parlement de la communauté française le 12 septembre 2018 ;

19.02.2020

Considérant la proposition du CECP d'accompagner et de suivre les écoles maternelles et primaires n° 2, 6 et 16, l'école fondamentale n°13 et l'école primaire spécialisée La Vallée, dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la deuxième phase des plans de pilotage moyennant la signature de conventions ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 04 février 2020 ;

DECIDE

d'approuver les conventions proposées par le CECP dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la deuxième phase des plans de pilotage - soit les écoles maternelles et primaires n° 2, 6 et 16, l'école fondamentale n°13 et l'école primaire spécialisée La Vallée.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op artikel 67 van het decreet van 24 juli 1997 betreffende het basis- en voortgezet onderwijs die door het decreet van 12 september 2018 van het Parlement van de Franse gemeenschap wordt gewijzigd ;

Overwegende dat de CECP heeft voorgesteld om de kleuter- en basisscholen n° 2, 6 et 16, de basisschool n°13 en de basisschool La Vallée (speciaal onderwijs) te helpen als onderdeel van de tweede fase van de besturingsplannen - door een conventie te ondertekenen ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 04 februari 2020 ;

BESLIST

de verdragen van de CECP met de kleuter- en basisscholen n° 2, 6 et 16, de basisschool n°13 en de basisschool La Vallée (bijzonder onderwijs) als onderdeel van de tweede fase van de besturingsplannen, goed te keuren

Ordre du jour n° 19 -- Agenda nr 19

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux - Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2020-2025", proposé par la Commission Communale de l'Accueil - Approbation

Programma van de lokale coördinatie voor de kinderen - Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioriteiten voor 2020-2025, voorgesteld door de gemeentelijke onthaalcommissie - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle Loi Communale ;

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à "La coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire" exigeant l'approbation du "Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux, Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2020-2025", réalisé à Schaerbeek par le Réseau Coordination Enfance (SAES), dans le cadre du Décret ATL (Accueil Temps Libre) ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 11 février 2020 ;

DECIDE

D'approuver le "Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux, Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2020-2025", réalisé par le Réseau Coordination Enfance (SAES), dans le cadre du Décret ATL (Accueil Temps Libre) proposé par la Commission Communale de l'Accueil.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op het decreet van 3 juli 2003 houdende "de coördinatie van de kinderopvang gedurende hun vrije tijd en de steun aan buitenschoolse opvang" die de goedkeuring eist van het programma van de lokale coördinatie voor kinderen - Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioriteiten voor 2020-2025", die in Schaarbeek door het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) wordt verwezenlijkt, in verband met het OVT-decreet (Ontvangst Vrije Tijd);

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen (11/02/2020) ;

BESLUIT

Het Programma van de lokale coördinatie voor de kinderen,- Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioriteiten voor 2020-2025", die in Schaarbeek door het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) wordt verwezenlijkt, in verband met het OVT-decreet (Ontvangst Vrije Tijd) voorgesteld door de gemeentelijke onthaalcommissie, goed te keuren.

* * *

Monsieur De Herde quitte la séance et Monsieur Verstraete entre en séance -- De heer De Herde verlaat de vergadering en de heer Verstraete treedt ter vergadering.

* * *

* * * * *

Après le point 19 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 19 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : Mme-mevr. Cécile Jodogne; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksai; M.-h. Mehmet Bilge; Mme-mevr. Adelheid Byttebier; M.-h. Michel De Herde; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Sophie Querton, Done Sonmez, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkouï, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah.

* * * * *

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	3-5, 7-8, 10, 14, 16, 18-19	11-13	6, 9	15
VANHALEWYN VINCENT	0	0	0	0
KOKSAL SADIK	0	0	0	0
BILGE MEHMET	0	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	0	0
DE HERDE MICHEL	—	—	—	—
NIMAL FREDERIC	0	0	0	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	0	0
ERALLY THOMAS	0	0	0	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	0	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	0	0
CLERFAYT BERNARD	0	0	0	0
VERZIN GEORGES	0	0	0	0
OZKARA EMIN	—	—	—	—
DÖNMEZ IBRAHIM	0	-	0	0
BOUHJAR ABOBAKRE	0	-	0	0
CHAN ANGELINA	0	0	0	0
BERNARD AXEL	0	-	-	0
KOYUNCU HASAN	0	-	0	0
QUERTON SOPHIE	0	0	0	0
SONMEZ DONE	0	-	0	0
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	0	0
EL KHATTABI FATIHA	0	0	0	0
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	0	0
BEN ADDI TAOUFIK	0	-	0	0
DEGREZ MATTHIEU	0	-	0	0
GERAETS CLAIRE	0	-	-	0
LAHSSAINI LEILA	0	-	-	0
BOXUS MYRIAM	0	0	0	0
HAMMOUTI YOUSSEF	0	-	-	0
BEN ABOU FATIMA	0	-	-	0
SERE LETICIA	0	0	0	0
PETRE LUCIE	0	0	0	0
EL KARAOUI ABDELHAKIM	0	-	-	0
DOGANCAN EMEL	0	0	0	0
YILDIZ YUSUF	0	-	0	-
ABKOU MOHAMMED	0	-	0	0
BELKHATIR NAIMA	0	-	0	0
KOSE EMEL	0	-	0	-
LOODTS VANESSA	0	0	0	0
DESMEDT EMILIE	0	0	0	0
NYSENS MARIE	0	0	0	-
BOUKHARI HAMZA	—	—	—	—
MAHIEU CEDRIC	0	-	0	-
EL YAKOUBI ELYASS	0	0	0	0
BAH MAMADOU	0	0	0	0
JODOGNE CÉCILE	0	0	0	0
OUI-JA	44	27	38	40
NON-NEEN	0	0	0	0
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	17	6	4

RÉSULTAT DES VOTES ANONYMES – UITSLAG VAN ANONIEME STEMMINGEN

NUMÉRO DU POINT/ PUNT NUMMER	OUI/ JA	NON/ NEE	ABSTENTION/ ONTHOUDING
17	27	0	17

* * *

Monsieur De Herde entre en séance -- De heer De Herde treedt ter vergadering

* * *

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDENOrdre du jour n° 43 -- Agenda nr 43**La situation de crise au CPAS (Demande de Monsieur Cedric MAHIEU)****De crisissituatie in het ocmw (Verzoek van de heer Cedric MAHIEU)**

M. Mahieu : Merci Madame la Présidente. Le CPAS vit aujourd'hui une crise importante : de nombreuses familles n'ont pas reçu l'aide sociale à laquelle elles avaient droit. Les retards se comptent en semaines, voire en mois. Les conséquences sont dramatiques pour ces familles, particulièrement précarisées, qui ne peuvent payer leur loyer ou subvenir à leurs besoins élémentaires. Le déclencheur de cette crise semble avoir été la migration vers un nouveau logiciel informatique. Elle ne constitue néanmoins que la pointe de l'iceberg, de nombreuses difficultés existant en termes de gestion des ressources humaines et de management : culture de travail, absentéisme, charges de travail trop importante, recrutements insuffisants. Lors du Conseil communal de décembre, nous avons dénoncé la diminution de 300.000 euros de la dotation communale au CPAS, par rapport au plan de gestion dont notamment la diminution du budget de formations du CPAS. Le CPAS doit recevoir les moyens de mener ses missions correctement ! Nous regrettons fortement que les conseillers de l'action sociale et communaux aient dû attendre un article de presse pour être informés de cette situation. Nous regrettons tout autant que les informations divulguées dans la presse et au Conseil communal de janvier par la Présidente du CPAS se soient révélées inexactes ! Nous conseillers communaux, en lien direct avec les citoyens et le tissu associatif, nous n'avons, à ce stade toujours pas reçu une information directe, claire et objective, sur la crise en cours au CPAS. Le Conseil communal assure la tutelle financière sur le CPAS, nous nous devons de lui allouer les budgets nécessaires au bon exercice de ses missions. Nous nous devons de vérifier également si ces budgets sont correctement alloués en son sein afin de permettre à tous les citoyens bénéficiaires de mener une vie conforme à la dignité humaine. Je vous demande donc, au nom du groupe Cdh, de nous fournir les informations suivantes : quel est le nombre de citoyens bénéficiaires qui n'ont pas encore reçu tous les paiements auxquels ils ont droit ? Quand l'arriéré de paiements sera-t-il résorbé ? Quand ont commencé les retards de paiement ? Et quel est le nombre de citoyens bénéficiaires impactés par au moins un retard de paiement sur ces 4 derniers mois ? Des renforts administratifs ont-ils, ou vont-ils être recrutés au CPAS, afin de résorber les retards, tout en continuant à assurer l'accueil des citoyens bénéficiaires au quotidien ? Des renforts administratifs communaux ont-ils été proposés au CPAS pour accélérer les encodages ? A quelle échéance l'enquête interne au CPAS sera-t-elle finalisée ? Porte-t-elle également sur les bugs informatiques et la manière dont la migration a été organisée ? Cette enquête interne sera-t-elle présentée au Conseil communal avec les mesures structurelles d'amélioration prises par le CPAS ? Des membres du personnel ont-ils été suspendus dans le cadre de cette enquête interne ? Quels mécanismes sont mis en place afin de

permettre au Collège et à l'échevin de Tutelle d'exercer leur tutelle sur le CPAS ? Et enfin, des indicateurs de gestion sont-ils transmis régulièrement par le CPAS à la Commune, et si oui, lesquels ? Je vous remercie.

M. Degrez : Madame la Présidente, donc, effectivement, la situation au CPAS de Schaerbeek est grave, elle interpelle. Les retards dans les paiements plongent de très nombreux citoyens bénéficiaires dans une situation dramatique. On parle d'impossibilité de payer leur loyer, les factures d'énergie ou de soins, et les frais scolaires. Je pense que, au minimum, on doit avoir de l'empathie par rapport à ces personnes selon nos dernières informations, ce sont environ quelques 1.500 dossiers qui auraient connu d'importants retards de paiement, avec un impact grave. Face à cette crise institutionnelle, un arrêt de travail a été organisé par les travailleurs du CPAS de Schaerbeek. Une association de défense des allocataires sociaux a également alerté les élus de la situation à la fin du mois de janvier, et je tenais à les en remercier. Le Conseil de l'action sociale suit la situation de près. J'espère que vous le confirmerez, Madame la Présidente, Je ne doute pas que les conseillers de l'action sociale, tous groupes politiques confondus, œuvrent à apporter des solutions à la crise que le CPAS traverse. Je tiens aussi à saluer les équipes d'assistants sociaux qui se mobilisent actuellement pour rattraper au quotidien le retard accumulé dans le traitement des dossiers. Ces équipes ne ménagent pas leurs efforts, et je voulais aussi penser à elles. Certains expliquent que le retard a été causé par l'installation d'un nouveau logiciel, mais outre ce nouveau logiciel, ce sont d'importants dysfonctionnements qui sont apparus : un absentéisme élevé des assistants sociaux, voire un manque de personnel, ainsi qu'un cadre opérationnel défaillant. Je pense que cette crise doit nous alerter sur l'état de notre CPAS, où le personnel semble être en souffrance et où les bénéficiaires voient leur situation personnelle et familiale se dégrader. Alors, évidemment, le cadre de ma question est la tutelle financière exercée par le CPAS, mais j'estime, effectivement que vu le budget et la dotation consacrée au CPAS, il est dans l'intérêt de la Commune et de son conseil de connaître la situation exacte du CPAS, notamment au regard de l'impact budgétaire que la crise actuelle pourrait avoir sur les finances communales. Donc, mes questions sont les suivantes : pouvez-vous nous informer de la situation actuelle au CPAS de Schaerbeek ? De quelles informations disposez-vous ? Est-ce que les retards dans le traitement des dossiers et les dysfonctionnements constatés sont en cours de règlement ? Un plan d'urgence a-t-il été mis en place et quel est-il ? En est-il de même dans le cadre de la tutelle exercée par la Commune ? Vu le problème d'absentéisme et le manque de personnel relevé notamment par les organisations syndicales, est-ce que de nouveaux engagements sont prévus et dans ce cas, ces nouveaux engagements auront-ils un impact sur la dotation communale ? Ma question est évidemment de savoir si, puisque, visiblement, il y a un besoin d'engagement, est-ce que cela avait été prévu ? Considérant les difficultés rencontrées lors de l'installation du nouveau logiciel et les investissements nécessaires dans le domaine informatique, est-ce qu'une augmentation de la dotation communale n'est-elle pas requise ? Est-ce que cette nouvelle priorité, l'informatisation, ne nécessite-t-elle pas une modification budgétaire et une augmentation des crédits ? Je pense que c'est un enjeu important pour le service public qui est rendu par le CPAS. Considérant que les retards de paiements impliquent que la situation des bénéficiaires se dégradent et que ces derniers devront sans doute solliciter l'intervention du CPAS dans d'autres domaines, je pense notamment à la prise en charge d'arriérés locatifs. Si les gens ne sont pas payés pendant des mois, on peut craindre une augmentation d'arriérés locatifs, n'existe-t-il pas un risque au niveau du budget du CPAS, puisqu'il devrait, en principe, intervenir, et quelles sont les provisions qui sont faites à cet égard ? Considérant enfin les retards dans le traitement des dossiers, dans la mesure où le CPAS, et c'est un peu le juriste qui parle, mais dans la mesure où le CPAS est en droit de recouvrer auprès de l'Etat fédéral les dépenses relatives au revenu d'intégration, pour autant, c'est fixé par la réglementation, qu'il communique l'avis de son intervention dans les 45 jours, donc si il est fort clos, s'il ne communique pas cela dans les 45 jours, existe-t-il un risque que la totalité des revenus d'intégration, ou en tout cas une partie de ceux-ci restent à charge de la dotation communale, si le délai imparti pour l'envoi de l'avis n'a pas été respecté. Donc je précise qu'il faut envoyer cela dans les 45 jours. Si on n'envoie pas, on ne peut pas recouvrer la partie qui est à charge de l'Etat fédéral. Cela varie entre 65% et 75% de l'intervention des revenus d'intégration. C'est un peu technique, mais c'est évidemment essentiel, puisque cela veut dire qu'une grande partie des revenus de l'intégration resteront à charge de la dotation communale, puisqu'on n'obtiendra pas de remboursement de l'Etat. Et enfin, et cela c'est plus par rapport à l'échevin de Tutelle, quel soutien le Collège apporte actuellement au CPAS dans la crise qu'il traverse ? Merci.

M. Bernard : Merci Madame la Présidente. Je partage ce sentiment qu'il y a une crise profonde au CPAS de Schaerbeek. Plusieurs centaines de personnes n'ont pas reçu leur paiement durant le mois de janvier,

et parfois même depuis plusieurs mois. On ne peut pas imaginer ce que cela veut dire, d'être privé, pendant un mois, plusieurs mois, de son revenu de base, de son revenu minimum, qui est là pour vivre conformément à la dignité humaine. Aujourd'hui, j'ai appris qu'au moins 3 personnes ont perdu leur logement, un bail n'a pas été renouvelé, faute de paiement, un bail promis n'a pas été signé faute d'argent du CPAS, et une personne a perdu son box où étaient rangées ses affaires. Les deux premières personnes sont maintenant hébergées au SAMU social. C'est comme cela qu'ils sont rentrés en contact avec nous, le PTB. Il y a eu aussi énormément de demandes de repas chez Poverello, et des demandes de colis alimentaires, suite aux retards au CPAS de Schaerbeek. Alors, pour le PTB, cette situation est inacceptable. Le rôle d'un CPAS, le rôle de notre CPAS, est de sortir les gens de la misère, et pas de les y enfoncer encore plus. Face à cette situation, nous avons eu une Présidente du CPAS qui a d'abord caché la situation, y compris aux membres du Conseil de l'action sociale. Elle a ensuite minimisé, et même un peu chargé le personnel du CPAS, ceux qui travaillent tous les jours à essayer de remédier à la situation, en disant qu'ils n'étaient pas outillés pour faire face à ce métier. Il s'avère aussi qu'elle était extrêmement confuse sur le nombre de personnes impactées. On est passé de 60 à plusieurs centaines. Et aujourd'hui encore, on n'est pas capable de nous dire le nombre précis de gens qui sont impactés par les retards de paiement du CPAS. Et j'aimerais vraiment rendre hommage à la fois aux gens qui travaillent tous les jours pour tenir le CPAS à flot, mais aussi pour les gens qui se sont battus pour rendre cette information publique, face au silence dans lequel on était. Donc, je l'ai dit, pour le PTB, c'est simplement inacceptable, et donc, j'aimerais vraiment qu'on prenne en considération le débat qu'on a aujourd'hui. Et il me semble que des moyens extraordinaires doivent être dégagés de toute urgence par la Commune pour que les travailleurs sociaux, mais aussi les services administratifs, soient suffisamment nombreux et puissent faire leur travail dans de bonnes conditions, et donc, résoudre la crise. Deux, je pense qu'il y a un besoin d'énormément de transparence. De transparence par rapport à la situation, par rapport à la cacophonie de communication de la Présidente, par rapport aux manquements et aux mensonges qui ont été faits, au sein du Comité de l'action sociale, mais aussi ici, dans notre Conseil communal de Schaerbeek, parce que le malaise est général. Le personnel du CPAS souffre, des burnouts, du stress, un absentéisme important. Et évidemment, les usagers aussi. Alors, les problèmes constatés sont gravissimes, et il nous faut de toute urgence avoir un examen des responsabilités, à notre sens, et c'est pour cela que je vous ai posé aussi toute une série de questions sur votre responsabilité, comme Collège. La loi nous autorise, nous oblige même, à intervenir quand il y a de telles défaillances, de tels manquements structurels. Vous pouvez assister, Madame la Bourgmestre, aux réunions du Conseil de l'action sociale, vous pouvez intervenir financièrement, vous pouvez rappeler à l'ordre, il y a l'échevin de Tutelle qui est présent à vos réunions. Et là-dessus, cela a été lettre morte. Silence total. Silence radio total. Alors que les gens souffraient. Et aujourd'hui, j'espère qu'on aura des comptes de votre part aussi.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Je pense que c'est la première fois en trente ans qu'une situation pareille se présente à nos yeux, où tant de personnes, de citoyens bénéficiaires n'ont pas eu l'aide qu'ils méritaient, pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. C'est une situation, à mes yeux, vraiment sans précédent. Alors, bien sûr, à court terme, la priorité qui s'impose aux yeux de tout le monde, de tous les conseillers de l'aide sociale, et nous, conseillers communaux, c'est de faire en sorte que l'arriéré qu'on a constaté, soit résorbé le plus rapidement possible. Bien sûr ! On n'est pas au CPAS pour faire de la politique. On est au CPAS pour aider les gens. Mais, cela étant dit, je ne peux pas m'empêcher d'évoquer la responsabilité de la personne qui en assume la présidence. Pourquoi ? Mais parce que comme mes collègues l'ont dit, on a vu des déclarations dans la presse, où on est passé de la concession d'une soixantaine de dossiers, noir sur blanc, pour en arriver, contraint et forcé, à devoir déclarer 1.500 dossiers. Et sans qu'on soit sûr, à ce jour, que ce soit encore le nombre exact ! Je sais qu'il y a des mesures qui ont été prises, on a détaché des gens d'autres services pour vite aller boucher les trous ! Mais ce faisant, on a évidemment désorganisé les services dans lesquels ces personnes travaillaient. Et donc, ceci appelle, évidemment, une réflexion en profondeur, non seulement en terme de responsabilité politique, mais aussi en terme de réorganisation et de screening des dysfonctionnements structurels de l'institution. Si on ne fait pas cela, le même phénomène peut se reproduire dans 1 mois, dans 6 mois, dans 1 an. Et moi je ne veux plus que la Commune de Schaerbeek et son CPAS soient dans les prochains mois de nouveau l'objet d'une carte blanche d'une organisation non politisée, comme ADT quart monde, où on nous rappelle simplement que c'est le dernier filet social dont les gens bénéficient, et que si celui-là est défaillant, ces gens sont condamnés à la misère la plus totale, et de mener une vie qui n'est plus conforme à la simple dignité humaine. Et donc, je profite de l'occasion qui nous est donnée ce soir, pour demander formellement et expressément au CPAS et à sa Présidente, de nous indiquer quelles sont les mesures structurelles qui sont prises, pour

qu'effectivement, demain soit différent d'aujourd'hui. Et qu'on ne vienne pas parler d'un logiciel qui est défaillant ! Le logiciel, il n'est pas défaillant ! Simplement, les assistants sociaux n'ont pas reçu la formation adéquate. Le problème, c'est que, quand un dossier rentre dans le CPAS, avant qu'il n'arrive à l'échelle décisionnelle, il y a 27 étapes à franchir ! Et qu'il suffit aujourd'hui que, à une de ces étapes, il y ait un bug, ou un changement, pour qu'il faille recommencer le processus au départ ! Et donc, tout cela mérite, effectivement, au-delà de la responsabilité politique, une véritable responsabilité fonctionnelle du Conseil de l'aide sociale, mais aussi de l'ensemble des directions du CPAS, à qui, je pense que, la Présidente, doit aussi demander des comptes, et établir les responsabilités. Cela ne tombe pas du ciel, une situation pareille. Cela arrive parce qu'il y a une conjonction de phénomènes qui se cumulent, et qu'à un moment, tout explose. Et ce qui me chagrine vraiment aujourd'hui, c'est que j'ai vu, j'ai reçu des appels des gens que je ne connais pas, des travailleurs sociaux, qui me disent qu'ils sont vraiment dans une marmite qui est en train de bouillir, avec une personne qui maintien volontairement, en menaçant de sanction, le couvercle sur celle-ci. Cela n'est pas admissible ! Ce n'est pas comme cela qu'on gère. Je demande de la transparence, un rétablissement de la structure fonctionnelle du CPAS, et que chacun en tire l'expérience. Je vous remercie.

Mme Desmedt : Merci. Effectivement, des retards suite à la migration du système informatique actuel vers le nouveau, ont amené du retard dans le traitement des dossiers, en ce début d'année. C'est pour cela qu'un système d'aide urgente existe, et permet de libérer des sommes qui permettent à chaque citoyen bénéficiaire de vivre une vie conforme à la dignité humaine. Il va de soi que c'est dans ce cadre, et cette principale mission, que notamment, le cabinet de la Présidente du CPAS a répondu à toutes demandes qui lui a été transmises ces dernières semaines. Certes, la migration vers un système informatique, pour une infrastructure aussi importante, représente un défi important, et il reste regrettable que des soucis en aient découlés. Cependant, et en ayant été moi-même au Conseil de l'action sociale il y a quelques années, je ne peux que confirmer la bienvenue de ce nouveau programme, tant dans ses impacts sur le budget qu'il va représenter, que sur le traitement des dossiers, qui seront mieux informatisés, et donc moins sujet à des retards dans l'avenir. C'est donc un outil créé par des travailleurs sociaux, pour des travailleurs sociaux, qui sera donc bien adapté, probablement, au travail et à la réalité de terrain, justement, de ces travailleurs sociaux, et qui a été créé par le CPAS de Charleroi, et qui est mis à disposition pour tous les CPAS qui le désiraient, moyennant contribution, évidemment. Donc, des retards dans les traitements des dossiers restent tout à fait regrettable et inacceptable, mais des solutions d'urgence existent, et il va de soi que toute l'administration, ainsi que le Conseil, met tout en œuvre pour respecter l'accès à la dignité humaine, pour chaque personne qui en a besoin. Un CPAS comme celui de Schaerbeek a de grandes responsabilités, une administration de pas moins de 650 employés, et de nombreuses personnes qui en dépendent, et qui sont dans le besoin. Donc, la priorité actuelle est, et doit donc rester, et je pense que c'est le cas, que chacun bénéficie de son revenu en temps et en heure. Merci.

Mme Boxus : La situation actuelle au CPAS est extrêmement délicate. Comme chacun le sait, il s'agit d'une institution qui s'occupe des publics les plus fragiles qui soient dans notre société, et nous sommes très, très inquiète au niveau d'Ecolo-Groen de la situation. Le Conseil de l'Action Social, depuis qu'il a été informé de la situation, met tout en œuvre, a demandé une analyse pour voir, tant ce qui causait des problèmes structurels, que la meilleure manière de les régler de manière rapide. Le personnel ne ménage pas sa peine, et je tenais à les remercier de ne pas compter leurs heures pour pouvoir régler au plus vite les paiements et la situation. Aujourd'hui, c'est clair, la priorité doit porter sur les paiements des gens. De notre côté, au Foyer schaerbeekois, nous avons également donné instruction pour les personnes qui seraient des citoyens bénéficiaires du CPAS de pouvoir suspendre les paiements de leur loyer, le temps que leur situation soit réglée. A l'heure actuelle, les personnes se comptent sur les doigts de la main pour ce qui est du Foyer schaerbeekois, ce qui est quand même assez rassurant, puisque cela touche, normalement, beaucoup de gens. Nous espérons vraiment, de notre côté, que la situation puisse être réglée au plus vite. Il s'agit d'une situation extrêmement interpellante.

Mme la Bourgmestre ff : Merci. Ces questions étaient adressées au Collège. Je vais donc faire une petite introduction, et Monsieur Eraly, l'échevin de Tutelle du CPAS répondra ensuite, et si elle le souhaite, pour compléter les questions, Madame Querton. Les problèmes rencontrés au CPAS ces dernières semaines ne sont évidemment ni anodins, ni sans conséquence pour une partie des bénéficiaires d'aide sociale. Leur résolution a monopolisé l'énergie du bureau permanent du Conseil, et du Conseil de l'action sociale, ces dernières semaines, afin de répondre aux situations d'urgence, et de trouver les moyens rapides pour résorber les retards. En ce qui concerne la tutelle communale sur le CPAS, vous n'êtes pas sans savoir, et je m'adresse particulièrement à Monsieur Bernard, qu'elle s'exerce sur les

aspects budgétaires. La tutelle générale, quant à elle, est de la compétence de la Cocom. Néanmoins, soucieuse de ce qui se passait au CPAS, j'ai donc, tout comme les échevins Eraly et De Herde, ainsi que d'ailleurs les membres du Collège dans leur ensemble, interrogé, et été informée des mesures prises et de l'évolution de la situation. Je voudrais, enfin, réaffirmer combien le CPAS est une institution essentielle dans la politique de solidarité que mène la Commune. Comme cela a toujours été le cas dans les périodes difficiles, et si cela s'avère nécessaire, la Commune prendra les décisions budgétaires qui s'imposeraient. Mais surtout, je réaffirme la volonté du Collège des Bourgmestre et Echevins de soutenir le CPAS dans les nécessaires efforts de réorganisation et d'amélioration des processus internes, au bénéfice des allocataires sociaux, mais aussi du personnel de ce CPAS. Je ne doute pas que la Présidente et le bureau permanent du Conseil obtiendront le soutien de l'ensemble du Conseil de l'action sociale, pour réussir cet enjeu essentiel. Monsieur Eraly, en tant qu'échevin de Tutelle, vous avez maintenant la parole.

M. Eraly : Merci Madame la Présidente, et donc, c'est vrai que pour un certain nombre de familles, les fins de mois sont très souvent compliquées. Pour les citoyens bénéficiaires du CPAS, elles le sont toujours, et pour certains citoyens bénéficiaires du CPAS, la fin de l'année 2019, le début de l'année 2020 a été vraiment très compliqué. Soyons honnête, ce que ces personnes et leur famille ont vécu est regrettable, très regrettable, inacceptable ! Ce n'est même pas digne d'une institution comme le CPAS de Schaerbeek. Le CPAS de Schaerbeek qui est une grande institution, qui a pour mission de lutter contre la pauvreté, qui permet de servir de dernier rempart contre le basculement ultime. Et quand le CPAS n'est pas en mesure d'assurer cette mission, il peut faire chuter des ménages. Je vous disais, c'est une belle et une grande institution, qui a connu une augmentation de plus de 60% de dossiers en 10 ans, mais qui est animée de plusieurs centaines d'employés, qui ont au fond d'eux-mêmes un engagement social et solidaire, et qui se dévouent corps et âme dans leur travail. Et malgré l'énorme travail accompli il est évident que ce qui s'est passé est fort problématique. Mais, dès que la situation est apparue plus concrète, je voudrais juste, Monsieur Bernard, faire cette petite rectification, la Présidente du CPAS, quand elle a annoncé, au départ, les chiffres de 60 dossiers, notamment, ne communiquait pas une information fautive. Elle communiquait une information, au contraire, qui était réelle, mais qui était réelle sur un tout petit élément de la situation, à savoir un bug au niveau du logiciel, par rapport à l'indexation. Mais dès que la situation, donc je disais, est apparue plus concrète et bien, la réaction a été immédiate. Alors, certains vont trouver que c'était bien trop tard, etc., mais pour cela, il y a une analyse qui doit faire la lumière aussi là-dessus, et sur les failles dans les mécanismes d'alerte. La réaction a été immédiate, à tous les niveaux : au sein des départements, au sein du Comité de direction, et au sein du Conseil de l'action sociale. Il faut d'ailleurs saluer, comme Monsieur Degrez l'a dit, l'ensemble des conseillers de l'action sociale de la majorité, comme de l'opposition, qui ont décidé de travailler collectivement, d'arrache-pied, pour répondre à cette crise. Le CPAS, en ce moment, est toujours occupé à gérer cette crise. Ensemble, Présidente et conseillers de l'action sociale, mettent toute leur énergie pour répondre à cette crise, pour subvenir aux besoins de ceux qui en ont le plus besoin, et ce le plus rapidement. Et c'est du reste le message qui a été envoyé par la Commune, également. D'abord, la priorité, c'est de tout faire pour subvenir aux besoins des citoyens bénéficiaires, et puis, on pourra discuter des manquements, des dysfonctionnements, des réponses à apporter. Ce débat, il devra avoir lieu, au Conseil de l'action sociale, prioritairement, évidemment. Mais d'abord, avant tout, on se concentre sur la mission d'aider ces citoyens bénéficiaires qui en ont besoin. Et ce n'est pas le moment de débattre ici de quels sont les manquements, qu'est-ce qu'il faut ? Là, maintenant, ce qu'il faut, c'est aider les citoyens bénéficiaires dans un premier temps. Alors, vous parlez aussi de transparence, Monsieur Verzin. Depuis le début de la crise, le CPAS a tenu des Conseils de l'action sociale pratiquement toutes les semaines. Les bureaux permanents se sont enchaînés, et l'Administration a mis sur pied une cellule de crise, qui fait le point quotidiennement sur l'état d'avancement, et qui remet d'ailleurs des tableaux au Conseil de l'action sociale. Les effectifs ont dû être modifiés, évidemment, pour accélérer le traitement des dossiers, et des assistants sociaux sont venus travailler le weekend. Il faut vraiment saluer cette mobilisation générale pour maintenir le cap dans cette tempête. Alors, il y a un comité de concertation, puisque c'est une de vos questions, Monsieur Bernard, un comité de concertation qui s'est tenu le 10 février dernier, dont, évidemment, l'ordre du jour a été bousculé pour être en grande partie consacré à cette crise. Mais je vous rappelle une chose, la tutelle générale, elle est exercée par la Cocom, et en matière de tutelle, la loi organique a simplifié aussi la relation entre la Commune et le CPAS, laissant de ce point de vue-là, une plus grande autonomie d'action au CPAS. Cela étant, et malgré cela, malgré cette autonomie plus grande, nous avons des échanges réguliers avec la Bourgmestre, avec la Présidente du CPAS, pour suivre la situation. Et je fais entièrement confiance au

Conseil de l'action sociale pour parvenir à sortir de cette crise le plus vite possible. C'est notamment eux qui suivent l'état d'avancement du traitement des dossiers, les résultats des trois sprints de traitement des dossiers qui ont été réalisés, les différentes lignes d'aide qui n'ont pas encore pu être traitées. Et si mes informations sont exactes, les chiffres les plus récents leur ont été communiqués hier soir au Conseil de l'action sociale. Pour ce qui concerne la question financière que vous relevez, Monsieur Degrez, alors, à ce stade, le Collège n'a pas été saisi de la part de la Présidente, de la part des conseillers de la majorité, ou de la part des conseillers de l'opposition d'une demande de soutien financier. Elle n'a pas encore reçu de demande concrète. Peut-être qu'elle viendra, et nous l'examinerons, évidemment, et nous veillerons à ce que le CPAS dispose de moyens suffisants pour exercer sa mission de lutte contre la pauvreté. Mais à ce stade, je pense, et c'est normal, les conseillers sont pleinement centrés sur la question de la crise, et résoudre d'aider les citoyens bénéficiaires qui n'ont pas reçu ce à quoi ils avaient droit. Je voudrais donc vraiment rappeler que la priorité c'est que les citoyens bénéficiaires reçoivent leur aide, et donc pas que nous commençons à débattre, ici, maintenant, de besoins financiers qui, pour le moment, ont encore une valeur théorique. Je vous remercie.

Mme Querton : Merci beaucoup à chacune des personnes qui ont interpellé le Collège par rapport aux questions du CPAS. Cela montre votre grand intérêt pour cette institution, que j'ai l'honneur de présider, avec d'ailleurs, un Conseil de l'action sociale qui est évidemment, très impliqué. Je voudrais simplement dire, ici, ce soir, que si je n'ai pas communiqué les bons chiffres, c'est que je ne les avais pas, et en effet, les 60 paiements qui avaient du retard, c'était concernant l'indexation. Ce n'est seulement après, qu'en consultant l'administration, j'ai pu obtenir d'autres chiffres, mais il s'avère qu'aucun monitoring, au niveau de l'action sociale, n'était fait. Et donc, il a été très difficile de récolter ces chiffres. Cela c'est une première chose, une première indication dans la crise, c'est qu'en fait, on n'a pas les chiffres. Et donc, quand on n'a pas les chiffres, qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien, on va construire des outils qui vont permettre de monitorer, pour comprendre ce qui se passe. Première chose. Donc cela nous a permis, moi je dis toujours qu'une crise, c'est une opportunité. Cela nous a permis de voir les manquements et les dysfonctionnements au niveau structurel, au niveau de l'organisation. Donc, cela c'était la première chose. On s'est dit ok, on va monitorer les choses. Au niveau du service paiement, parce qu'on parle souvent du retard de paiement. Donc au niveau du service paiement, ce qui a été fait, c'est qu'une cellule de crise, une fois que l'on s'est rendu compte de l'ampleur des soucis, une cellule de crise a été mise en place avec un directeur de l'énergie qui est venu au secours du service paiement pour coordonner tous les paiements. Et donc, il y a une équipe qui a été renforcée par des différents agents administratifs, jusqu'à 15 agents administratifs qui, quotidiennement, faisaient plusieurs centaines de paiements pour essayer de résorber ce retard. Donc on félicite beaucoup ici tous les agents du département de l'action sociale qui sont en première ligne, dont le travail est extrêmement difficile, dont mes propos, quand je dis qu'ils n'étaient pas outillés ont été totalement déformés. Quand je dis qu'ils ne sont pas outillés, cela veut dire qu'il manque parfois, quand un citoyen bénéficiaire arrive dans une situation de crise tel qu'il a un problème de santé mentale, il a un problème, il a été agressé, il a un problème de langue, ces problèmes sont tellement multiples que les assistants sociaux ne sont pas toujours outillés pour faire face à ce genre de difficultés quand elles sont multipliées, Monsieur Bernard. C'est comme cela, nous avons des assistants sociaux qui sont formidables, mais ce ne sont pas des magiciens, ils ne peuvent pas faire face à toutes les situations de misère des gens. Et en plus, quand le cadre est défaillant, quand il manque parfois jusqu'à 35% des effectifs, dans le département de l'action sociale, c'est impossible de faire face à toutes les demandes des gens. Donc une cellule de crise a été mise en place, et cela nous a permis de résorber toute une série de retard. Et chaque matin, et chaque soir, c'est monitoré. Donc si on a un objectif de 200 paiements disons, de 200 traitements, et bien cet objectif est quotidiennement atteint. Non seulement atteint, mais aussi dépassé par les équipes. Et donc il faut vraiment souligner le travail ici de coordination de ce directeur. Il faut souligner le travail et l'implication de chacune de ces personnes, qui viennent faire ces paiements, puisque, comme on l'a répété, comme Monsieur Eraly l'a répété, comme Madame Desmedt l'a répété derrière moi, la priorité aujourd'hui, c'est de payer les gens. Nous sommes évidemment attentifs aux citoyens bénéficiaires dont le traitement du dossier accuse toujours un retard, cela ça se fait en amont, au niveau du département de l'action sociale. On a parlé d'un taux d'absentéisme qui est juste gigantesque, qui est trop élevé. Il y a une priorité cette année qui va être mise au niveau de la politique de l'absentéisme, évidemment, puisqu'on découvre ces chiffres aussi. Et donc, au niveau du traitement des dossiers, ceux qui ne pourraient pas être traités à temps, chaque personne a le droit d'interpeller son AS pour demander une aide urgente. Cette aide urgente est ensuite transmise au cabinet, c'est-à-dire chez moi. 100% des aides urgentes qui sont remontées au cabinet ont reçu une réponse positive. Cette aide allant de 10 euros, en

fonction du besoin de la personne, à parfois jusqu'à 3.000 euros. Donc il n'y avait pas de plafond à cette aide urgente. Donc cela veut dire que chaque personne qui est dans une situation de crise, qui interpelle son AS, cela remonte au cabinet de la Présidente et ces gens sont payés. Les paiements sont débloqués et on n'attend pas qu'on retrouve le dossier ou que l'AS retourne de son congé maladie pour que le dossier soit traité. Donc cela, c'est super important. Par rapport aux gens qui auraient perdu leur logement, j'ai demandé à la conseillère qui m'en a parlé hier, qui m'en a fait part hier, de cette histoire, de me transmettre le nom des personnes, pour qu'on puisse avoir un accompagnement spécifique pour ces personnes. On a une cellule logement qui peut venir en aide à toute personne qui en fait la demande. On prend en charge des arriérés de loyers, Monsieur Degrez, on prend en charge aussi les premiers loyers, pour des gens qui souhaiteraient s'installer, on prend en charge les premiers loyers sous forme remboursable. Donc c'est toutes des choses que le CPAS fait. Je pense qu'au niveau de l'organisation de l'analyse, enfin, je ne pense pas, je le sais, c'est en train d'être fait. Un nouveau schéma organisationnel sera proposé d'ici le 4 mars, lors d'un conseil extraordinaire. En effet, depuis le début de la crise, nous avons des conseils chaque semaine. Je peux vous dire que c'est un rythme nécessaire pour avoir un suivi des dossiers, un suivi des chiffres. C'est ce que nous avons aujourd'hui et c'est ce que nous n'avions pas il y a 6 mois, 1 an. Nous n'avions rien de tout cela, et donc cette crise permet réellement de monitorer la manière dont le CPAS fonctionne, et surtout de pouvoir répondre positivement, de pouvoir répondre dans un délai bref, pour que les citoyens bénéficiaires puissent obtenir cette aide à laquelle ils ont droit, et pour que l'on puisse également, Monsieur Degrez, j'y suis tout à fait attentive, comme vous, recouvrer et récupérer auprès du Ministère, afin que cela ne pèse pas trop sur la Commune. Les premières estimations que j'ai, voilà, c'est encore trop tôt pour le dire, mais cela concerne surtout les ERI, donc, les équivalents de revenus d'intégration, plutôt que les revenus d'intégration, et donc cela concerne un plus petit nombre de dossiers. Mais donc, dès qu'on aura ces chiffres, ils seront transmis, évidemment, au Conseil de l'action sociale, que je remercie, il y en a quelques-uns qui sont là ce soir. Je les remercie, Madame Ouchene qui est là derrière, donc merci à vous d'être là. Je tiens à souligner, comme on l'a dit, que ce n'est pas une crise qui oppose majorité et opposition, au contraire. C'est une crise dans laquelle chacun prend sa responsabilité et je dois admettre que chacun est responsable et admirable dans cette crise. Donc, merci à tous les conseillers de l'action sociale, qui m'entourent et qui sont là chaque semaine avec nous pour résoudre les problèmes du CPAS. Merci.

M. Mahieu : Merci. J'ai peut-être eu un moment d'absence, j'ai entendu beaucoup qu'on monitorait les chiffres, mais je n'ai pas entendu les chiffres. Donc, c'est quoi les chiffres aujourd'hui, les paiements en retard, qui ne sont pas encore faits. De toutes les questions que j'ai posées, je n'ai pas eu de réponse sur les chiffres. Deux, j'entends bien que vous avez donné des chiffres en pensant que c'était les bons, et puis ce n'était pas les bons, mais c'est quand même le Baba d'une situation de crise de ne pas communiquer sur des informations dont on n'est pas certain de la certitude. Donc, il y a quand même une responsabilité là aussi. On a parlé, ce n'est pas vous, mais une intervenante de votre groupe, de paiements de dossiers sociaux urgents par le cabinet de la Présidente. Je voudrais bien avoir plus d'infos sur le nombre de dossiers urgents qui ont été traités au niveau du cabinet de la Présidente, et je voudrais savoir si c'est une information qui est donnée systématiquement aux citoyens bénéficiaires qui se trouvent dans cette situation de non-paiement. Parce que cela, c'est de la tuyauterie institutionnelle. Alors peut-être que l'un ou l'autre est bien conseillé, ou mieux conseillé, mais est-ce que tous les citoyens bénéficiaires ont reçu cette information-là ? C'est une question que je me pose. Je voudrais aussi dire que je suis admiratif que les assistants sociaux viennent en plus le weekend, le samedi, pour accélérer les paiements, mais on risque d'épuiser les gens aussi. Je termine en disant encore deux choses : sur cette question-là, je me demande s'il n'y aurait pas eu, enfin c'est un peu tard, mais s'il n'y aurait pas eu intérêt à faire appel à des solutions externes, comme de l'intérim pour pouvoir avancer plus vite dans le traitement administratif des choses ? Et enfin, par rapport à l'enquête interne, je me demande si ce ne serait pas plus juste, plus sain, d'avoir un audit externe qui soit réalisé pour éviter tous les conflits d'intérêt potentiels. Merci.

M. Degrez : J'ai entendu effectivement l'explication, Madame la Bourgmestre, de Monsieur l'échevin de Tutelle, Madame la Présidente du CPAS est également intervenue. Je reste quand même un petit peu sur ma faim, parce que j'ai l'impression qu'on a pas répondu à toute une série de questions. Le collègue Mahieu l'a dit également, en terme de dossiers, etc. Il n'y a pas de chiffre. Alors, par contre, je partage quand même deux points qui me paraissent importants, notamment par rapport au discours de Monsieur l'échevin. D'une part, oui, je pense que la priorité, et nous devons tous être d'accord là-dessus, c'est de payer les gens. L'analyse, les éventuelles responsabilités, notamment au niveau politique, nous les tirerons, ne vous en faites pas pour cela, nous saurons le faire. Mais je pense

qu'effectivement, à l'heure actuelle, la priorité est d'abord de payer les gens. Aussi sur la tutelle, effectivement, vous avez raison de le rappeler, j'ai entendu certaines choses qui, à mon avis, ne sont pas tout à fait conformes, sachant que le principe d'autonomie des CPAS était voulu par les CPAS eux-mêmes. Par contre, vous n'avez pas répondu, notamment, au niveau des questions budgétaires. J'ai l'impression que vous nous dites, l'analyse n'est pas encore faite, donc on attend d'abord d'avoir une demande et on mettra, après cela, les moyens à disposition du CPAS. Je rappelle que de toute façon, vous n'avez pas trop le choix, si jamais le CPAS dérape, vous devrez quand même donner des moyens, donc, ce n'est pas une manière de répondre, je trouve. Et puis surtout, et pour paraphraser ce qu'a dit Madame la Présidente du CPAS, elle a parlé de cadre défaillant, et qu'il était impossible de faire face à la demande des gens. Je la cite. Et donc, ma question elle est non seulement pour les moyens à l'avenir, qu'il faudrait peut-être affecter, notamment sur l'informatisation au CPAS, mais également, je suppose que vous allez répondre oui, c'est logique, mais est-ce qu'on a suffisamment doté le CPAS, lorsque, à la fois, on apprend qu'un cadre est défaillant et qu'il est impossible de répondre aux demandes des gens ? Donc, est-ce que, effectivement, c'était suffisant ? C'est ça. Donc non seulement je n'ai rien en terme de prévision, cela vous nous dites on attend l'analyse. Je peux encore l'entendre. Mais en terme de passé non plus, alors qu'il y a des constats qui sont déjà faits, là non plus, je n'entends strictement rien du côté du banc du Collège. Donc voilà, je reste quand même très fort sur ma faim et assez inquiet.

M. Bernard : Je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames les Présidentes, Monsieur l'échevin de vos réponses. Effectivement, la priorité, c'est de résoudre la crise, je crois que tout le monde en convient, et c'était d'ailleurs explicitement marqué dans nos interpellations respectives. Néanmoins je dois vous dire que je suis septique par rapport à la mise sous couveuse de l'examen des responsabilités à cette crise, dans la gestion de cette crise et dans ce qui a précédé cette crise. J'ai l'impression qu'on veut noyer le poisson, on veut, en disant, ce n'est pas le moment, pas à ce stade, en fait, nous empêcher de voir qu'il y a quand même une responsabilité grave dans le chef de la présidence. Et j'en veux pour preuve le décalage profond entre la réponse technocratique qui nous a été donnée aujourd'hui, et la situation terrible dans laquelle les gens ont été plongés. Pas un mot d'excuse, très peu d'empathie pour toutes les victimes qui ont souffert des retards scandaleux. J'aimerais quand même insister sur le fait que ces retards de paiement ont gravement violés le droit de garantie, notamment de l'article 23 de la Constitution, de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ils ont subi un traitement dégradant inhumain, et cela constitue un élément de responsabilité important, important Monsieur De Herde. J'ai l'impression que, de nouveau, on tire sur le logiciel, on tire sur le personnel non outillé, l'absentéisme, c'est le nouveau mot qui revient. Il faudra lutter maintenant contre l'absentéisme, sans voir les problèmes de gestion qui amènent ceci. Oui, c'est une réplique, vous êtes le Collège, nous avons tous une responsabilité politique et juridique par rapport à notre CPAS, et je pense qu'il y a ici une mise sous couveuse de la responsabilité dans la gestion de cette crise, et de ce qui a précédé cette crise. Voilà.

M. Eraly : Merci Madame la Présidente. Alors, j'entends certains regretter qu'on ne réponde pas à leurs questions, mais c'est normal, parce que le lieu où l'on débat concrètement du CPAS, c'est quand même le Conseil de l'action sociale, et c'est le lieu où il y a les débats avec les notes qui sont amenées, et l'administration qui est notamment présente, et Monsieur Mahieu, là je vous renvoie à votre excellente conseillère de l'action sociale, Artina Robaj, qui à mon avis, pourra vous expliquer en long et en large toute une série de dossiers qui sont présentés par l'administration, notamment en lien avec cette crise. Alors, Monsieur Degrez, je voudrais juste signaler que la Commune a répondu à toutes les demandes du CPAS. Donc on ne peut pas aller dire que nous n'aidons pas le CPAS. Le CPAS a fait ses demandes et la Commune y a répondu. Elle y a répondu, et pour rappeler, elle a accepté, elle a validé, Monsieur Degrez, je le rappelle, tout dernièrement, elle a répondu à la demande du CPAS d'engager 8 personnes en contrat à durée déterminée, notamment parce qu'il y avait certains besoins qui avaient été identifiés dans le cadre de cette période un peu délicate. C'était avant la période de crise, mais cela avait déjà été identifié, et la Commune avait, bien entendu, marqué son accord là-dessus. Alors, pour revenir sur ce que disait Monsieur Verzin, il n'est évidemment pas question de mettre le couvercle sur la marmite. Il faut rester lucide, il y a des dysfonctionnements, cela on ne peut pas le nier. Et l'analyse qui doit être menée doit identifier les problèmes qui peuvent être d'ordre structurel. Et alors, il faudra que le Conseil de l'action sociale prenne les solutions qui permettent de résoudre ces problèmes structurels. Les mécanismes d'alerte, j'insiste, parce que je pense que c'est un élément important, c'est quand il y a une faille dans un processus, à un moment donné, il faut qu'il y ait des mécanismes d'alerte. Peut-être que ceux-ci n'ont pas été optimaux, et donc cela, l'analyse devra aussi le montrer, et puis enfin, la situation je dirais, management RH qui aussi, il faudra faire la lumière là-dessus. Mais à ce stade, il n'est pas question de tirer sur qui que ce soit, sur quoi que ce soit. Je finirai en disant que, quand on est dans une

tempête, on ne commence pas à jeter les gens en dehors du bateau, on s'uni pour tenir la voile. Et puis c'est quand on sortira de la tempête qu'on commencera à faire l'analyse et on la fera sereinement, lucidement, mais pas dans la tempête.

Madame la Bourgmestre ff : Merci, je pense qu'on a pu avoir un échange assez long pour un enjeu important, évidemment, et pour lequel il faut pouvoir, effectivement, faire face, maintenant, comme on l'a souligné, en premier lieu par rapport aux bénéficiaires d'aide du CPAS, pour qu'on puisse remplir cette mission essentielle.

Ordre du jour n° 44 -- Agenda nr 44

Crise au CPAS de Schaerbeek (Demande de Monsieur Matthieu DEGREZ)

Crisis in het ocmw van Schaarbeek (Verzoek van de heer Matthieu DEGREZ)

Monsieur Degrez a exposé son point lors du débat au point 43

Ordre du jour n° 45 -- Agenda nr 45

Quelle est la réponse du Collège des Bourgmestre et Echevins à la crise qui touche le CPAS de Schaerbeek (Demande de Monsieur Axel BERNARD)

Wat is het antwoord van het College van Burgemeester en Schepenen op de crisis die het ocmw van Schaarbeek raakt (Verzoek van de heer Axel BERNARD)

Monsieur Bernard a exposé son point lors du débat au point 43

Ordre du jour n° 46 -- Agenda nr 46

L'installation du Centre d'Hébergement de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI)

De installatie van een opvangcentrum en een burgerlijk platform als steun voor vluchtelingen (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)

Mme Lahssaini : Merci Madame la Présidente. Nous avons tous appris dans la presse, la semaine passée, que les anciens bâtiments de BeTV situés chaussée de Louvain allaient être utilisés afin d'accueillir le centre d'hébergement de la Porte d'Ulysse, géré par la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, et qui doit se trouver un nouveau lieu. Mais nous avons également lu dans la presse les commentaires de Madame la Bourgmestre à ce sujet, ainsi que des médiats qui relayaient les propos de son chef de cabinet, et qui indiquaient que tant la Bourgmestre, que la zone de police ou le CPAS étaient particulièrement réticents à l'implantation de ce centre d'accueil. J'avoue avoir été assez surprise par cette prise de position qui me semble en désaccord avec la motion de « Schaerbeek commune hospitalière » qui a été votée par le Conseil communal il y a quelques années, et qui prévoit notamment que la Commune s'engage à sensibiliser davantage la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, en continuant à promouvoir la politique du vivre ensemble. Alors que les propos qui liaient accueil de personnes migrantes avec des problèmes de voisinage éventuels ou de risque de surcharge du CPAS ne me semble pas vraiment aller dans ce sens-là du tout. Donc, je voulais savoir comment le Collège, dans son ensemble, se positionnait par rapport à l'établissement de ce centre, par rapport aux propos qui ont été tenus. Et par ailleurs, dans la même semaine, on a appris que la « Sister's House », qui est l'espace d'hébergement de femmes migrantes spécifiquement, géré par la plateforme, cherchait également, malheureusement, un nouveau lieu d'accueil. Et je voulais savoir si la Commune, dans ce cadre avait pu également apporter son aide, d'une quelconque manière pour trouver un autre lieu d'hébergement pour ces femmes ? Je vous remercie pour les réponses à ces questions.

Mme Petre : Merci Madame la Bourgmestre. Personnellement, et au nom d'Ecolo-Groen, je suis ravie que la Région ait choisi un bâtiment schaarbeekois pour accueillir la Porte d'Ulysse. Je pense que c'est vraiment intéressant qu'on puisse s'impliquer encore plus, en terme communal, au possible dans ce combat qui est, évidemment, très important. Je pense qu'il y a aussi toute une série de choses qui doivent être mises en place pour que cet accueil se passe au mieux. Alors, il y a déjà un comité de citoyens qui va se rassembler, qui va discuter de cet accueil qui est quand même important, puisque, rien qu'en terme humain, on parle d'un nombre de personnes important. Donc ce sera intéressant que les citoyens concernés puissent s'exprimer, et alors, la Région a décidé de mettre en place également une concertation citoyenne, après l'implantation. Et donc, c'est important, évidemment, que tout cela se passe. Voilà, j'espère que la Région continuera, main dans la main, avec la Commune et les citoyens, à faire en sorte que cela se passe bien, aussi bien pour les personnes qui sont accueillies que pour les personnes qui résident dans le coin. Merci.

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Bourgmestre. Donc, effectivement, à titre personnel, mais aussi au nom du groupe PS, nous saluons l'arrivée de la plateforme sur le territoire schaarbeekois. Je pense que c'est conforme, de toute façon, aux engagements que nous avons pris collectivement, notamment lors du vote de la motion hospitalière. Alors, c'est exact que j'ai été un petit peu surpris par, peut-être, une certaine divergence d'expression au sein de votre majorité, entre Ecolo-Groen, qui est disons, plus enthousiaste, et effectivement, la LB, qui l'est visiblement beaucoup moins. Donc, vous aurez sans doute une explication par rapport à cette divergence d'expression, mais j'ose espérer qu'en tout cas, au niveau du fond, et des solutions concrètes à apporter, vous êtes sur la même longueur d'onde, et que c'est bien conforme aux engagements que nous avons pris lorsque nous avons voté tous ensemble la motion Commune hospitalière. Merci pour vos réponses.

Mme El Khattabi : Madame la Bourgmestre, je souhaite rappeler ici l'importance que revêt pour la Liste du Bourgmestre la notion de Commune hospitalière. Dans ce cadre, pouvez-vous nous préciser ce qui est mis en place comme collaboration entre les différents services communaux, et l'ensemble des acteurs concernés par l'arrivée du centre, afin que tout se passe au mieux, tant pour les habitants que pour les travailleurs et les migrants en transit. Merci.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. J'ai lu, comme beaucoup dans ce Conseil, dans la presse, effectivement, l'arrivée de la Porte d'Ulysse dans un immeuble, chaussée de Louvain, qui appartient à Citydev, si je ne me trompe, et à la Région. Alors, bien sûr, nous sommes Commune hospitalière. Bien sûr, des gens en détresse doivent être hébergés, surtout maintenant que nous sommes encore en hiver. Bien sûr, ils ne peuvent pas rester livrés à eux-mêmes. Mais je m'inquiète, parce que, encore une fois, il a fallu attendre deux mois avant la fin de leur occupation légale à Haren, pour que dare-dare, la Région, Monsieur Vervoort et Monsieur Maron bricolent une solution en la mettant chez nous, à Schaarbeek. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas les accueillir, mais, de nouveau, les personnes qui sont hébergées là, vont être transbahutées d'un endroit à un autre, et on dit déjà qu'elles le seront dans un avenir proche, puisque dans un an, normalement, je dis normalement, ces personnes seront amenées à changer d'endroit, puisqu'effectivement, la Commune a d'autres projets immobiliers très précis à cet endroit-là, dont on peut parler plus tard, dans un autre cadre. Et donc, la question que je me pose, c'est de savoir quels sont les moyens dont notre Commune va se doter pour pouvoir accompagner ces personnes. On vient de parler longuement du CPAS, des difficultés qui sont les leurs pour assumer l'aide sociale urgente à toute une série de personnes qui sont, effectivement, des citoyens bénéficiaires. Accueillir 450 personnes migrantes dans une commune comme Schaarbeek, cela veut dire nécessairement qu'à un moment, des prises en charge spécifiques vont donc être mises en œuvre. Et donc, la question qui se pose, c'est de savoir quels moyens avons-nous, commune, pour assurer cette prise en charge dans une période de crise que traverse le CPAS ? Quels moyens avons-nous aussi pour que la cohabitation entre ces 450 personnes et tout un quartier dont vous avez-vous-même souligné le caractère résidentiel, tant devant que derrière, comment cette cohabitation va se passer de la manière la plus conviviale possible, pour qu'il n'y ait pas de friction entre des populations différentes, avec des besoins différents, confrontés à, je dirais, des situations de précarité différentes, et des citoyens qui ont, eux, envie, évidemment, de pouvoir continuer à jouir de leur bien, qu'ils soient propriétaires ou locataires, de la manière la plus tranquille qu'il soit ? Et donc, c'est vraiment une question, et je suis inquiet, parce qu'il me revient qu'un rapport officiel a été transmis ici à la Commune, par Citydev, attirant l'attention des autorités communales sur un certain nombre, et je suis gentils en disant cela, de dysfonctionnements dans l'occupation du centre de la Porte d'Ulysse, lorsqu'il se trouvait, et qui se trouve encore aujourd'hui, à Haren. Dysfonctions qui sont nombreuses, et graves, et notamment qui indiquent que les bénévoles, et je les remercie vraiment, sans bénévoles, il n'y aurait sans doute rien. Donc, merci de leur

implication citoyenne. Mais l'encadrement des bénévoles, clairement, affirme Citydev, ne suffit pas. Et il s'ensuit toute une série de situations graves, répétées, dont Citydev dénonce l'existence. Et donc, la question qui se pose aujourd'hui pour nous, et c'est notre responsabilité, que met-on en place pour que ces personnes soient accueillies dignement, sans qu'elles posent effectivement, les mêmes problèmes qu'elles sont en train de poser aujourd'hui à la Porte d'Ulysse, à Haren ? J'ai dit.

Mme la Bourgmestre ff : Merci. Alors je voudrais commencer par rappeler ici, fermement, l'engagement de la Commune de Schaerbeek d'être, et de demeurer, une commune hospitalière pour l'ensemble de ses habitants. Quel que soit leur statut social, leur origine ou leur revenu. Je rappelle également le souci du Collège d'être exemplaire au niveau de la bonne gouvernance, et donc de la bonne gestion des moyens financiers et humains dont nous disposons, pour promouvoir cette politique d'hospitalité. Et vous le savez, ces moyens ne sont pas extensibles. Il s'agit donc bien, pour ma part, d'être solidaire, et responsable. C'est donc dans le juste équilibre de ces valeurs, que nous trouverons les capacités de répondre, de manière digne et efficace, au défi que représente l'arrivée du centre d'hébergement de la plateforme citoyenne au sein d'un quartier dense et animé. Ainsi, en collaboration étroite avec la police et les services communaux, le Collège accompagnera de son mieux le travail remarquable de la plateforme citoyenne, née de la volonté de bénévoles, de ne pas accepter le traitement inhumain réservé par le Gouvernement fédéral à ces hommes et ces femmes en grande précarité. Je rappelle le combat que nous menons depuis plus de deux ans pour responsabiliser le niveau fédéral sur cette question, et que soit enfin créé un centre d'orientation et d'accueil pour les migrants en transit sur l'ensemble du territoire de notre pays. Il n'en demeure pas moins que nous resterons vigilants aux éventuelles préoccupations, et elles ont déjà été affirmées par certains d'entre eux, des habitants du quartier, qui pourraient craindre d'être déstabilisés dans leur quotidien. Nous les accompagnerons de notre mieux pour que l'intégration de ces quelques 400 personnes supplémentaires se fasse de manière sereine et raisonnée. Alors, nous disposons, pour se faire, de différents services communaux, comme le service de Prévention, les gardiens de la Paix ou le service de Médiation de quartier. La zone de police, qui a déjà travaillé en bonne entente, et qui continue à travailler en bonne entente avec l'ensemble des bénévoles actifs sur cette question des migrants en transit, est en contact régulier avec la plateforme citoyenne. Des moments de concertation seront planifiés, cela a déjà été identifié comme étant un point important de l'accompagnement. Donc des moments de concertation seront planifiés pour accompagner les acteurs de terrain, les responsables du centre, les bénéficiaires et les habitants, dans cette occupation temporaire. Concernant la « Sister's House », nous n'avons pas connaissance aujourd'hui d'une telle demande, ni de besoins éventuels. Nous en prendrons acte le cas échéant, mais travaillons déjà à l'accueil du centre d'hébergement. Schaerbeek est bien une Commune hospitalière, et c'est bien pour cela qu'il est primordial que chacun puisse y trouver sa place et s'y sentir chez lui. Pour conclure, je me permets de rappeler l'engagement de la Région à trouver une solution plus pérenne pour les Portes d'Ulysse, puisqu'un projet de rachat par la zone de police est en cours depuis plusieurs mois sur le bâtiment, afin d'y installer, vous l'aurez lu aussi, l'état-major, et un commissariat de quartier. Alors, Monsieur Verzin, pour répondre plus précisément à votre question, puisque j'ai répondu aussi, Madame El Khattabi à vos questions sur ce que nous allons faire, il y a un engagement de la Région et de la Cocom, parce qu'on parle de la Région, mais c'est, vous le savez, une compétence Région-Cocom, de subventionner le CPAS pour trois agents, pour gérer l'afflux de demandes qui vraisemblablement, arrivera suite à l'installation du centre sur notre territoire. Éventuellement aussi, une intervention, le cas échéant, pour le nettoyage du bâtiment. Pour les interventions qui devraient se dérouler de la part de la Commune, je viens de le dire, des interventions des services communaux et probablement, surtout, de la zone de police, il n'y a pas d'engagement de la Région par rapport à cet aspect-là. Je me réjouis que la Région ait répondu positivement à ma demande de faire une réunion entre le quartier, la Commune et la Région. Donc, j'ai eu la confirmation, en effet, et que selon ma suggestion, elle se ferait après quelques semaines de fonctionnement, pour que ce soit réellement, effectivement, suite aux premiers constats, qu'il puisse, le cas échéant, de voir quelles seraient les mesures à prendre pour mieux faire en sorte que tout se passe bien. Donc voilà, je suis heureuse que ma demande ait pu aboutir à cette décision de la Région. Même si donc, pour le reste, je regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation dès le démarrage du projet, mais on ne va pas revenir sur le passé, le choix a été fait ici, et nous mettrons tout en œuvre pour que cela se passe bien, et pour les personnes qui seront accueillies dans ce centre d'hébergement, et pour les habitants et les commerçants du quartier. Et cela nécessitera une attention de tous les jours, et comme je l'ai dit, également en accompagnement, et des réunions régulières entre tous les acteurs. Voilà ce que je souhaitais vous apporter comme éléments par rapport à cette décision de l'installation du centre d'hébergement à la chaussée de Louvain.

Ordre du jour n° 47 -- Agenda nr 47

Mise en place d'une maison d'accueil et d'hébergement d'urgence pour femmes à Schaerbeek (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI)

Opstarten van een onthaalhuis en noodopvangcentrum voor vrouwen in Schaarbeek (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)

Mme Lahssaini : Merci Madame la Présidente. Vous le savez tous, on approche du 8 mars. Le 8 mars c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Pour ce 8 mars, j'aimerais n'avoir en tête que des images joyeuses de femmes qui luttent ensemble dans la rue, qui reprennent le pouvoir, mais malheureusement, à l'approche du 8 mars, je pense, plus spécifiquement que d'autres jours, à Julie, rencontrée via une amie qui travaille dans une assoc pour femmes. Julie qui a deux enfants, de 4 et 8 ans, Julie qui cherchait de l'aide pour trouver un emploi, et qui était très, très pressée de trouver cet emploi, parce qu'elle souhaitait être au plus vite indépendante financièrement. Indépendante financièrement de son mari qu'elle voulait quitter, qu'elle n'aime plus, qui est un homme violent, qui s'oppose à ce qu'elle travaille. Mais pour Julie, partir c'est compliqué, tant pour des raisons financières que psychologiques, parce que cela fait des années que son mari la rabaisse, et qu'elle croit qu'elle n'est plus bonne à rien. Mais bon, elle se bat tous les jours, et puis un jour, il y a la menace de trop sur les enfants, et le détonateur, elle prend la décision de partir pour du vrai. Elle va partir. Mais malheureusement, aujourd'hui, il ne suffit pas de vouloir partir de chez soi. C'est un véritable parcours de la combattante. Il faut rassembler des preuves de violence chez son médecin, il faut prendre rendez-vous chez un avocat, il faut aller déposer plainte. Et quand une femme n'a pas d'endroit où aller, quand elle n'a pas de refuge d'accueil, et suffisamment d'argent pour payer ce refuge, parce que ce n'est pas gratuit, elle ne peut pas partir. Vu sa situation, la police a conseillé à Julie de d'abord trouver une place d'accueil, et puis revenir porter plainte. Parce que si elle commence par porter plainte, après, on ne sait pas où elle va aller, c'est compliqué. C'est absurde ! C'est absurde comme situation ! Parce qu'il n'y a pas de place dans les refuges, il n'y a pas de place dans les homes, à Bruxelles, c'est la galère. Et elle ne veut pas partir de Bruxelles, parce que ses enfants sont scolarisés ici. Elle ne veut pas les déraciner, elle ne veut pas tout chambouler. Elle n' imagine pas non plus aller au Samu social avec ses enfants pour dormir là-bas. Donc elle a attendu. Elle a attendu des mois, des mois avant qu'une place se libère. De longs mois passés avec son mari violent. Et avant d'avoir enfin une place au refuge où elle avait des rendez-vous, où elle était sur liste d'attente, avant d'avoir cette place, elle se rend compte qu'elle est enceinte. Ce n'est pas une bonne nouvelle, ce n'est pas une grossesse qu'elle a souhaitée. C'est la conséquence d'un viol conjugal. Si elle avait pu quitter son mari quand elle le voulait, cela ne se serait pas passé. Mais voilà, c'est comme cela, c'est trop tard, c'est fait. Et vu sa situation, vu ses convictions, Julie ne s' imagine pas mettre fin à sa grossesse, mais elle ne s' imagine pas non plus vivre seule cette grossesse avec ses deux enfants. C'est au-dessus de ses forces. Et donc, elle décide de rester chez son mari. Et de temps en temps, elle passe dire bonjour, mais elle ne parle plus vraiment de son rêve de quitter son mari ni d'être indépendante, ni de trouver un vrai travail. Voilà, Madame l'échevine, si je vous parle de cette affaire, de cette histoire aujourd'hui, et c'est parce que, et je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on a absolument besoin de lieux d'accueil et d'hébergement pour femmes victimes de violences. C'est une urgence vraiment très grave, et toutes les associations de femmes que vous interrogerez, et vous interrogez, je le sais, vous dites la même chose. Alors, je vous ai déjà interrogée plusieurs fois et on n'a pas de réponse concrète à ce sujet. Vous me dites avancer sur la question, mais alors, je vous redemande une nouvelle fois ; qu'est ce qui concrètement se passe ? Est-ce qu'il y a une vraie volonté ou sinon on n'en parle plus et on sait que le dossier est clôturé, mais qu'est-ce qu'on fait vraiment, concrètement ? Est-ce qu'on a de l'argent ? Est-ce qu'on a un plan ? Je vous remercie, parce que c'est urgent.

Mme Haddioui : Merci Madame Lahssaini. Alors, effectivement, vous le dites vous-même, la Commune, et vous avez interrogé plusieurs fois, et la Commune a répondu, via moi. Dans le cadre du 25 novembre dernier, nous nous sommes engagés, nous avons ensemble voté une motion dans laquelle se trouvaient des actions concrètes, sur lesquelles nous allons nous engager. Ce que nous avons fait, j'y reviendrai. Évidemment, la question de l'accueil, elle fait partie de la convention d'Istanbul. Nous nous sommes engagés à mettre en place, on va dire, notre part du travail dans cette convention, parce que la

convention parle des différents niveaux de pouvoir, et qu'effectivement, il y a une part qui est dévolue aux communes. Et je vous rejoins complètement là-dessus. Votre question met également en évidence, et je vous cite : « la responsabilité collective de l'ensemble de la société dans l'éradication des violences faites à l'égard des femmes ». Là encore, je vous rejoins. Effectivement, cette convention met également en évidence le fait que nous devons unir nos forces avec les différents niveaux de pouvoir. Alors, il ne s'agit pas ici d'un ping-pong, parce qu'on a pas le temps pour cela. Juste, je pense qu'on peut, parallèlement aux actions qu'on mène à la Commune, qu'on met en place à la Commune, se réjouir de l'accord gouvernemental qui est ambitieux en la matière. Que ce soit le futur plan des droits des femmes de la Ministre Linard pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit au niveau de la conférence interministérielle qui s'est engagée à traiter cette question de la violence. C'est nouveau, c'est une nouvelle conférence, c'est historique, en fait, que des ministres veulent se mettre ensemble pour travailler sur la question. Moi je suis assez optimiste par rapport à cela. Il y a aussi la Secrétaire Ben Hamou qui annonce qu'elle présentera un plan dans la foulée du mois de mars. Et la certitude, en tout cas, que je serai proactive sur la question, je suivrai cela de près, je compte également sur vous, Madame Lahssaini, mais sur aussi d'autres députés dans cette assemblée pour pousser cette question à d'autres niveaux de pouvoir, parce qu'on en a besoin. Il est indispensable pour la Commune de s'inscrire dans une réflexion régionale. C'est indispensable. C'est essentiel même. On ne peut pas se permettre, en fait, de travailler en silo sur cette question, parce qu'elle est cruciale. L'histoire, qui m'a beaucoup touchée, que vous venez de nous partager montre que cette question est cruciale et qu'elle doit être prise au sérieux. La question budgétaire, puisque vous me posez la question, et bien il s'agit aussi de cela, en fait. Il s'agit aussi d'une des raisons pour laquelle nous devons nous unir et concentrer nos ressources, avec les différents niveaux de pouvoir. C'est aussi essentiel, en fait, parce que c'est une question de cohérence. Ici, en fait, quand j'interroge, moi, parce que je suis effectivement, vous le savez, vous venez de le dire, concernée par la question, je suis sur le terrain, j'interroge des associations que nous avons ici sur le territoire ou sur le territoire voisin. Il y a plusieurs types de besoin. Le cas de votre amie Julie, mais il y a aussi d'autres femmes qui, en fait, n'ont pas besoin d'accompagnement. Elles sont à des stades différents. Donc, c'est une question qu'il faut éviter de traiter en silo, voilà pourquoi nous avons mis en place un groupe de travail qui se chargera d'étudier l'application de la convention d'Istanbul au niveau local. Parce que, parallèlement à cette réflexion plus macro, on ne peut pas rester les bras croisés, il faut qu'on avance, et c'est ce que la Commune met en place. Alors, par exemple, je viens d'en parler, le GT convention d'Istanbul a vu le jour, nous nous étions engagés à le mettre en place lors de la motion que nous avons évoquée. Alors, ce groupe de travail existe maintenant. On s'est réuni fin janvier. Nous avons décidé de chapitrer les séquences, de travailler en séquences de cette convention, et il y a une thématique spécifique sur le logement. Raison pour laquelle nous allons travailler dans ce groupe de travail spécifique avec les différents services communaux qui sont concernés par la question. Egalement le CPAS, le Foyer, l'ASIS, parce que nous voulons vraiment avancer sur cette question, ici, au niveau communal, parallèlement faire des recherches, notamment financières, parce que, voilà, malheureusement, c'est une réalité. A titre d'exemple, l'ASIS, donc l'Agence Immobilière Sociale Communale avance en ce moment même sur un projet de collaboration avec une association dont l'objet est de venir en aide aux femmes en situation de violence conjugale, pour la gestion d'une partie de son parc. C'est une nouveauté, ils sont en train de réfléchir, c'est en gestation. Ils en parleront dans les prochains mois, j'espère. La commission d'attribution des logements de transit entame également la même réflexion. Donc l'idée aussi de réfléchir à l'affectation, en passant par des associations qui travaillent ici, notamment, à la question des violences. Et enfin, je conclurai sur cette question relative aux violences, dont vous faites mention. Ici, elle concerne le logement dans votre question, mais on sait très bien, et vous le savez aussi, Madame Lahssaini, que cette question est aussi une question de prévention, une question de sensibilisation. Cela fait partie de la convention d'Istanbul. Je vais vous faire l'économie ici des actions que nous mettons en place dans ces matières-là, mais en tout cas, j'affirme ici ma volonté d'avancer sur cette question. J'espère, parce que j'imagine que vous reposerez cette question l'année prochaine, que j'aurai plus d'informations, mais soyez assurée du fait que je suis cette question de très près. Merci.

Mme Lahssaini : Je suis bien déçue. C'est toujours beaucoup de paroles de volonté, de plans, d'études, de GT. Mais est ce que concrètement on sait combien cela coûte ? Combien d'argent on a besoin ? Qu'est-ce qu'on veut ? Qu'est-ce qu'on cherche comme bâtiment ? Est ce qu'on a un plan sur trois ans, en se disant, dans trois ans on veut être là ? C'est juste ça voilà, concrètement.

M. Vanhalewyn : Il me semble que Madame l'échevine vous a répondu que, très concrètement, dans les mois qui arrivent, il va y avoir des logements que la Commune va spécialement consacrer à cela, et en

collaboration avec une ASBL. Donc cela, ce n'est pas des plans de GT et des réunions, ce sont des logements qui vont être ouverts et qui vont être mis en gestion à une ASBL, certes pas communale, mais tant mieux ! Faisons le pari du partenariat avec l'associatif. Et donc, c'est très concret cela, ce sont des logements qui vont être, dans les prochains mois, ouverts et donnés à une ASBL. C'est ce que Madame Haddioui vient de dire, Madame Lahssaini. C'est dans les prochains mois que ces logements vont s'ouvrir. Je ne saurais que paraphraser l'excellent travail que Madame Haddioui dit dans le domaine, et donc, évidemment, qu'il faut globaliser, évidemment qu'il y a des plans, mais Madame Haddioui travaille très concrètement, et la preuve, c'est que dans les prochains mois, des logements vont être ouverts, spécifiquement dédiés à cela.

Ordre du jour n° 48 -- Agenda nr 48

Redevance pour les marchands ambulants - Réactions suite à l'augmentation des taux (Demande de Monsieur Matthieu DEGREZ)

Bijdrage voor de marktkramers - Reacties op de verhoging van de tarieven (Verzoek van de heer Matthieu DEGREZ)

M. Degrez : Merci Monsieur le Président faisant fonction. Je ne sais pas très bien quel est le titre. Soit, passons. Le Groupe socialiste est convaincu de l'importance des marchés pour la vie économique et sociale de la Commune. Nous sommes inquiets, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, des décisions prises par le Collège quant à l'organisation des marchés hebdomadaires, et ainsi que l'absence de stratégie claire par rapport à ces marchés hebdomadaires. Par un reportage par BX1, le 7 février dernier, nous avons pris connaissance de l'émoi suscité par l'augmentation des tarifs pour les emplacements auprès des marchands ambulants du marché du vendredi soir de la place des Chasseurs Ardennais. Certains maraîchers expliquent ne pouvoir supporter une augmentation de la redevance de plus de 50%. Avant 2020, je rappelle, sous le précédent règlement taxes, leur stand coûtait 4,20 euros par mètre de façade, et passe aujourd'hui à 6,50 euros. Lors du Conseil communal du 18 décembre 2019, un nouveau règlement redevance sur les marchés a été adopté : le taux pour un marchand ambulant abonné à un marché a été fixé à 65,84 euros par trimestre et pour un marchand occasionnel à 6,50 euros par mètre courant et par jour de fréquentation. En outre, une majoration annuelle de 2% a été prévue dans le nouveau règlement. Donc, cela veut dire qu'en 2021, cela augmentera encore. Selon l'analyse du Collège transmise au Conseil communal du 18 décembre, il s'agissait de s'aligner sur les tarifs pratiqués dans d'autres communes. C'est comme cela que nous avons eu la justification de cette augmentation. En particulier, la commune de Molenbeek-Saint-Jean. J'ai été révéler, effectivement, dans l'ensemble des pièces, on s'approche de ce qui est prévu par la commune de Molenbeek-Saint-Jean, qui varie entre 5,50 euros et 7 euros. Mais par contre si on doit comparer au marché à Saint-Josse, ou sur le territoire de la Ville de Bruxelles, ou à Evere, on est largement au-dessus des prix pratiqués, puisque, pour un marchand abonné, à Saint-Josse et à la Ville de Bruxelles, c'est 39 euros, chez nous c'est 65. A Evere, c'est 27 euros. Mes questions sont donc les suivantes : Avez-vous reçu d'autres plaintes ou réclamations de la part de marchands ambulants présents sur d'autres marchés dans la Commune, suite à cette augmentation ? Quelles réponses avez-vous pu apporter à ces maraîchers qui se plaignent de ne pouvoir supporter une telle augmentation des tarifs ? Craignez-vous que certains décident de ne plus fréquenter les marchés à Schaerbeek, et donc d'avoir une baisse peut-être de qualité à certains endroits ? Avez-vous reçu des menaces en ce sens ? Et enfin, quelle stratégie globale entendez-vous mettre en œuvre pour soutenir l'activité et l'attractivité des marchés hebdomadaires à Schaerbeek ? Est-ce qu'il existe un plan ? Une analyse selon les spécificités de chaque marché est-elle en cours ? Je vous remercie.

M. Nimal : Alors, d'abord pour répondre sur l'aspect fiscal et règlement-taxe, effectivement, donc, fin de l'année passée, nous avons procédé à l'évaluation, et à une comparaison des différents montants de taxes communales avec d'autres communes. Le règlement relatif aux redevances, ici, pour les marchands ambulants n'avait pas été modifié depuis de nombreuses années, et effectivement, en comparant les taux avec d'autres communes, donc, on était à un taux de 4,28 le mètre façade, et de 43 le trimestre. Certes, il y a effectivement des communes qui sont plus basses, vous les avez citées, mais nous avons quand même tout un ensemble de communes qui sont à des taux beaucoup plus importants. Par exemple, Ixelles est à 52 euros par trimestre et 4 par jour. Jette à 45,50 par trimestre, Koekelberg à 60, et 6 par mètre. Molenbeek à 78, mais cela varie des marchés, effectivement, cela varie

selon les marchés, mais leur moyenne est de 78 par trimestre et 6,5 en moyenne par mètre. Et Woluwe-Saint-Lambert à 97,5 par trimestre et 7,5 par mètre. Et donc, effectivement, on s'est adapté au taux moyen qui est celui de Molenbeek, en passant à un taux supérieur, qui est passé donc à 6,5 le mètre et de 43 à 65 le trimestre. Pourquoi ? Parce qu'il ne faut pas oublier, qu'évidemment, un marché, s'il a évidemment, une utilité indéniable pour la vie économique, implique aussi des coûts pour la vie quotidienne, que ce soit en gardiens de la paix, que ce soit en police, que ce soit en nettoyage. Cependant, je vais immédiatement attirer votre attention sur un point précis, c'est qu'en réalité, notre calcul de trimestre, donc vous avez, soit la personne qui paie pour venir à une reprise, en ambulancier, le mètre, soit il paie un montant pour le trimestre. Or si vous voyez le taux, on est à, maintenant, actuellement, à un taux de 6,5, et le trimestre est de 65. Pourquoi, parce qu'on multiplie uniquement par 10. Donc, c'est comme si, sur un trimestre, la personne qui venait pendant 3 mois ne payait que pour 10 reprises. En réalité, il y a minimum 12, voire 13 semaines sur un trimestre. Et donc, il faut comparer évidemment des pommes et des pommes, et pas des pommes et des poires. Et si l'on compare, par rapport à des communes que vous citez, leur taux trimestriel dans la plupart des cas, il est fois 12 ou fois 13. Nous, c'est fois 10. Donc, en tout cas, l'habitué, le commerçant qui paie par trimestre, en réalité, il ne paie pas du tout ce montant de 6,5. C'est comparé avec de nombreuses communes, Auderghem et Molenbeek, le trimestre c'est 12 semaines chez eux, c'est 12 fois. Chez nous, c'est 10. Jette, Ixelles, Saint-Josse, que vous citez, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert, eux, c'est 13 semaines un trimestre. Ils font le taux fois 13. Si on le faisait, effectivement, fois 12 ou fois 13, notre taux réel serait alors de 4,5. Et dans ce cas-là, on est vraiment de nouveau beaucoup plus bas. Donc, je ne pense pas qu'il y ait de conséquences gigantesques dans ce cadre-là. Quant au montant de 2%, on l'a voté dans tout un ensemble de règlements-taxe depuis déjà un certain temps, en disant que cela correspond à l'indexation. Plutôt que de devoir indexer chaque fois, on a pris un taux moyen de 2%. Donc ce n'est pas en tant que telle, une majoration non plus. Pour le surplus, je laisse le soin à Madame de Fierlant de répondre aux questions plus précises.

Mme de Fierlant : Merci Monsieur Degrez, cher Matthieu. Je suis également convaincue de l'importance des marchés pour la vie économique et sociale schaarbeekoise. J'ai d'ailleurs rencontré, ces derniers jours, les marchands de Chasseurs Ardennais, Dailly et Royale Sainte Marie. J'ai dû leur expliquer, c'est important pour eux, qu'il n'y avait pas que les marchands qui étaient impactés par cette hausse et ces augmentations de tarifs, et que ce n'était pas une mesure visée contre les marchés en particuliers. Donc oui, l'augmentation est importante, et malheureusement, sans assez d'explications aux marchands lors de la réception de leur première facture, au mois de janvier. Néanmoins, comme l'a expliqué Monsieur Nimal, le prix, 6,5 euros, doit être revu à la baisse. Et donc, vu dans sa globalité par rapport au trimestre payé, puisque cela revient, comme vous l'a dit Monsieur Nimal, à un prix moindre que Molenbeek, que vous citez. Mais vous me direz que cela ne changera pas grand-chose au stress vécu par les marchands, et je me suis engagée vis-à-vis d'eux de voir avec le Collège si nous pouvions revoir à la baisse cette augmentation. Alors pour répondre plus précisément à vos questions : si nous avons des plaintes et des réclamations ? Oui, bien évidemment, effectivement, des mécontentements que je comprends, mais depuis que je suis en fonction, un dialogue constructif avec les marchands est établi. Ils demandent, évidemment, la baisse de l'augmentation de prix, mais ils comprennent qu'on doit augmenter ce prix par rapport à, aussi, nos frais liés à la propreté, aux gardiens de la paix, etc. Mais ils demandent d'autres choses, c'est cela qui est intéressant, je pense, par rapport à cette augmentation. Ils aimeraient bien une meilleure qualité des marchandises vendues sur les marchés, une meilleure diversité commerciale, le respect de la législation au niveau ONSS, TVA de tous les marchands, présents sur les marchés, une meilleure présentation des étalages, une meilleure communication aussi, sur les marchés, de la part de la Commune. Et je suis assez alignée avec eux, c'est d'ailleurs pour cela qu'on a effectué ce travail de collaboration. Et donc oui, un plan marché est en voie d'être présenté d'ici quelques semaines, pour pouvoir améliorer, un plan long terme, pour pouvoir améliorer les marchés existants, peut-être imaginer la création d'autres marchés. Je rappelle de trouver une alternative pour le marché Royale-Sainte-Marie. Et donc, menaces de quitter le marché ? Alors, il y a eu un ou deux marchands qui ont quitté le marché Dailly pour le moment, mais de nouveau, c'est à voir ce marché dans son ensemble et de se dire, pourquoi est-ce qu'ils quittent ? Il n'y a pas que l'augmentation je pense, du prix. Il y a aussi vraiment un peu, un manque de qualité, je pense, au niveau de la clientèle qui ne retrouve plus les marchands ou les produits qu'ils trouvaient avant. Et donc, essayer d'avoir un travail tant avec les marchands, mais aussi avec les riverains, pour savoir ce qu'on peut imaginer pour les 3, 4, 5 ans, ayons une vision à long terme d'un plan marché, pour la Commune de Schaerbeek, ambitieux, et qui respecte les marchands et les riverains. Merci.

M. Degrez : Brièvement, je ne veux pas faire de comparaison, ou de querelle de chiffonnier sur les chiffres par rapport aux autres communes. Sauf erreur, à Molenbeek, effectivement, ce sont des taux de 2018. Il n'y a pas d'indexation prévue, et je n'ai pas retrouvé sur Internet qu'ils avaient revoté un nouveau règlement pour augmenter. Alors que chez nous, cela va d'office augmenter en 2021. C'est juste cela que je note. J'entends la logique qui voudrait une indexation automatique, mais celle-ci aussi, on peut l'interroger. Ceci étant dit, je remercie Madame l'échevine sur ses réponses. Je suis heureux d'apprendre qu'il y a un plan qui est en préparation. Je suppose que ce plan sera présenté en commission, avant d'arriver au niveau du Conseil communal. Je crois qu'effectivement, il y a un véritable débat à avoir sur l'attractivité de nos marchés, le maintien de ceux-ci, et ce qu'on peut faire. Peut-être au niveau de l'analyse, je vous ai un peu moins entendue, mais je suppose que dans le cadre de la présentation du plan on pourra y revenir, parce que cela n'a pas de sens de faire un plan s'il n'y a pas une analyse détaillée et poussée, à la limite du marketing, mais sur l'attractivité que doivent avoir nos marchés. Mais bon, on en discutera encore, donc c'est dans quelques semaines, en commission, si j'ai bien compris. Merci.

QUESTIONS ORALES --- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n° 49 --- Agenda nr 49

Le futur conseil des jeunes (Question de Monsieur Elyass EL YAKOUBI)

De toekomstige jeugdraad (Vraag van de heer Elyass EL YAKOUBI)

M. El Yakoubi : Merci Madame la Présidente. Madame l'échevine, je voudrais vous interpellier au sujet du futur conseil des jeunes qui est prévu pour cette législature. Lors de la précédente séance du Conseil communal, nous avons été interpellés quant à des actes d'incivilité dans le quartier Dailly, où des jeunes seraient impliqués. Je pense donc qu'il serait judicieux de mettre un conseil des jeunes en place assez vite, mais sans précipitation, car il sera le lien entre les jeunes de la commune et les autorités communales. La communication aura plus de chances de se faire si elle est faite par leurs pairs. A l'heure actuelle, nous ne savons pas à quoi va ressembler ce futur conseil des jeunes, hormis le fait que le groupe aura un budget participatif. Et donc voici mes différentes questions : Pensez-vous impliquer le secteur associatif, et si oui, comment ? Peut-on envisager une concertation générale de la jeunesse ? Quelle vision avez-vous de ce futur conseil des jeunes ? Quant au budget participatif, à combien s'élève le budget, et que pourront faire réellement les conseillers de la jeunesse avec cette somme ? De quelle manière composerez-vous ce conseil des jeunes pour qu'il soit réellement représentatif de la diversité schaerbeekoise, au niveau de l'âge, des quartiers, de l'origine, des différentes activités dont ces jeunes seraient issus, ou qu'ils feraient dans leur temps libre ? Et qu'il y ait également une attention particulière qui soit donnée à la parité fille/garçon. Dernière chose, quel sera le calendrier de la mise en place de ce conseil des jeunes ? Merci.

Mme Lorenzino : Merci Monsieur le conseiller communal pour votre question sur une thématique qui me tient particulièrement à cœur également. Le service de la jeunesse, ainsi que mon cabinet travaillent actuellement à la création d'un conseil des jeunes à Schaerbeek, et donc, les questions que vous posez sont bien évidemment très pertinentes, et je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous nous les posons aussi et que nous espérons y répondre au mieux en vue du lancement du conseil. Afin que le conseil soit une réelle réussite, et puisse atteindre ses objectifs, en terme de représentativité et de démocratie, pour donner vraiment, réellement, la parole aux jeunes, et enfin d'en faire des cracs, donc, pour ceux qui l'ignore, il s'agit de citoyens responsables actifs et solidaires, je vais entamer dans les prochaines semaines des rencontres avec un maximum de jeunes issus de différentes écoles, de différents milieux, de différents secteurs, et de différents quartiers. Nous souhaitons, bien sûr, impliquer le milieu de la jeunesse, mais ce sont surtout les jeunes eux-mêmes, que nous souhaitons impliquer. C'est vraiment à eux que nous souhaitons donner la parole. En parallèle de cela, des ateliers thématiques seront organisés autour de la question de la démocratie participative, et du conseil des jeunes, où les jeunes pourront vraiment nous livrer leurs souhaits et leur vision pour le conseil. Au niveau de la forme que prendra le conseil, nous ne souhaitons pas imposer un modèle, nous en saurons plus dans les prochains mois lorsque nous aurons pu consulter largement notre public cible. Le service a déjà pu faire un travail exploratoire considérable, et nous savons que différentes formes de conseil existent. Et donc la forme et la structure, et aussi le mode de fonctionnement qui seront donnés au

conseil seront évalués lors d'une journée prévue en automne avec l'ASBL Jeunes et citoyens, qui est une ASBL qui accompagne, qui a une réelle expertise dans la mise en place de structures telles que le conseil de la jeunesse, et qui a l'habitude d'accompagner, notamment, des pouvoirs publics. Le conseil bénéficiera bien, comme vous l'avez dit, d'un budget participatif, afin de permettre vraiment aux jeunes de se mettre dans la peau de décideurs publics, et de pouvoir monter eux-mêmes des projets de A à Z. Le montant qui sera alloué n'a pas encore été défini, mais dans notre vision des choses, le conseil ne se limitera pas à cela, et pourra aussi donner des avis, formuler des recommandations à destination du Collège ou d'autres niveaux de pouvoir. Au niveau de la composition, nous visons plutôt les jeunes de 16 à 25 ans. Nous savons qu'il existe d'autres conseils où les jeunes vont jusqu'à 30 ans, mais on pense que jusqu'à 25 ans, cela fait déjà une belle fourchette. Et nous souhaitons, bien entendu, que le conseil puisse tendre vers la parité filles/garçons. Le conseil devra aussi, bien évidemment, être le plus représentatif possible des jeunes de la Commune, et se sera là toute la difficulté. Et donc, c'est bien pour cela que nous prévoyons de nombreuses rencontres au préalable, afin de toucher un maximum de jeunes schaarbeekois de tous les quartiers, de toutes les origines sociales et culturelles, et issus de différents mouvements et de différents secteurs. Et alors, au niveau du calendrier, pour en terminer, dans les prochaines semaines, je vous l'ai dit, lancement des rencontres avec les jeunes, et en parallèle, du lancement du travail avec l'ASBL Jeunes et citoyens. A l'automne, cette journée un peu de synthèse pour faire le point, et ensuite nous pourrions officiellement lancer largement l'appel à candidature pour une mise en place effective du conseil courant 2021. Voilà ce que je pouvais vous dire. Mais alors, Monsieur El Yakoubi, j'ai découvert par hasard que vous avez été coordinateur du conseil des jeunes de Molenbeek, et donc, je serais vraiment ravie de pouvoir discuter de cette question avec vous de manière plus approfondie, et de bénéficier de votre expertise en la matière.

M. El Yakoubi : Merci pour vos réponses, Madame l'échevine. Je serais très, très heureux de participer, de vous aider, d'amener un peu mon expérience en tant qu'ancien coordinateur du conseil des jeunes de Molenbeek. Et j'espère qu'on va arriver à un très beau résultat avec le futur conseil des jeunes schaarbeekois. Merci.

Ordre du jour n° 50 -- Agenda nr 50

La lutte contre le harcèlement (Question de Madame Naima BELKHATIR)

De strijd tegen pesten (Vraag van Mevrouw Naima BELKHATIR)

Mme Belkhatir : Bonsoir Madame la Bourgmestre, chers membres du Collège, chers collègues. A la suite de nombreux suicides de jeunes enfants ces derniers temps, je me dois de relancer le sujet à propos du harcèlement scolaire. En mars 2019, j'avais interpellé le Collège au sujet du harcèlement scolaire. Aujourd'hui, il est effrayant de constater que plus que jamais, ce fléau fait des victimes de plus en plus jeunes. Les témoignages des parents sont unanimes : le harcèlement n'est pas pris au sérieux, pire encore, les victimes, quand elles osent le dénoncer, se retrouvent souvent face à des directions d'école qui remettent en doute la crédibilité des témoignages. Il est plus facile de se voiler la face que de traiter le problème sur le fond. Les conséquences de ce harcèlement, les harcelés se referment davantage sur eux-mêmes ce qui provoque dépression, stress, angoisse quand il s'agit de se rendre à l'école. Depuis mon intervention du mois de mars, je voulais savoir ce que la Commune a entrepris pour la prévention dans les écoles de la Commune. La Commune a-t-elle nommé, par exemple, des pédopsychiatres, des psychologues pour être à l'écoute des élèves ? Faut-il attendre un cas extrême sur la Commune pour prendre des mesures de bienveillance pour protéger les écoliers contre ce fléau ? Je vous remercie pour votre attention.

M. De Herde : Voilà Madame Belkhatir, je vous remercie pour votre intervention, et c'est effectivement un sujet sérieux. Heureusement, notre Commune est jusqu'à présent épargnée par ce phénomène, et donc forcément, notre réseau communal n'a pas encore eu à regretter des suicides de jeunes qui n'en pouvaient plus d'harcèlements provenant de condisciples. Vous précisez trois choses : la première, c'est que nos centres PMS font des permanences hebdomadaires dans toutes les écoles, avec des psychologues, pour des multitudes de raisons, et bien entendu, tous les élèves qui expriment le souhait et le besoin d'avoir un entretien particulier avec les psychologues du PMS sont évidemment écoutés, et quand le sujet est relatif au harcèlement, il y a, évidemment, immédiatement une réaction avec la direction, et malheureusement, en secondaire, il nous arrive de temps en temps d'exclure des élèves,

pendant l'année scolaire, pour des comportements totalement inappropriés. Je vous rappelle aussi que ce Conseil communal a voté l'année passée, une convention avec l'association Baal, qui veut dire « Bienveillance à l'école », projet qui a d'abord été testé dans le réseau de la Ville de Bruxelles, avec d'excellents résultats, sous l'égide du docteur-psychiatre Isidore Pelc, et comme cela donnait d'excellents résultats à la Ville de Bruxelles, nous nous sommes empressés de signer la même convention. Et cette association intervient, donc, sur ce sujet dans toutes nos écoles primaires. Parce que, malheureusement, comme vous le savez, le harcèlement peut commencer en primaire. Maintenant, je veux attirer votre attention qu'il reste un peu un flou juridique, parce que, en particulier en ce qui concerne les grands enfants ou les adolescents, ce phénomène se matérialise parfois par un harcèlement qui se fait uniquement via les smartphones, ou certains réseaux sociaux. Et ces phénomènes se déroulent en dehors de l'école, puisque l'utilisation des téléphones est interdite dans nos établissements scolaires. Le soir, le mercredi après-midi, le weekend, pendant les vacances, je ne sais quoi. Évidemment, ce serait facile de dire, bah, si cela se passe en dehors des heures d'école, cela ne nous concerne pas. Et bien si, cela nous concerne, parce que les jeunes qui peuvent être des auteurs ou des victimes, peuvent fréquenter nos écoles. Et donc, là, il y a une collaboration qui a été mise au point avec la zone de police, et dès que nous avons connaissance de phénomènes tels que ceux-là, nous les dénonçons, après, à la zone de police, et après, c'est parti dans le traitement policier de l'affaire, et éventuellement avec l'intervention du Parquet, parce que nous n'avons pas autorité, et nous n'avons pas les moyens de contrôler ce qui peut se dire et se faire sur les réseaux sociaux. Et nous n'avons pas accès au téléphone des victimes ou des auteurs. Et donc, à un moment, ça relève du côté de la police. Et vous savez que nous avons, dans chaque école communale, un policier qui est parrain de ces écoles, qui se présente assez régulièrement dans les établissements, et qui rappelle sans cesse les procédures à suivre pour dénoncer des faits de harcèlement dont nous sommes victime. Enfin, et je terminerai par là, dans nos trois écoles secondaires, cela fait partie des priorités issues des plans de pilotage, en ce sens que ces écoles vont progressivement mettre en œuvre le fait que certains grands, dans les écoles secondaires, donc plutôt des élèves de 5^{ème} et de 6^{ème}, seront des référents pour leurs condisciples, parce qu'on a bien conscience que c'est parfois plus facile pour un ado ou une ado de se confier, en première instance, à un condisciple, plutôt qu'à un adulte. Voilà l'ensemble des choses que nous faisons. Alors, nous n'avons pas la prétention de dire que c'est la garantie absolue par rapport au harcèlement, et au harcèlement méchant qui peut éventuellement conduire à des actes désespérés de certains jeunes, mais nous faisons tout ce que nous pouvons en la matière. Et j'ai noté aussi, récemment, des interventions de la Ministre Désire, qui a envie de prendre ce problème à bras le corps. Vous savez qu'il y a déjà un numéro de téléphone qui est dédié au harcèlement scolaire. Je crois qu'elle veut promouvoir aussi, maintenant, une application et peut-être même un centre de référence financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à hauteur de toute la Communauté française, pour pouvoir mieux aider les victimes, même quand cela peut paraître du harcèlement léger, intervenir le plus vite possible pour que cesse ces méthodes souvent anonymes, scandaleuses, dégueulasses de certains auteurs. Et donc je suis en pleine ligne avec les propositions de Madame la Ministre en la matière.

M. Bilge : Merci pour votre question, Madame Belkhatir. En ce qui concerne le programme de prévention urbaine, les questions de harcèlement sont traitées par Déclic, qui met en place des ateliers thématiques dans les classes, en rapport avec la scolarité et les relations interpersonnelles. Concrètement, en 2019, Déclic a organisé des animations sur l'estime de soi, des cercles de parole sur le comment vivre ensemble au sein de la classe, et surtout sur la cohésion de groupe. D'ailleurs, ces actions qui touchent plus de 50 classes ont aussi porté sur le harcèlement dans le cadre des sensibilisations d'Internet dont parlait mon collègue, Michel De Herde. Les retours de la part des élèves sont positifs, car ils se sentent moins seuls et découvrent des points communs entre eux, mais aussi avec leur titulaire. Les professeurs, quant à eux, notent un changement au niveau de la dynamique de la classe, et de la cohésion de groupe. Il y a moins de moqueries, moins d'intimidations et moins de violences. Ce travail permet de nouvelles dynamiques relationnelles entre les élèves qui seront probablement plus durables à long terme. Nous nous félicitons bien évidemment de ces résultats positifs, et nous allons continuer à nourrir cette thématique pour le bien de nos enfants. Merci.

Mme Belkhatir : Tout premièrement, je voulais d'abord vous féliciter pour les moyens que vous mettez et que vous allez certainement encore mettre en place, justement, pour le bien-être des élèves d'une part. D'autre part, évidemment, cela me rassure, parce qu'il faut être réaliste. Et j'avais par contre une autre question, par rapport à la prévention. Est-ce que vous faites spontanément de la prévention dans les écoles ? C'est-à-dire que souvent, les élèves qui harcèlent ne se rendent même pas compte qu'ils

19.02.2020

sont en train d'harcèler. Et donc, c'est important aussi de prendre en charge les enfants qui harcèlent, qu'ils se rendent compte que c'est du harcèlement.

M. De Herde : Oui, donc, cela fait partie du programme du cours de philosophie et de citoyenneté, dès la première primaire, jusqu'y compris la 6^{ème} secondaire.

La séance publique est levée à 23 heures et 40 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 23.40 uur.